



PHARMAGEST

WELCOOP SOLUTION



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
VOLONTAIRE

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5, allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2012 déposé sous le n° D. 13-0438 le 26 avril 2013 et le Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 14-0427 le 29 avril 2014.



PHARMAGEST

WELCOOP SOLUTION



SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	7
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	7
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.1	Informations financières consolidées historiques	8
3.2	Informations financières sociales historiques	8
4.	FACTEURS DE RISQUE	8
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	9
5.1	Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE	9
5.2	Investissements	11
5.3	Communications financières	12
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	13
6.1	Principales activités	13
6.2	Principaux marchés	22
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les activités	25
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication	25
6.5	Concurrence	26
6.6	Organisation commerciale et marketing	27
6.7	Description des clients	29
7.	ORGANIGRAMME	30
7.1	Organigramme du Groupe PHARMAGEST au 31 mars 2015	30
7.2	Description du Groupe WELCOOP et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	31
7.3	Relations mère-filiales	33
7.4	Filiales significatives	33
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	34
8.1	Actifs immobiliers	34
8.2	Question environnementale	35
9.	EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	35
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	36



11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES	36
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	37
12.1	Points clés de 2014	37
12.2	Évolution récente	40
12.3	Perspectives d'avenir	41
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	43
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	44
14.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	44
14.2	Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale	51
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	52
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	52
17.	SALARIÉS	53
17.1	Description des ressources humaines et de l'environnement social	53
17.2	Participation et stock-options	53
17.3	Contrats et accords	54
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
18.1	Répartition actuelle du capital social	54
18.2	Contrôle	57
18.3	Pacte d'actionnaires	57
18.4	Accord dont la mise en oeuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle	57
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	57
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	58
20.1	Informations financières historiques	58
20.2	Informations financières pro forma	58
20.3	États financiers	58
20.4	Vérification des informations financières	106
20.5	Date des dernières informations financières	111
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	111
20.7	Politique de distribution de dividendes	111
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	112
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	112



21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	113
21.1	Capital social	113
21.2	Acte constitutif et statuts	114
22.	CONTRATS IMPORTANTS	118
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	118
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	119
24.1	Le rapport annuel de gestion comprenant le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale	119
24.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	161
24.3	Le rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire	164
24.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur un projet d'augmentation du capital réservé aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise	167
24.5	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	168
24.6	Le rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	190
24.7	Projet du texte des résolutions	191
24.8	Calendrier des prochaines publications	200
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	200



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
5, Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. : 03 83 15 95 95
Fax : 03 83 25 64 10

Le présent document est également notre rapport annuel 2014, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du Document de Référence 2014 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Rubrique 20.4 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25, rue du Bois de la Champelle

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Nommée le 19 juin 2008 et renouvelée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019,

Représentée depuis 2014 par Monsieur Stéphane RONDEAU.

MAZARS

61, rue Henri Regnault

92400 COURBEVOIE

Nommée le 23 juin 2005 et renouvelée le 16 juin 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016,

Représentée depuis 2014 par Madame Laurence FOURNIER.

Commissaires aux Comptes suppléants

REVILEC AUDIT ET ASSOCIES

25 rue du Bois de la Champelle

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Nommée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Antoine MERCIER

22, boulevard des Iles

56000 VANNES

Nommé le 23 juin 2005 et renouvelé le 16 juin 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.



3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées historiques

En M€*	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires net	114,6	113,4	108,7
Résultat opérationnel courant	25,51	23,12	20,14
Résultat opérationnel	25,51	23,12	20,14
Résultat net consolidé part du groupe	17,01	15,83	13,52
Capitaux propres part du groupe	81,34	75,64	66,48
Trésorerie nette	47,51	44,76	41,70
Actifs immobilisés nets d'amortissements / provisions	44,39	43,75	42,81
Total du bilan	113,55	109,41	101,90
Gearing (endettement net/fonds propres)	-56,47%	-56,55%	-57,39%
ROE (résultat net/capitaux propres)	21%	21%	21%
Effectif Groupe	801	793	767
Dividende ⁽¹⁾	2,90	2,50	2,10
Résultat de base par action	5,68	5,22	4,45

* sauf pour le dividende et le résultat de base par action (unité euros).

⁽¹⁾ Le dividende par action mentionné pour l'exercice 2014 correspond à celui qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 juin 2015

3.2 Informations financières sociales historiques

Les principales données historiques sur les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE sont présentées dans le cadre du tableau financier annexé au rapport de gestion présenté en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

4 FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le rapport du Président en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la société est : PHARMAGEST INTERACTIVE.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

5.1.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « Rousseau CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600).

Les documents juridiques suivants sont consultables à cette adresse et/ou sur le site www.pharmagest.com, Rubrique Relations Investisseurs : comptes annuels et comptes consolidés, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), faisant partie intégrante du rapport de gestion et annexé audit rapport, rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations environnementales, sociales et sociétales, rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire, rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, rapport du Président, rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président, rapport spécial des Commissaires aux Comptes, rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, texte des résolutions, liste des Administrateurs et tableau des mandats, liste des actionnaires nominatifs.

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

5.1.5.1 Historique

1996 : La création.

Après plus de 10 ans d'expérience commune en informatique officinale acquise chez CP Informatique et Rousseau Informatique, Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE créent la société ROUSSEAU CPI. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Pour renforcer sa présence commerciale et technique de proximité et atteindre la position de leader PHARMAGEST INTERACTIVE décide de l'adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine, avec le rapprochement opérationnel à la filiale informatique MIRABEL. La CERP Lorraine est devenue GROUPE WELCOOP en 2008.

**2000 : Introduction en Bourse**

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris afin d'accroître sa notoriété, pour suivre la politique de croissance externe et développer de nouveaux services et méthodes de travail pour l'industrie pharmaceutique.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale avec 43,5% de parts de marché en France (Source : PHARMAGEST INTERACTIVE).

2007 : Début du développement européen

En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS (devenue en 2009 SABCO Services) en Belgique. Celles-ci détiennent 12% de parts de marché en Belgique et 49% au Luxembourg (Source : SABCO).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire - informatique pour EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Suite à une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE, le Groupe PHARMAGEST a étendu de manière significative l'offre existante et a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées.

Il renforce sa présence dans le secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR Software en avril 2009.

2010 / 2011 : Prises de participation permettant d'élargir l'offre de services et produits

- Création en mars 2010 de la société HEALTHLEASE dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 35% du capital. Cette société a pour vocation d'exercer une activité de location longue durée de matériel destinée aux acteurs de l'industrie pharmaceutique, et plus particulièrement aux pharmaciens ;
- Acquisition le 20 septembre 2010 d'une participation de 41,6% dans la société DIATELIC accédant ainsi à un domaine d'expertise complémentaire au sien qu'est la télémedecine et les systèmes experts de suivi des patients à domicile ;
- Une autre participation est prise en décembre 2010 dans la société INTECUM, à hauteur de 49% du capital social, participation par laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE complète son offre à destination des pharmaciens par l'automatisation de la dispensation, avec le robot SELLEN ;
- En mai 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE prend une participation de 35% dans la société de droit canadien GROUPE DOMEDIC INC. qui développe et commercialise un pilulier électronique intelligent pour lequel elle a concédé un droit de distribution et de licence de marque à la société française DOMEDIC EUROPE, dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 65%.

5.1.5.2 Evénements récents**2012 et 2013 : Création d'une Direction e-Santé et premiers succès**

Regroupement des filiales DIATELIC et DOMEDIC EUROPE au sein d'une nouvelle Direction e-Santé. L'activité est structurellement soutenue par l'obtention de trois agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel entre janvier 2012 et décembre 2013 et la création d'un Datacenter, inauguré en juin 2013 (Rubrique 6.1.5 du présent Document de Référence).

2012 a également vu la création de la filiale **KAPELSE**, concepteur de solutions e-Santé communicantes, permettant un suivi à distance des patients.

Le Groupe PHARMAGEST a été sélectionné dans deux appels à projets en 2013 :

- Au niveau national dans le projet E-CHRONIC/E-NEPHRO dans le cadre de l'appel à projets e-Santé N° 2 des investissements d'avenir, aux côtés de 13 autres projets pilotes de services numériques dans le domaine de l'e-Santé. Le projet, dédié à la prise en charge par télémedecine de l'insuffisance rénale chronique, vise à démontrer que celle-ci peut permettre des économies substantielles dans les 3 stades de la prise en charge de l'insuffisance rénale : dépistage, promotion des traitements par dialyse, suivi de greffe ;
- Au niveau régional dans l'appel à projets « SATELOR » : télémedecine ou télésanté au service du maintien à domicile, un enjeu majeur de santé publique. Objectif : développer des solutions techniques permettant de sécuriser le maintien à domicile de personnes malades ou âgées.

Renforcement des participations :

- Prises de participations majoritaires dans les filiales DIATELIC et INTECUM ;
- Prises de participations totales dans :
 - HEALTHLEASE permettant au Groupe PHARMAGEST de prendre son autonomie au niveau des financements de ses clients tout en les sécurisant ;
 - SABCO qui passe de 90% à 100% en décembre 2013.



2014 : Renforcement, simplification et prise de participation

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles françaises et de la Guyane ;
- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital.

Sortie du périmètre de consolidation et recul de participation :

- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'émission du présent Document de Référence

5.2.1.1 Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2014	2013	2012
Investissements incorporels	2 545	2 874	1 115
Investissements corporels	783	949	1 411
TOTAL	3 328	3 823	2 526

Une grande partie des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédiée à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation et permet aux sociétés du Groupe d'être précurseurs dans de nombreux projets.

Les années 2013 et 2014 auront été plus fortement dotées par les nouvelles activités, et plus particulièrement dans le domaine de l'e-Santé, en relation avec les prises de participations et croissances des années 2011 et 2012.

Les investissements corporels concernent principalement les acquisitions en renouvellement.

Les variations des immobilisations corporelles s'expliquent par :

- La construction de l'extension du siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY (54) en 2012 ;
- L'acquisition des locaux du siège social de MALTA INFORMATIQUE à MERIGNAC (33) en 2013.

A part ces deux opérations financées par emprunt, le Groupe PHARMAGEST finance ses investissements sur ses fonds propres.

5.2.1.2 Investissements financiers

Les opérations de croissance des trois dernières années :

- Les prises de participation initiale :
- Néant



- Création de filiales détenues à 100% :
 - En décembre 2012, KAPELSE au capital de 1 000 000 € ;
 - En janvier 2014, CPSI - Caraïbes Pharma Services Informatiques - au capital de 100 000 €.
- Renforcements de participations :
 - En février 2012, suite à une augmentation de capital et un rachat d'actions de la société, la participation dans DIATELIC passe d'initialement 41,6% à 68,58% ;
 - En 2013 :
 - . Suite à une augmentation de capital et un rachat d'actions de la société, la participation dans INTECUM passe de 49% à 63,99% en janvier ;
 - . Prise de participation totale dans HEALTHLEASE en novembre ;
 - . Augmentation de la participation dans la filiale luxembourgeoise SABCO qui passe de 90% à 100% en décembre.
 - En 2014 :
 - . Suite à un rachat d'actions de la société, la participation dans DIATELIC passe de 68,58% à 95,29%.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit également ses investissements dans le cadre :

- De ses agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Des appels à projets liés à l'e-Santé au niveau national et régional dans lesquels il s'est engagé.

Ces investissements seront financés sur fonds propres.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

5.2.3 Principaux investissements futurs du Groupe PHARMAGEST

Aucun engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document de Référence.

5.3 Communications financières

Politique d'information

Monsieur Dominique PAUTRAT,
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE est responsable de l'information.
Siège Social : 5, Allée de Saint Cloud - 54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tél. : 03 83 15 95 95
Fax : 03 83 25 64 10

PHARMAGEST INTERACTIVE s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes. Les événements significatifs pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Par ailleurs, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, l'acte constitutif, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site www.pharmagest.com.

La société Gilbert Dupont (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur PHARMAGEST INTERACTIVE. PHARMAGEST INTERACTIVE a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec Gilbert Dupont.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Informatique pour les officines

Appartenance à une Coopérative de Pharmaciens

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par une Coopérative de Pharmaciens (Groupe WELCOOP). Il résulte de cette spécificité originale que les clients du Groupe WELCOOP peuvent également détenir une participation dans ce même Groupe. Cela présente l'avantage d'une forte proximité avec la profession de pharmacien et permet d'avoir une meilleure vision, d'anticiper les évolutions du métier de pharmacien et de développer les outils nécessaires pour l'accompagner.

Maîtrise des compétences en interne

Pour la pharmacie, le Groupe PHARMAGEST assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine en tant qu'éditeur de ses propres solutions. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion des produits : commercialisation directe par son propre réseau de centres de compétences ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

Les prestations comprennent :

- L'étude du parc informatique existant ;
- L'intégration des différents composants logiciels et matériels ;
- Les tests de validation ;
- L'implantation du matériel sur site et des logiciels sur l'ensemble du parc installé (en moyenne 6 postes par pharmacie sur 9 800 du parc PHARMAGEST INTERACTIVE) ;
- La formation des utilisateurs ;
- Le support hotline et la maintenance.

Le développement : cœur de métier du Groupe PHARMAGEST

Les compétences du Groupe PHARMAGEST, tant en termes de recherche et développement qu'en termes de connaissance des besoins et des attentes de sa clientèle, se traduisent par :

- Une adaptation permanente de l'outil et un accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- Une prise en compte de la complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles, ...).

Les logiciels doivent répondre à des besoins de base comme la gestion de la facturation, la télétransmission SESAM-Vitale, la gestion et l'optimisation des stocks, la gestion du Dossier Pharmaceutique, les missions conférées aux pharmaciens par la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) en France, ou le Nouveau Système de Rémunération en Belgique. Ces fonctionnalités de base répondent aux cahiers des charges imposés par l'autorité du GIE SESAM-Vitale et du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, de l'Assurance Maladie ou du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes à l'ensemble des acteurs informatiques du marché français ou par Arrêté royal et l'Ordre des Pharmaciens en Belgique.

Les ESN (Entreprises de Services du Numérique) doivent également s'engager, pour leurs clients, dans le développement de nouvelles fonctionnalités dépassant ce simple cadre des évolutions obligatoires et proposer des fonctionnalités nouvelles et valorisantes. Le Groupe PHARMAGEST développe donc des outils innovants et uniques répondant aux besoins de ses clients et anticipant les opportunités de la profession.



Dans un contexte économique de plus en plus difficile pour l'officine, le Groupe PHARMAGEST s'engage à apporter des réponses concrètes au double enjeu de la profession :

- Nouvelles missions du pharmacien ;
- Recherche de nouveaux leviers de rentabilité.

Il propose des outils d'analyse statistique très performants pour soutenir les officines dans leur gestion et leur politique économique ; il met à disposition des campagnes de suivi d'observance pour renforcer le rôle de conseil du pharmacien dans la chaîne de soins et entraîner une nouvelle fidélité du client à son officine (intégrant des communications SMS, messages vocaux ou mails automatisés depuis le logiciel ainsi qu'une application Smartphone) ; il développe un outil de communication sur le lieu de vente et un site Internet pour la pharmacie, avec des liaisons site Internet-pharmacie et une boutique en ligne.

Le Groupe PHARMAGEST a également repensé les approvisionnements directs des pharmacies en proposant une nouvelle gestion des commandes directes intégrant la redescende dans l'applicatif des catalogues des principaux fournisseurs, des suivis des marchés annuels par fournisseur, par gamme de produit, des politiques de prix et de promotions, des utilitaires de suivi des achats, d'alertes de ruptures possibles ou de meilleures conditions chez un autre fournisseur.

Début 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE a obtenu l'agrément du CNDA (Centre National de Dépôts et Agréments) des développements réalisés dans le cadre du cahier de charges 1.40 du GIE SESAM-Vitale apportant deux fonctionnalités majeures : une classification commune des actes médicaux et une normalisation des échanges électroniques avec les organismes d'assurance maladie complémentaires.

En janvier 2013, le LGPI Global Services® est agréé SCOR (SCannérisation des ORdonnances) par le CNDA permettant l'intégration dans le logiciel de gestion du dispositif de télétransmission des pièces justificatives et notamment des ordonnances scannées.

6.1.2 Pharmacie Europe

Au 31 décembre 2014, l'activité Pharmacie constitue le cœur de métier du Groupe PHARMAGEST et contribue au chiffre d'affaires du Groupe (IFRS) à hauteur de 85,19%.

6.1.2.1 La Pharmacie France

L'activité Pharmacie France à elle seule représente 82,12% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS).

Son logiciel phare, le LGPI Global Services®, équipe désormais plus de 9 000 officines, soit 41% des officines en France. Il s'agit du 1er logiciel pour officines de France.

Un nombre de postes par pharmacie supérieur à la moyenne nationale

La moyenne nationale de nombre de postes par pharmacie est de 5 alors que la moyenne de postes par pharmacie chez les clients de PHARMAGEST INTERACTIVE est de 6,2 :

- La facturation des prestations informatiques se fait par nombre de postes ;
- La population en France restant identique, même si, dans le contexte économique actuel, des pharmacies, surtout de petite taille, ferment ou se regroupent, d'autres pharmacies augmentent encore leur nombre de postes. Cette évolution a un impact positif sur l'activité de PHARMAGEST INTERACTIVE compte tenu de sa forte propension à équiper des pharmacies de taille importante.

Des outils statistiques et de gestion performants et efficaces pour tout type d'officine

Le Groupe PHARMAGEST propose un outil statistique intuitif et performant, Oracle™ Business Intelligence intégré dans le module « Décisionnel » du LGPI Global Services®. Cet outil permet aux titulaires de piloter leur officine au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs sur les deux dimensions de l'officine : « back et front office ». Depuis septembre 2009, l'accès à ces statistiques depuis un iPhone™ est rendu possible aux pharmaciens raccordés à l'Internet via OffiSecure®.

Un accès Internet sécurisé

A l'ère du numérique où les flux d'information ne cessent de croître en officine et se doivent, par conséquent, d'être sécurisés au maximum, le Groupe PHARMAGEST propose Offisecure®, un accès Internet professionnel et sécurisé spécialement conçu pour les pharmacies. Depuis 2008, celles-ci ont également la possibilité de bénéficier d'un service professionnel de téléphonie illimitée et, depuis 2013, un service de secours 3G leur est proposé reposant sur un réseau de collecte propre à PHARMAGEST INTERACTIVE. Avec près de 4 600 abonnements souscrits (Offisecure® et Domisecure), PHARMAGEST INTERACTIVE équipe plus de 50% de ses clients pharmaciens.



Une solution d'achats groupés

Dans un contexte où les rapprochements entre pharmaciens sont stratégiques et se multiplient, notamment sous forme de groupement, de SRA (Structure de Regroupement à l'Achat) ou de SEL (Société à Exercice Libéral), PHARMAGEST INTERACTIVE a créé OffiCentral® : un outil idéal pour les pharmacies en recherche de nouvelles sources de rentabilité, afin d'optimiser leurs commandes groupées et d'harmoniser leurs politiques commerciales.

Aujourd'hui, plus de 250 groupements et 900 officines utilisent OffiCentral®.

Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil du patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions est amené à évoluer dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à l'épauler dans son rôle de conseil et de prévention auprès de ses patients. En 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE a adhéré au projet du Dossier Pharmaceutique (DP), préconisé par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) et principalement mis en place dans le but de contrer les risques d'iatrogénie. Ainsi, PHARMAGEST INTERACTIVE a été le premier éditeur de logiciels à relier une officine française à ce réseau informatique national. Fin 2010, le logiciel LGPI Global Services® se plaçait au 1er rang des logiciels équipant des pharmacies reliées au DP et près de 99,8% (source : CNOP) des officines équipées de ce logiciel y sont aujourd'hui reliées.

Dans une même démarche de proximité des pharmaciens avec leurs patients, PHARMAGEST INTERACTIVE a développé des outils informatiques adéquats répondant aux besoins de la profession comme par exemple l'application smartphone **Ma Pharmacie Mobile®**, gratuite, disponible sur iPhone™ et Android™. Elle permet au pharmacien d'offrir aux patients des services de proximité particulièrement utiles au quotidien et de les accompagner à tout moment, surtout dans un contexte de mobilité grandissante : trouver une pharmacie ouverte à proximité, envoyer la photo de son ordonnance, ou encore retrouver son historique de délivrance et recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments. Plus de 165 000 particuliers ont d'ores et déjà téléchargé l'application (Source : PHARMAGEST INTERACTIVE).

Depuis 2014, l'offre s'est enrichie du **Logiciel de Suivi d'Observance** permettant de répondre aux nouvelles missions des officinaux, notamment pour le suivi des entretiens pharmaceutiques et pour répondre aux enjeux de santé public sur l'observance.

Un outil de communication dynamique sur le lieu de vente

Depuis 2007, le Groupe PHARMAGEST propose OffiMédia®, un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente et d'informer la clientèle. Cette solution suscite les demandes de conseil et les achats d'impulsion via la diffusion de messages sur des écrans positionnés aux emplacements incontournables de l'espace de vente. Au-delà de la communication classique diffusée sur l'espace de vente, OffiMédia® permet de diffuser des messages ciblés, au niveau du comptoir de vente, en fonction du patient pris en charge et des stocks de l'officine, et ce grâce à sa liaison avec le logiciel de gestion du pharmacien (LGPI Global Services®). Cet outil analyse les données du patient et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. La pertinence et la cohérence du conseil sont ainsi assurées.

L'affichage du 'Total à Payer' sur les écrans OffiMédia® au comptoir permet aux pharmaciens de répondre aux obligations légales en matière d'affichage des prix.

Depuis 2013, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® peuvent également relayer automatiquement leurs promotions créées dans leur logiciel de gestion sur leurs écrans OffiMédia® ce qui représente un gain de temps et une efficacité renforcée de la solution.

Aujourd'hui, plus de 1 500 pharmacies sont équipées d'une solution de communication par l'écran du Groupe PHARMAGEST.

Un site Internet dédié à chaque officine

A l'heure où Internet est incontestablement devenu l'outil de communication et d'information privilégié des Français, le Groupe PHARMAGEST propose Pharmattitude®, le site web du pharmacien. Par le biais d'un espace personnalisé, les pharmacies peuvent garder contact avec leurs patients et communiquer sur leurs horaires, proposer des réservations de produits en ligne et dispenser des conseils. Pharmattitude® contribue à positionner le pharmacien comme interlocuteur santé de référence. Une Ordonnance, publiée le 19 décembre 2012, autorise et encadre dorénavant la vente de médicaments sur Internet en France. A cet effet, PHARMAGEST INTERACTIVE a enrichi son offre en proposant Offishop® Para et Offishop® Premium permettant aux officinaux d'élargir leurs offres sur Internet tout en bénéficiant de l'intégration des ventes et du stock dans le LGPI Global Services®.

Une solution de financement des équipements

Depuis mai 2010, le Groupe PHARMAGEST, à travers sa filiale HEALTHLEASE, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.



La robotisation d'officines

En décembre 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE a pris une participation dans la société startup INTECUM et propose désormais une activité de robotisation d'officines et de dispensation de médicaments sur le lieu de vente. Le robot SELLEN révolutionne le monde des robots de pharmacie par ses avantages :

- Il s'agit d'un « robot-comptoir » permettant un gain de place important, étant donné qu'il est placé au cœur de l'officine ;
- Positionnement de prix inférieur aux solutions actuellement sur le marché ;
- Standardisation mécanique et modulable ;
- Il permet à l'équipe officinale de dispenser du conseil auprès du patient au lieu de chercher des médicaments dans des tiroirs.

Depuis 2013, une variante du robot SELLEN placé à l'arrière du comptoir est proposée aux officinaux.

Aujourd'hui, une trentaine de robots sont installés.

Une nouvelle solution : la gestion des Préparations des Doses à Administrer (PDA)

Dans le cadre d'accords avec des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les officinaux préparent les doses à administrer par sachet aux patients et s'équipent d'automates de reconditionnement préparant des sachets contenant les médicaments et les moments de prise.

Pour faciliter cette gestion quotidienne, PHARMAGEST INTERACTIVE a enrichi son offre avec le logiciel **Offidose 2.0** permettant d'informatiser les échanges entre le LGPI Global Services® et les automates, s'ouvrant ainsi à ce marché émergent.

Une nouvelle offre de services à forte valeur ajoutée : PHARMAGEST Consulting

Le Groupe PHARMAGEST a lancé en 2014 une offre d'accompagnement des pharmaciens dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous leviers de croissance :

- Une nouvelle équipe de consultants constituée de formateurs experts formés au métier de consultant et répartie sur tout le territoire ;
- Développement de l'utilisation des solutions et fidélisation des clients ;
- Une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plan d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats.

L'offre Consulting est soutenue par une solution d'analyse et de pilotage de l'officine **My Pilot®**, outil permettant de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord actualisés au jour le jour et facilitant la mise en place de plans d'actions dans les domaines de :

- Situation financière ;
- Rentabilité des produits par catégorie et par gamme ;
- Politique de prix ;
- Connaissance des clients ;
- Animation du point de vente.

A fin 2014, les consultants ont réalisé près de 300 missions.

Certification NF Service « Relation Client »

Par ailleurs, PHARMAGEST INTERACTIVE est le premier éditeur de logiciels dans le domaine de la santé à obtenir, en décembre 2014, la certification NF Service « Relation Client » pour son Assistance Logicielle Centralisée. Il s'agit d'une reconnaissance forte de la qualité de service, d'une organisation efficiente et des engagements réaffirmés vers les clients.

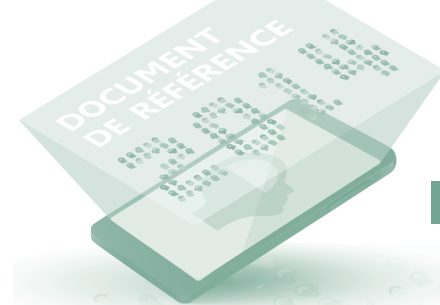
6.1.2.2 La Pharmacie en Belgique et au Luxembourg

La Pharmacie BeLux représente 3,1% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS).

Une offre en parfaite adéquation avec les besoins du pharmacien belge

Innovante sur le marché belge, l'offre SABCO se décline en une gamme de 3 logiciels adaptés à toutes les officines et disponibles dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais.

A travers son logiciel phare, SABCO® Ultimate qui a été installé dans 34 nouvelles pharmacies en 2014, SABCO mise sur une solution en parfaite adéquation avec les besoins du pharmacien belge, à la fois expert santé et chef d'entreprise. Cette "double casquette" constitue la voie choisie par la profession pour rebondir face aux tendances actuelles du marché de la santé : hausse des coûts fixes et variables, baisse des marges, baisse de la fréquentation des officines au profit des parapharmacies, diminution du panier moyen, etc.



Pour contrer ces obstacles, SABCO® Ultimate constitue un outil performant incontournable permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, le renfort de l'accompagnement des patients et l'optimisation de la gestion de l'officine. Comptant également sur l'utilisation exclusive de la technologie d'Oracle™ Business Intelligence pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, SABCO® Ultimate confirme sa longueur d'avance par rapport aux autres logiciels de gestion : une solution permettant aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.

Les équipes de SABCO ne cessent de faire évoluer SABCO® Ultimate afin de continuer à anticiper les évolutions du marché en s'adaptant notamment aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges.

Les développements réalisés en 2012 et 2013 autour des projets législatifs Recip-e (ordonnances électroniques) et du Dossier Pharmaceutique Partagé (DPP) ont été mis en production en 2014 et déployés en pharmacie. Une nouvelle gestion du consentement des patients « eHealthConsent » a d'ailleurs été intégrée au DPP, conformément aux préconisations émises par eHealth, plate-forme institutionnelle missionnée pour la coordination de ce projet au niveau national.

Plusieurs développements issus de la concertation entre les équipes SABCO et les pharmaciens belges au plus près de leurs besoins quotidiens, sont à souligner pour l'année 2014, tels que la mise à disposition d'un schéma de médication perfectionné pour les patients, la possibilité pour une officine de centraliser l'ensemble des paiements en une caisse unique, ou encore la fonctionnalité permettant au pharmacien de remplacer toutes les commandes de produits préalablement définis par une référence unique. Une nouvelle gestion des promotions a également été proposée afin d'épauler les pharmaciens à dynamiser leurs ventes.

Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiCentral®, OffiMédia®, Ma Pharmacie Mobile®, etc.) élaborées par le Groupe PHARMAGEST aux logiciels de SABCO afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. Le nouveau module de dépôt proposé en 2014 pour les pharmacies travaillant en réseau a notamment séduit trois groupements, soit près de 50 officines. Fin 2013, SABCO proposait également une nouvelle gestion des cartes ristournes avec cumul de points dans n'importe quelle pharmacie d'un même réseau. Ces fonctionnalités constituent un pas de plus vers l'adéquation des solutions de SABCO avec les besoins en gestion des chaînes et groupements de pharmacies en Belgique.

D'autre part, les équipes du développement continuent de faire évoluer les composantes techniques des solutions de SABCO, en proposant notamment un nouveau module de dématérialisation de documents. Egalement, une nouvelle couche de communication IP (Internet Protocol) via Ethernet a été ajoutée à l'interaction entre les solutions SABCO et les robots.

Au Luxembourg

Au Grand-Duché du Luxembourg, siège historique de la société, SABCO confirme sa place de leader en 2014 avec 43% de parts de marché (*source : SABCO*) dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel phare Officine II. Fortement démarqué de ses concurrents, Officine II permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer efficacement leurs préparations magistrales, leurs commandes directes et la facturation des vétérinaires. Officine II propose également l'accès à un portail d'information et à la base de données Delphi Care, la possibilité d'interfacer un robot, le scan de documents, l'envoi de SMS, l'interfaçage avec des étiquettes électroniques, la réception financière des commandes permettant au pharmacien de quantifier ses marges.

Courant 2014, les équipes de R&D du Grand-Duché ont proposé de nombreuses nouveautés comme, à titre d'exemple, plusieurs nouvelles fonctionnalités en lien avec la nouvelle base de remboursement pour les médicaments génériques effective au 1er octobre 2014.

6.1.3 Groupe PHARMAGEST partenaire de l'industrie pharmaceutique

La contribution de l'activité Laboratoires au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS) est de 9,2%.

Expert de la pharmacie depuis près de trente ans, en développant des solutions enrichissantes pour les différents acteurs du circuit officinal, le Groupe PHARMAGEST est l'interlocuteur de choix des laboratoires qui souhaitent mettre en place un marketing orienté client. Avec plus de 10 000 officines (en France, Belgique et Luxembourg) équipées des solutions informatiques du Groupe PHARMAGEST, il s'adresse à plus de 50 000 professionnels de santé utilisateurs de ses solutions et à travers eux, à 2 millions de patients par jour (*source : INSEE*) et s'impose comme un leader sur le marché de l'informatique officinale. En créant des ponts inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leur intérêt commun, le Groupe PHARMAGEST s'impose comme le partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.



Outil de communication, de formation, et d'information

Le portail du LGPI Global Services® est un vecteur d'information au même titre qu'un média traditionnel par le biais duquel le laboratoire annonceur s'adresse à une cible captive et profilée : l'équipe officinale. Le Groupe PHARMAGEST a participé à la mise en valeur des officines dans la stratégie des laboratoires en orientant leur message et leur centre d'intérêt vers le point de vente, en dehors du canal historique des médecins.

Le Groupe PHARMAGEST a développé des process permettant aux laboratoires de former et d'informer les équipes officinales à travers leur outil de travail quotidien, notamment à travers des espaces dédiés à la communication. Le laboratoire peut ainsi pousser de l'information sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions, etc. Le laboratoire valorise ainsi son image auprès des pharmaciens en mettant à leur disposition des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le LGPI Global Services® agit comme un outil de renforcement de notoriété et de fidélisation du point de vente.

Média d'impact, le LGPI Global Services® permet également aux laboratoires de présenter et de proposer ses produits au moment opportun, notamment dans une démarche de produit associé à la prescription initiale ou d'information contextuelle. Ces process permettent de stimuler les ventes et d'augmenter le niveau de conseil auprès des patients.

Acteur de Santé publique

A travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales.

Ainsi, en 2014, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® se sont vus proposer plusieurs opérations de dépistage et de prévention : cancer de la peau non mélanome, cancer colorectal, cancer du sein, insuffisance rénale chronique, diabète, psoriasis. Près de 11 000 patients au total ont participé à ces opérations dont près de 1 500 présentant des risques moyens ou élevés ont reçu des fiches conseil de leur pharmacien et se sont vus recommander de consulter leur médecin traitant.

Des dispositifs d'accompagnement des patients et d'aide à la délivrance

Les conséquences d'un mauvais suivi d'observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à travailler sur une démarche éducative du patient, par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives.

CRM patients (Customer Relationship Management)

Les laboratoires sont passés d'un marketing produit à un marketing patients. Les enquêtes diffusées au sein même du système d'information du pharmacien sont un levier pour appréhender les comportements et pratiques des patients. Connaître le contexte de prescription de l'un ou plusieurs de ses produits, collecter des données comportementales leur permet d'adopter de nouvelles stratégies promotionnelles et d'ajuster l'information à diffuser.

Des campagnes de communication grand public

La communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est indispensable pour capter l'attention des clients au moment le plus propice à déclencher un acte d'achat. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. Le Groupe PHARMAGEST propose aux pharmaciens la location de leurs espaces audiovisuels pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et laboratoires dermo-cosmétiques. Ce service de publicité permet aux partenaires annonceurs de diffuser des messages contextuels et ciblés d'information ou promotionnels, de mettre en scène leurs produits dans l'espace de vente et de capter la clientèle de l'officine.

6.1.4 Informatique pour les EHPAD et Accueils de jour

L'activité Maisons de Retraite contribue au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST (IFRS) à hauteur de 4,9%.

MALTA INFORMATIQUE, éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD et Accueils de jour, se caractérise par sa très forte expertise dans le dossier de soin informatisé des résidents et la gestion de la facturation et du poste client en proposant une suite logicielle intégrée et modulaire cœur de métier qui permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-légal.

Au travers de son application TITAN, qui constitue la seule solution du marché capable de proposer un circuit du médicament complet pour EHPAD, il est proposé différents modules permettant :

- La gestion des admissions et l'administration des résidents ;
- La facturation, le suivi des encaissements et leur comptabilisation ;
- Le suivi des soins ;



- Le suivi des animations ;
- La gestion de l'intendance ;
- Le planning du personnel ;
- La traçabilité par code-barres ;
- La gestion de la qualité ;
- La gestion avec les pharmacies de ville et les PUI (Pharmacie à Usage Intérieur).

Depuis 2013, l'offre s'est enrichie d'un module de gestion de groupe d'établissements TITAN GROUPE avec une base de données unique.

L'investissement en R&D est une constante forte dans l'activité de MALTA INFORMATIQUE et l'ensemble des modules bénéficie régulièrement de nombreuses évolutions métier qui ont abouti à une maturité de l'offre standard :

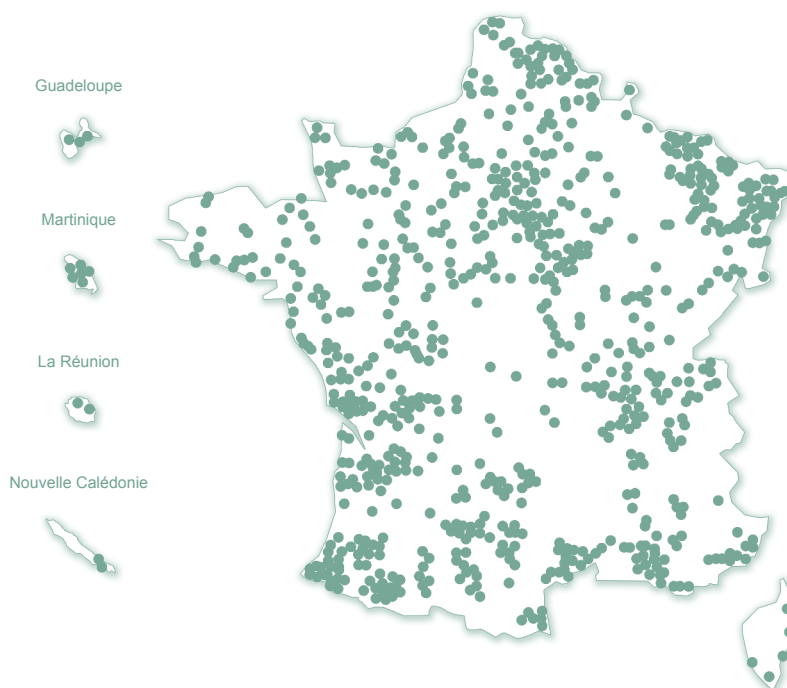
- En 2011, sécurisation du circuit du médicament dans les EHPAD en intégrant une traçabilité des échanges avec le pharmacien à travers le module TITAN PHARMA ;
- En 2012, la gestion des groupes d'établissements sur une seule base de données. Une nouvelle offre à destination des groupes privés, associatifs et publics a donc vu le jour avec le module TITAN GROUPE, permettant de déployer une méthodologie structurée et de suivre l'activité à travers des indicateurs consolidés ;
- En 2013, refonte totale du module de facturation et de comptabilité auxiliaire TITAN FACTURATION pour accroître le niveau fonctionnel des calculs de factures avec régularisation automatique et schémas comptables plus détaillés. Cette évolution permet à MALTA INFORMATIQUE de se positionner sur 100% des demandes en la matière, pour des établissements isolés ou des groupes.

En 2014, MALTA INFORMATIQUE continue à investir et réalise deux dossiers majeurs :

- D'une part la double certification des logiciels d'aide à la prescription souhaitée par l'HAS (Haute Autorité de Santé) a été obtenue en décembre 2014 pour les logiciels ambulatoires et hospitaliers. MALTA INFORMATIQUE est le seul éditeur de logiciels médico-sociaux à obtenir cette reconnaissance, ce qui démontre le niveau d'expertise en particulier dans le circuit du médicament, qui est un enjeu majeur particulièrement identifié au sein des ARS (Agences Régionales de Santé).
- D'autre part, le développement d'un nouveau module TITAN NOMADE permettra en 2015 aux clients et prospects de se doter d'un module de suivi des soins, médicaments, projets d'accompagnement sur tablette type Android.

Aujourd'hui, grâce à une stratégie de très forte spécialisation, MALTA INFORMATIQUE est devenu un acteur clé du secteur des EHPAD. L'accélération de la croissance organique démontre à nouveau l'intérêt que porte le marché aux solutions TITAN.

MALTA INFORMATIQUE équipe 1 150 EHPAD au 31 décembre 2014.





6.1.5 Le Pôle e-Santé : une offre innovante

Le Pôle e-Santé, créé au cours du 1^{er} trimestre 2012, commence, après une phase d'investissements, à contribuer au chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 0,7%.

Ce Pôle regroupe les sociétés :

- DIATELIC, filiale spécialisée dans l'intelligence artificielle et les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients ;
- DOMEDIC EUROPE, commercialisant le pilulier électronique intelligent « DO-Pill SecuRTM » ;
- KAPELSE, spécialisée dans la fabrication de dispositifs connectés de santé.

Cette nouvelle activité est, par ailleurs, structurellement renforcée grâce à l'obtention en 2012 et 2013, par PHARMAGEST INTERACTIVE, de trois agréments d'hébergeur de données de santé à caractère personnel attribués par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

La stratégie du Groupe PHARMAGEST vise à produire, grâce à ses compétences, les services dont le pharmacien a nécessairement besoin dans le cadre de la mise en application de la Loi HPST et de sa rémunération à l'acte.

Des nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé la révolution numérique qui s'installe peu à peu dans le quotidien des professionnels de santé comme des patients.

La valeur ajoutée de cette activité, réunissant l'excellence des savoir-faire de PHARMAGEST INTERACTIVE, DIATELIC, DOMEDIC EUROPE et KAPELSE, est sa complémentarité. Elle réunit des fournisseurs de technologies, avec une forte expérience dans le domaine de la santé, capables de répondre aux professionnels de santé demandeurs de services pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

Une stratégie de croissance par l'innovation

Améliorer la santé des patients, la pratique des soins et, de fait, diminuer les coûts afférents sont autant d'évidences que le Groupe PHARMAGEST anticipe depuis longtemps dans sa stratégie de développement.

Dans un souci de compétitivité nationale et européenne, le Groupe PHARMAGEST devance les évolutions de ces marchés et s'inscrit dans un schéma de croissance par l'innovation.

L'objectif du Pôle e-Santé est de concevoir et déployer ces nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour l'Assurance Maladie.

Une innovation majeure pour améliorer l'observance des patients : le DO-Pill SecuRTM

En 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE a pris une participation de 35% dans la société canadienne GROUPE DOMEDIC INC., complétée par une prise de participation majoritaire, à hauteur de 65%, dans la société DOMEDIC EUROPE. Cette dernière détient les droits de distribution exclusifs des produits développés par GROUPE DOMEDIC INC. pour l'Europe et a signé avec PHARMAGEST INTERACTIVE une convention de cession des droits de distribution pour la France et le BeLux en vue de la commercialisation du pilulier intelligent DO-Pill SecuRTM.

Ces prises de participation dans les services innovants et les domaines technologiques liés à la santé sont conformes à la stratégie du Groupe PHARMAGEST et permettront d'épauler les pharmaciens dans leur rôle de conseil et de prévention auprès de leurs patients. En effet, le pilulier DO-Pill SecuRTM permettra au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre de services visant à aider le pharmacien dans son accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou des personnes du 3^{ème} âge et de pallier les risques liés aux accidents iatrogènes et/ou au défaut d'observance, dans un contexte de population vieillissante (selon une estimation de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) la population de personnes âgées de 75 ans et plus était de 5,6 millions en 2010 et devrait dépasser les 12 millions en 2050) et d'un nombre croissant de personnes atteintes de maladies chroniques (près de 20% selon une étude du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes).

DIATELIC : de la télémedecine efficace et opérationnelle

Après l'entrée, en décembre 2010, au capital de la société innovante française DIATELIC en tant qu'actionnaire minoritaire, le Groupe PHARMAGEST a procédé à la finalisation de la prise de participation majoritaire au capital de DIATELIC en décembre 2014 et détient désormais 95,29% du capital de cette société innovante.

DIATELIC est spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients. Fruit du travail de spécialistes issus de la recherche en systèmes expert, cette nouvelle offre est extrêmement innovante : elle permet de générer des alertes automatiques et des aides au diagnostic sophistiquées par intelligence artificielle, auprès des professionnels de santé, dans le cadre du suivi thérapeutique des malades.

Cette innovation répond ainsi au principal problème posé par la télésurveillance, à savoir la quantité d'informations générées par l'acquisition des données dans les dossiers médicaux, les systèmes de télémedecine ou d'e-Santé.

La gamme de logiciels couvre aujourd'hui un nombre croissant de pathologies : insuffisance rénale (télésurveillance médicale à domicile de la dialyse), cardiologie, diabète, insuffisance respiratoire.



KAPELSE : concepteur de solutions e-Santé innovantes

PHARMAGEST INTERACTIVE a créé cette filiale en janvier 2013 et détient aujourd'hui 70% du capital.

KAPELSE conçoit des solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins. Ergonomiques, performantes et multi-communicantes, les solutions KAPELSE permettent un meilleur suivi des personnes à risque, sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie, à leur lieu de demeure.

Équipées de systèmes d'authentification forte et intégrées dans un environnement hautement sécurisé, les solutions KAPELSE donnent accès à de nombreuses fonctionnalités en toute sécurité :

- L'enregistrement et le stockage automatique des données de mesure du patient ;
- Le transfert sécurisé de ces données vers les serveurs de traitements médicaux ;
- L'enregistrement d'actes médicaux effectués au lieu de demeure du patient ;
- L'accès sécurisé aux fichiers médicaux en ligne ;
- Le partage sécurisé des informations avec les acteurs médicaux du parcours de soins ;
- Le suivi automatisé (systèmes d'alerte, dialogues Patient-Professionnel de Santé, échanges interprofessionnels, ...).

L'offre de KAPELSE se décline en 3 dispositifs au 31 décembre 2014 :

- **KAP&LINK®** : un terminal lecteur de cartes qui s'adresse à l'ensemble des pharmacies, utilisant une technologie innovante protégée par un brevet. Il permet la télétransmission, la mise à jour des cartes SESAM-Vitale, etc. ;
- **KAP&CARE®** : une box e-Santé conçue spécifiquement pour le suivi du patient à son lieu de demeure, permet d'effectuer des opérations de télésurveillance et de téléassistance médicales tout en garantissant la sécurité des données traitées ainsi que l'authentification du patient ;
- **KAP&GO®** : la version nomade de la box e-Santé.

Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel

En 2012 et 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a obtenu trois agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel par le Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes :

• Externalisation de sauvegardes

Avec cet agrément, le Groupe PHARMAGEST met aujourd'hui à la disposition des professionnels de santé, pharmaciens ou établissements de santé, un service leur garantissant une qualité stricte, une haute sécurité et une performance accrue pour toute leur problématique de sauvegarde informatique, et ceci dans le total respect de la législation. Les professionnels de santé, grâce à cette offre de sauvegarde externalisée de l'intégralité de la base de données de santé de leur logiciel métier mais aussi de tout type de fichier contenant des données de santé à caractère personnel pourront garantir à leurs patients un traitement de leurs données parfaitement sécurisé. En outre, couplée à l'offre FAI (Fournisseur d'Accès Internet) Offisecure® les données ne transiteront pas par le réseau public Internet pour un niveau de sécurité optimal.

• Hébergement d'applications gérées et administrées par le client

Cet agrément permet au Groupe PHARMAGEST de proposer un service d'hébergement de données de santé à caractère personnel via sa plate-forme d'infrastructure DATA100T, appelé « TELE100T® ».

Cette infrastructure est destinée à accueillir des données de santé et des applications gérées et administrées directement par ses clients : établissements de santé, professionnels de santé, GCS (Groupements de Coopération Sanitaire), éditeurs de logiciels, associations et réseaux de soins et industries de santé (laboratoires pharmaceutiques et fabricants de dispositifs médicaux).

• Hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données

Le Groupe PHARMAGEST propose un nouveau service, appelé « TELE100T®-APS (Accès Patient Sécurisé) », destiné à accueillir des applications qui sont gérées et administrées par ses clients professionnels de santé et notamment pour ses clients pharmaciens qui souhaiteraient ouvrir un site Internet de vente de médicaments en ligne en conformité avec les dernières dispositions réglementaires. Ces applications contenant des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical, seront, grâce à ce nouvel agrément, accessibles directement par le patient.

Un Datacenter, outil stratégique garantissant un traitement des données parfaitement sécurisé

Dans un contexte d'informatisation des dossiers médicaux et d'échanges dématérialisés de données de santé, la garantie des droits des patients devient essentielle et l'externalisation des activités de stockage, de traitement et de diffusion de données de santé auprès de partenaires experts en solutions informatique dédiées à la Santé devient indispensable.

Le Groupe PHARMAGEST a décidé, dès 2012, de se doter d'un Datacenter garantissant une qualité stricte et une haute sécurité des données afin de pouvoir proposer des services à forte valeur ajoutée à ses clients professionnels de santé et pharmaciens et établissements de santé.

Le Datacenter a été construit à l'état de l'art, à la fois en termes de sécurité, de superficie (100 m²), de capacité d'hébergement (30 baies 42 U (Unité d'une hauteur de 44,45 mm), soit environ 12 000 machines virtuelles), de fiabilité des architectures et des applications afin d'assurer la continuité de service et de répondre, tant aux besoins d'aujourd'hui que de demain.



6.2 Principaux marchés

6.2.1 Le marché en France

Présentation générale des officines

Au 31 décembre 2014, on dénombre 21 915 officines en France, et 627 dans les Départements d'Outre-Mer. Elles sont globalement bien équipées en matériel informatique : en moyenne, 5 postes par officine*.

(* Source : Ordre des Pharmaciens)

Bilan de l'activité 2014 - En K€**	2014	2013	Evolution
Chiffre d'affaires moyen HT	1 524,3	1 540,2	-1,0%
Marge moyenne HT en valeur	483,2	480,1	+0,6%
Charges de personnel	165,8	163,8	+1,3%
Rentabilité	239,3	236,0	+1,4%

Pour la seconde année consécutive, l'évolution du chiffre d'affaires des pharmacies d'une année sur l'autre est négative. Toutefois, et compte tenu de l'évolution de la structure du chiffre d'affaires de l'officine, celui-ci n'est plus un indicateur pertinent de mesure de l'activité dans le secteur de la pharmacie d'officine. Il ne le sera plus du tout à compter de 2015, du fait des nouveaux modes de rémunération intégrant les honoraires de dispensation. Pour autant, les règles désormais "anciennes" ont produit leurs effets en 2014, dans la continuité de l'année précédente : chiffre d'affaires en baisse de 1%, marge (ou rémunération officinale) en valeur en hausse très faible de 0,6%. Mais ces moyennes masquent une réalité toujours plus contrastée : près des 2/3 des officines voient leur chiffre d'affaires diminuer, près de la moitié ont une rémunération (marge) en baisse. Seules les pharmacies situées dans des centres commerciaux (évolution de + 1,7% du chiffre d'affaires) ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 2,2 M€ (+ 0,8%) progressent. Les ventes de médicaments remboursables qui représentent 76% du chiffre d'affaires, reculent de 2%, sous les effets conjoints des baisses de prix et de la substitution.

(** Source : KPMG)

La rémunération des officinaux sur les médicaments remboursables (hors génériques non soumis à TFR - Tarif Forfaitaire de Responsabilité) est fixée par arrêté et se décompose en deux dispositifs réglementaires : la marge dégressive et les remises. L'arrêté du 3 mars 2008 modifie les marges de distribution des grossistes.

Suite à la prise de conscience des pouvoirs publics que la pharmacie constitue un maillon incontournable du réseau de santé français :

- De par sa disponibilité et la simplicité d'accès ;
- De par son excellent maillage territorial.

Une réflexion sur des nouveaux rôles et une nouvelle rémunération, initiée par la Loi HPST de juillet 2009 a abouti, en avril 2012, à la signature par les syndicats représentatifs des pharmaciens et l'assurance maladie, d'une convention ouvrant la voie à un nouveau mode de rémunération de nouvelles missions, décorrélé du prix du médicament :

- Honoraires de dispensation ;
- Paiement à la performance pour la substitution générique ;
- Rémunérations sur Objectifs de Santé Publique (ROSP), comme par exemple un forfait annuel pour l'intégration au dispositif de la numérisation des ordonnances.

Les négociations entre l'assurance maladie et les syndicats sur les modalités concrètes de la réforme des rémunérations découlant de cette nouvelle convention (Arrêté du 4 mai 2012, paru dans le Journal Officiel du 6 mai 2012 et téléchargeable sur <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/votre-convention/convention-nationale-titulaires-d-officine.php>) ont abouti à la signature de l'avenant N° 5 à la Convention Nationale Pharmaceutique signé entre la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF), l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) et publié le 2 décembre 2014 dans le Journal Officiel. Cet avenant fixe les modalités de mise en place sur deux ans des honoraires de dispensation à compter du 1^{er} janvier 2015 :



- **L'honoraire de dispensation par boîte** : les pharmaciens perçoivent 0,82 € TTC pour chaque boîte de médicament remboursable délivrée et, dans le cas de délivrance d'un grand conditionnement contenant un traitement pour trois mois, les pharmaciens perçoivent un honoraire majoré à 2,21 € TTC. En contrepartie, la marge commerciale qu'ils perçoivent pour chaque boîte vendue (calculée en pourcentage du prix du fabricant) a été ajustée à la baisse.
- **L'honoraire pour ordonnance complexe** (mentionnant au moins 5 médicaments remboursables différents) s'élève à 0,51 € TTC par dispensation. Il s'ajoute à l'honoraire de dispensation par boîte.

En 2015, les honoraires de dispensation représenteront 37% de la rémunération des pharmaciens, et 47% en 2016.

La rémunération restante sur les médicaments remboursables (hors génériques non soumis à TFR – Tarif Forfaitaire de Responsabilité) continue à être fixée par arrêté et se décompose en deux dispositifs réglementaires : la marge et les remises.

La marge des officinaux sur les médicaments remboursables est égale à*** :

- 26,1% du PFHT (Prix Fabricant Hors Taxes) jusqu'à 22,90 €,
- 10% entre 22,90 et 150 € et
- 6% au-delà,
- auxquels s'ajoute un forfait par boîte de 0,53 €.

(*** Source : LEEM (Les Entreprises du Médicament))

D'autres sources de revenus, déconnectées de la marge commerciale, sont devenues réalité dès 2013, comme par exemple un forfait de 40 € par an et par patient pour l'accompagnement des malades sous AVK (anticoagulants oraux) et le suivi de patients souffrant d'asthme en 2014.

Les remises accordées aux pharmaciens par les grossistes-répartiteurs ou les laboratoires sont **plafonnées à 2,5%** du prix de vente aux pharmaciens pour les médicaments remboursables non génériques.

Un arrêté fixant les plafonds de remises, ristournes et autres avantages commerciaux et financiers pour les génériques est paru au Journal officiel du 28 août 2014. Il fixe ces plafonds à **40%** du prix fabricant hors taxes ou du prix fabricant hors taxes correspondant au TFR (Tarif Forfaitaire de Responsabilité), contre 17% auparavant.

Les prix des médicaments non remboursables sont déterminés librement par les pharmaciens d'officine.

Le secteur de la Pharmacie repose sur des facteurs de croissance solides :

- Croissance de la population en France : 65,82 millions de personnes, soit + 5,7% en dix ans (Source : INSEE) ;
- Allongement de l'espérance de vie : Un habitant sur trois serait âgé de plus de 60 ans en 2050 (Source : INSEE) ;
- Innovations pharmaceutiques ;
- Développement de l'automédication ;
- Explosion des maladies chroniques : 15 millions de personnes en seraient atteintes en France (Source : Assurance Maladie).

qui constituent autant de sources d'augmentations de dépenses que les pouvoirs publics doivent maîtriser.

La principale mesure du gouvernement pour limiter le déficit de la Sécurité Sociale était, en 2014, la baisse des prix et le déremboursement de certains médicaments, qui représentent 80% de l'économie de l'officine.

Pour 2015, le PLFSS (Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) adopté en décembre 2014 prévoit encore des baisses de prix massives des princeps, génériques et dispositifs médicaux à hauteur de 1 065 M€, qui impacteront les marges des officinaux, dont :

- 550 M€ de baisses de prix de médicaments ;
- 435 M€ pour la promotion et le développement des génériques.



6.2.2 Le marché en BeLux

6.2.2.1 En Belgique

Au 31 décembre 2014, on comptait 4 957 pharmacies ouvertes au public en Belgique, en baisse de près de 1% par rapport à 2013, avec la répartition géographique suivante :

- Flandre : 53% ;
- Wallonie : 35% ;
- Bruxelles : 12%.

(Source : APB - Association Pharmaceutique Belge).

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé en 1999. Depuis, du fait de fusions et de fermetures, le nombre de pharmacies ouvertes au public en Belgique est retombé de 5 277 à 4 957 en quinze ans.

Dans un contexte économique difficile, les associations représentatives des pharmaciens en Belgique, l'APB (Association Pharmaceutique Belge) et l'OPHACO (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique) ont négocié avec le gouvernement un Nouveau Système de Rémunération (NSR), entré en vigueur le 1^{er} avril 2010, afin de contrer :

- Une baisse des marges des médicaments remboursables et des grands conditionnements ;
- La stagnation du montant global des marges compte tenu des baisses des prix et des volumes de ventes ;
- Et de prendre en charge la fonction de conseil/accompagnement du patient par le pharmacien.

La nouvelle rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques de 79,6% des revenus du pharmacien (75,2% d'honoraires de base et 4,4% d'honoraires complémentaires) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20,4%). Cette marge qui est couplée au prix ex-usine du médicament, doit servir à couvrir les frais d'exploitation de l'officine. Entre le 1^{er} août 2010 et le 31 juillet 2011, les pharmaciens belges ont gagné 27,6 M€ supplémentaires par rapport à l'ancien système de rémunération, soit une moyenne de 5 400 € par officine (Source : APB).

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien. Un titulaire d'officine qui est acté comme personne physique peut être propriétaire de plusieurs officines. Le gérant d'une officine doit toutefois être obligatoirement un pharmacien diplômé dans ce cas.

13% environ des pharmacies belges appartiennent à une chaîne de pharmacies comme LLOYDS ou MULTIPHARMA.

Les pharmacies belges réalisent un chiffre d'affaires inférieur d'environ un tiers de la moyenne française.

La répartition du chiffre d'affaires dans une pharmacie belge est en général de :

- 75% médicaments remboursables ;
- 15% médicaments OTC (Over the Counter) ;
- 10% médicaments non remboursables sous prescription médicale.

(Source : APB).

6.2.2.2 Au Luxembourg

En 2014, le nombre de pharmacies ouvertes au public est de 94, dont 23 concessions privées et 71 concessions d'Etat (Source : Ministère de la Santé).

Le marché des pharmacies est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré, étant limité à 1 pharmacie pour 5 000 habitants (Source : OCDE).

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale. Il existe deux possibilités d'obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour les 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.



Le Ministère de la Santé luxembourgeois, dans son Programme Gouvernemental du 29 juillet 2009, prévoit de renforcer le rôle de conseil du pharmacien et de lui permettre de procéder à des substitutions. Le réseau des pharmacies sera renforcé et la procédure d'attribution de concession de pharmacie doit être révisée afin d'améliorer la couverture du territoire dans un intérêt de santé public. Aussi, le Gouvernement poursuivra la mise en place d'un plan national « e-santé » ainsi que d'un dossier patient électronique.

6.2.3 Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché est composé de plus de 10 000 structures d'hébergements de personnes âgées en France*, dont 75% sont des maisons de retraite, EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée), et 25% sont des foyers logements pour personnes non dépendantes.

(*Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. Dans un horizon à 20 ans, le nombre de structures pourrait doubler.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation.

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants. Nous pouvons considérer qu'aujourd'hui 70% des structures sont équipées de solutions complètes*.

(* Source : MALTA INFORMATIQUE)

6.2.4 Le marché de l'e-Santé

Balbutiant en 2012 et 2013, le marché a commencé à se structurer en 2014. Il a franchi un nouveau cap avec l'explosion des objets connectés, notamment à dominante santé, et avec la diffusion de nouveaux modes de services et de nouvelles technologies (mutualisation et/ou externalisation de ressources, applications, processus, fonctions) autorisant l'équipement en systèmes d'information des structures sanitaires, médico-sociales, voire sociales les plus modestes.

L'e-Santé pourrait répondre en partie aux 3 grands défis auxquels notre système est confronté :

- Le défi de la qualité des soins prodigués dans un contexte de vieillissement de la population (personnel de santé compris), grâce notamment à une optimisation du temps médical ou à l'organisation de l'offre autour du patient ou de la personne âgée (logique de parcours) ;
- Le défi de la santé publique, mise à mal par des crises sanitaires aiguës, grâce à la collecte de données santé sur lesquelles pourraient s'appuyer des politiques de prévention efficaces, et à l'émergence des objets connectés santé et de pratiques d'auto-mesure de l'état de santé (quantified self) ;
- Le défi de la gestion des comptes de l'assurance maladie et la nécessité de réaliser des économies substantielles grâce à des gains d'efficacité multiples (ex : éviter la redondance des pratiques et des actes).

(Source : Etude Groupe XERFI / PRECEPTA du 23 octobre 2014)

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités

Néant.

6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont inventoriés et présentés dans le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.



6.5 Concurrence

6.5.1 Sur le marché de la Pharmacie en France

Trois principaux acteurs se partagent le marché :

- PHARMAGEST INTERACTIVE avec 43,5% de parts marché, est leader sur le marché de l'informatique officinale. La quasi-totalité de ses clients est équipée de son logiciel phare, le LGPI Global Services® ;
- Son principal concurrent, le Groupe ALLIADIS, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses filiales ALLIANCE SOFTWARE, ALLIADIS et PG INFORMATIQUE ;
- Le troisième acteur significatif du marché est une société indépendante, EVERYS.

(Source : statistiques des remontées des FSE (Feuilles de Soins Electroniques) auprès du GIE SESAM-Vitale)

6.5.2 Sur le marché des officines en Belgique et au Luxembourg

EN BELGIQUE

SABCO est présent sur l'ensemble du territoire avec une part de marché de 6% en Flandre (région néerlandophone), 19% en Wallonie (région francophone) et 18% sur la région de Bruxelles Capitale (région bilingue). Globalement, SABCO détient 12% de parts de marché sur la totalité de la Belgique avec 3 logiciels (SABCO® ULTIMATE, SABCO® NEW et SABCO® OPTIMUM).

(Sources : SABCO et APB-Association Pharmaceutique Belge).

Les principaux concurrents de SABCO sont les sociétés CORILUS, éditeur de 4 logiciels de gestion d'officines et FARMAD.

AU LUXEMBOURG

SABCO a confirmé sa place de leader en 2014 avec 49% de parts de marché dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel phare Officine II. (Source : Estimation SABCO).

Son principal concurrent est la société PROPHALUX.

6.5.3 Sur le marché de l'informatique des EHPAD et Accueils de jour

MALTA INFORMATIQUE devient le second acteur du marché en 2014, par la prise de marché sur les fournisseurs historiques du marché et détient désormais 14,1% de part de marché (Source : Estimation MALTA INFORMATIQUE).

Ces principaux concurrents sont la société ASC2I ainsi que le Groupe BERGER LEVRAULT avec ses solutions MAGNUS et PROGOR.

Les fournisseurs historiques de ce marché proviennent :

- Soit de l'informatique de gestion des associations médico-sociales, ce qui rend leur offre, lorsqu'elle existe, peu experte dans le domaine de la gestion des soins et souvent peu intégrée ;
- Soit de modules spécialisés en soin ou en facturation, trop monolithiques et ayant subi des évolutions successives et peu intégrées les uns aux autres.

6.5.4 Sur le marché de l'e-Santé

La concurrence est complexe à identifier car encore diffuse.

Elle est aujourd'hui composée :

- De sociétés start-up qui tentent, difficilement, de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, Industrie Pharmaceutique, etc....).



6.6 Organisation commerciale et marketing

6.6.1 Sur le marché de l'activité Pharmacie France

La diffusion et la commercialisation des produits du Groupe PHARMAGEST sont assurées par 28 centres de compétences en France métropolitaine et 3 dans les DOM, regroupant au total 75 commerciaux, 10 consultants et 8 Directeurs Régionaux.

En 2014, la présence du Groupe PHARMAGEST dans les Antilles françaises a été renforcée avec la création d'une filiale en Guadeloupe, CPSI, ainsi qu'une agence commerciale en Martinique.

Les centres de compétences sont répartis dans 8 grandes régions plus les DOM. Chaque centre dispose de son autonomie commerciale et technique au travers d'une équipe dirigée par un Directeur Régional. Ce dernier veille à la réalisation des budgets, à l'application des procédures techniques et à la satisfaction de la clientèle. Le centre de compétences est chargé de dupliquer sur la région la politique commerciale établie par la Direction Commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE.



L'équipe commerciale, sous la direction d'un Directeur Commercial et de 8 Directeurs Régionaux, épaulés par les Responsables Commerciaux d'Agence, est ainsi chargée de relayer la communication nationale par des actions terrain (prospection, mailing, phoning, visites...).

Ces actions sont complétées par les évolutions technologiques des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE, au travers du LGPI Global Services® par la diffusion d'informations directes et quotidiennes sur l'outil informatique du pharmacien devenant une solution communicante et fidélisante.

Enfin, l'organisation commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE a pour avantage de disposer au niveau national d'un maillage étroit de ses agences et de ses forces terrain représentées par les techniciens, les formateurs et les commerciaux.



La Direction Marketing construit les outils de promotion et les messages de communication pour une diffusion nationale au travers de divers supports. Elle organise également la présence du Groupe PHARMAGEST lors d'événements tels que le salon PHARMAGORA (plus de 11 700 visiteurs et près de 240 exposants)*, les Universités régionales PHARMAGEST INTERACTIVE, des séminaires clients, et mène diverses actions régionales de présentation et promotion des produits et services de son offre globale.

(* Source : PHARMAGORA)

De plus, elle accompagne étroitement le Service R&D dans l'élaboration des cahiers des charges et dans les études de nouvelles fonctionnalités ou améliorations des produits. Elle est en contact régulier et étroit avec les clients utilisateurs et le Service Clients dans le cadre d'une recherche permanente de l'amélioration de l'offre produits/services.

La Direction du Service Clients met en œuvre, déploie et contrôle les process d'installation, de maintenance et de formation vers l'ensemble des collaborateurs techniciens et formateurs répartis en région ainsi que vers les équipes de l'Assistance Téléphonique Centralisée. Elle est relayée en région par des Responsables Régionaux du Service Clients, placés sous l'autorité du Directeur Régional.

6.6.2 Sur le marché de l'activité Pharmacie en Belgique et au Luxembourg

Dans son fonctionnement, SABCO applique les process éprouvés du Groupe PHARMAGEST en matière d'outil de reporting, de helpdesk et d'organisation des services commerciaux, services clients.

Ces process garantissent une vision de l'activité Pharmacie en Belgique et Luxembourg au sein du Groupe PHARMAGEST suivant les mêmes modèles que pour les agences et grandes régions de France, tout en respectant les spécificités et l'autonomie requises pour une implantation pérenne au sein de ces deux pays voisins.

En Belgique, SABCO a poursuivi en 2014 son objectif de déploiement sur l'ensemble du territoire avec l'embauche de plusieurs collaborateurs néerlandophones et francophones en renfort de son équipe commerciale et du service formation.

Les actions de communication institutionnelle et marketing visant à renforcer la notoriété de SABCO et de ses produits, la présence à des salons comme par exemple aux deux éditions du Séminaire de la Pharmacie du Bon Air, associées à l'offensive des équipes commerciales et à une stratégie de conquête de parts de marché, devraient permettre à SABCO de conquérir de nouveaux clients au cours de l'année à venir. A l'initiative du Rendez-vous économique de l'officine dont la première édition a eu lieu en septembre 2014, SABCO renforce ainsi son positionnement d'expert en gestion officinale. Ce séminaire axé autour du futur de la Profession et regroupant une quarantaine de pharmacies a rencontré un vif succès auprès de ses participants et sera reconduit en 2015.

Le Grand-Duché du Luxembourg est le siège historique de la société.

Les équipes commerciales belges couvrent également le territoire du Grand-Duché.

6.6.3 Sur le marché de l'activité Laboratoires

L'organisation commerciale de cette activité intègre une équipe de 9 personnes, sous la responsabilité du Directeur de l'Activité Laboratoires, qui se décompose notamment en un département « Contenu et Ligne éditoriale » dirigé par un pharmacien, un département commercial avec trois responsables Grands Comptes et un département marketing.

6.6.4 Sur le marché de l'informatique pour Maisons de Retraite

L'équipe de MALTA INFORMATIQUE est composée de 40 collaborateurs experts dans la connaissance des EHPAD, répartis dans six régions : Sud-Ouest, Sud-Est, Grand-Ouest, Grand-Est, Rhône-Alpes et Ile de France.

Cette répartition géographique permet d'être proche des 1 150 clients afin d'assurer un suivi personnalisé de proximité.



MALTA INFORMATIQUE s'est enrichie de 7 collaborateurs en 2014 avec une perception du métier basée sur l'expertise du service au client, se traduisant par le renforcement d'équipes dédiées :

- Elle s'est dotée de deux techniciens assistance logicielle supplémentaires, portant l'équipe à 7 collaborateurs sédentaires, permettant de garantir un ratio d'un collaborateur pour 165 clients ;
- Le nombre et l'enjeu des dossiers groupes ont amené au renforcement de l'équipe de consultants projet avec 2 nouveaux collaborateurs expérimentés, portant ainsi à 7 personnes cette équipe experte ;
- La croissance soutenue de l'activité a par ailleurs permis de renforcer l'équipe d'un consultant formateur itinérant, pour porter cette équipe à 10 collaborateurs ;
- Enfin, l'équipe d'assistance commerciale et administrative a été portée à 4 personnes.

L'année 2014 aura été exceptionnelle de par la signature de 222 nouveaux clients ayant souscrit au logiciel TITAN, dont plusieurs groupes significatifs et notamment le Groupe AHNAC (Association Hospitalière Nord Artois Clinique) ou le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « les EHPAD publics du Val de Marne ».

6.6.5 Sur le marché de l'e-Santé

Les dispositifs de santé dédiés aux pharmacies et aux professionnels de santé sont commercialisés principalement par les éditeurs de logiciels destinés à ces professions qui s'appuient sur leurs forces de vente respectives.

6.7 Description des clients

Les 5 premiers clients représentent 9,1% du chiffre d'affaires consolidé, les 10 premiers clients représentent 10,5%.

Les principaux débiteurs du Groupe PHARMAGEST sont les organismes de financement (« leasers ») travaillant avec HEALTHLEASE (essentiellement BNP Lease, SIEMENS et FRANFINANCE) représentant 36% du chiffre d'affaires consolidé.

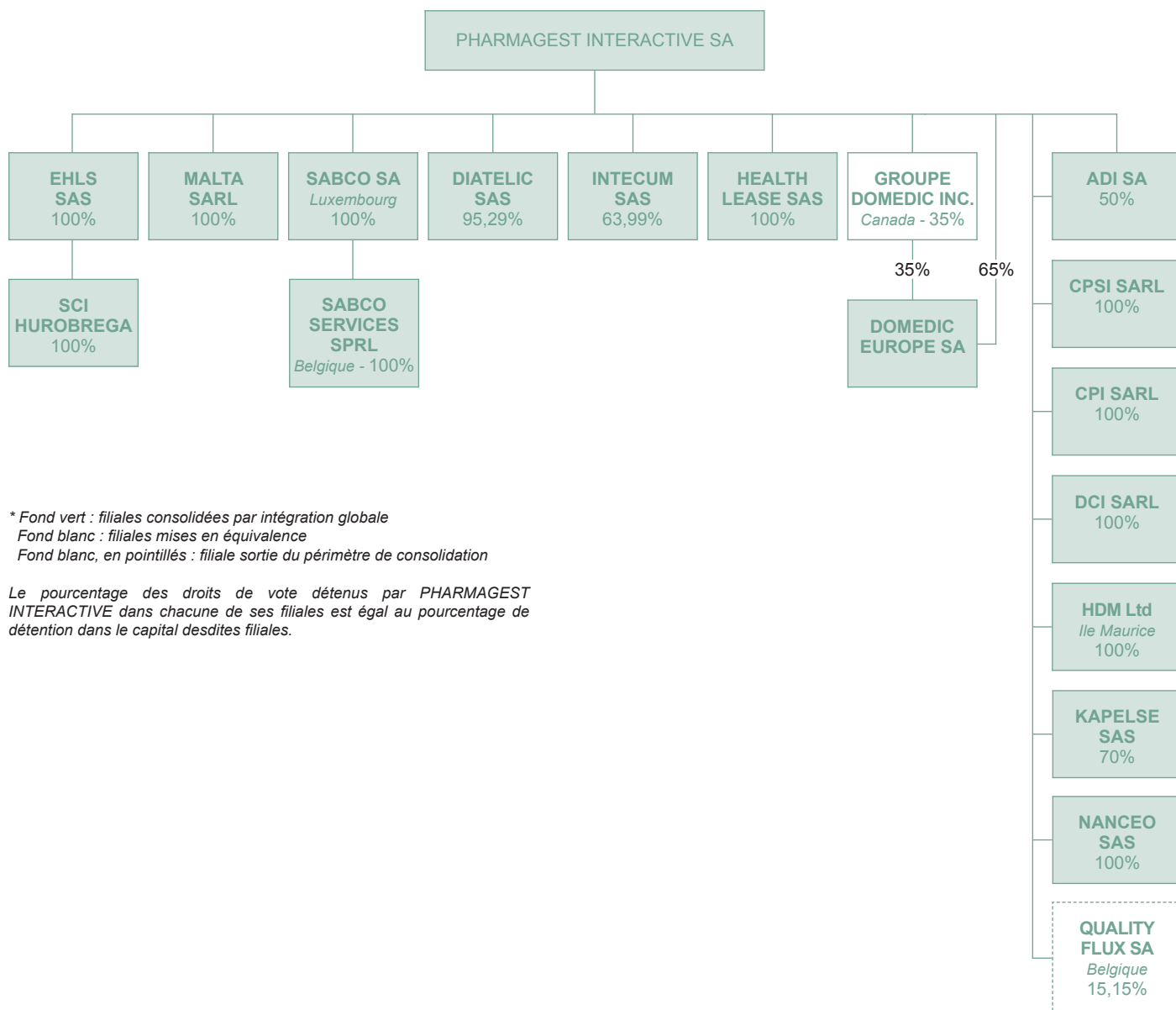
Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2014 (normes françaises) est constitué de revenus récurrents : la maintenance et bases de données représentent 31,5%, les ventes de configurations matériel en renouvellement RENTPHARM 32,4% et les ventes de licences 5,7%. Cette forte stabilité (près de 70% chaque année) permet au Groupe PHARMAGEST d'avoir une grande visibilité sur ses perspectives de chiffre d'affaires.

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de quelque client que ce soit, la société équipant plus de 10 000 pharmaciens (France, Belgique et Luxembourg).



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du Groupe PHARMAGEST au 31 mars 2015*



Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2014 :

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € dont le siège social est 1 bis rue du Havre à PARIS (75 008) ayant pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.



7.2 Description du Groupe WELCOOP et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

Au 31 décembre 2014, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,51% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE. La Coopérative GROUPE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE détient de manière directe 6,12% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Le Groupe WELCOOP a développé un ensemble d'activités diversifiées pour apporter des réponses efficaces aux pharmaciens d'officine, structures de soins et industries pharmaceutiques. Le Groupe WELCOOP offre le plus riche back-office existant en France qui contribue à remettre le pharmacien au cœur du dispositif de santé en s'engageant sur trois axes :

- Un axe économique avec des génériques, de l'OTC (Over The Counter), des dispositifs médicaux et produits de parapharmacie, un accès aux médicaments européens ;
- Un axe services avec une offre de Maintien A Domicile (MAD) et des solutions d'aide à la vente (merchandising, référencement, etc.) ;
- Un axe technologique permettant au pharmacien de jouer son rôle de coordinateur de santé grâce à des systèmes d'information performants.

Le Groupe est présent en France et en Europe.

Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Technopole de Nancy Brabois - 7 allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 125 M€ au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires consolidé 2014 de MARQUE VERTE SANTE est de 844 M€ (normes françaises).

Dans le Groupe PHARMAGEST, en 2014, 16 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société filiale à 50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme au capital de 48 000 €, dont le siège social est situé 4 rue René Razel à SACLAY (91 400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile de France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

CPI, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 623 €, dont le siège social est situé 27 Boulevard des Champs aux Métiers à QUETIGNY (21 800), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 341 984 508. La société a pour activité la distribution de solutions informatiques « clef en mains » provenant d'éditeurs divers aux PME.

CPSI, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €, dont le siège social est basé 488 rue de la Chapelle, ZI du Jarry à BAIE MAHAULT (97 122), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POINTE-A-PITRE sous le numéro 799 898 069. La société a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles et de la Guyane Françaises.

DCI, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 38 250 €, dont le siège social est situé Avenue Becquerel à MERIGNAC (33 700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 395 381 817. La société loue son fonds de commerce à PHARMAGEST INTERACTIVE depuis 2001.

DIATELIC, société filiale à 95,29% depuis décembre 2014 de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 37 200 €, dont le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 443 656 350. La société a pour objet la prestation et commercialisation de services de télésurveillance et d'aide au diagnostic.

A noter, en 2014, la transformation de DIATELIC de Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée ainsi que la réduction du capital d'initialement 58 900 € à 37 200 €.

DOMEDIC EUROPE, société filiale à 65% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme au capital de 120 000 €, dont le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 533 081 360. La société est le distributeur européen exclusif du pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et de ses produits accessoires.



EHLS, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE suite à la Transmission Universelle de son Patrimoine par CIP à PHARMAGEST INTERACTIVE au 1er juillet 2011, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 144 000 €, dont le siège social est situé 1 Impasse Per Jakez Helias à QUEVEN (56 530), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

HDM LIMITED, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares » de droit mauricien au capital de 30 000 €, dont le siège social est situé c/o Multiconsult Limited, Rogers House, 5 President John Kennedy Street à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est situé 1 bis rue du Havre à PARIS (75 008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

HUROBREGA, société filiale à 100% d'EHLS, est une Société Civile Immobilière au capital de 152 €, dont le siège social est situé ZAC de Mourillon à QUEVEN (56 530), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

INTECUM, société filiale à 63,99% de PHARMAGEST INTERACTIVE est une Société par Actions Simplifiée au capital de 463 800 €, dont le siège social est situé Z.I d'Erbajolo, lieu-dit Pastoreccia à BASTIA (20 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 507 906 329. La société a pour objet la conception, fabrication et commercialisation de systèmes automatisés.

KAPELSE, société filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MALTA INFORMATIQUE, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 €, dont le siège social est situé 9 rue Montgolfier à MERIGNAC (33 700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD, ainsi que de tous produits s'y rattachant.

SABCO, société filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société Anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 38 671,39 €, dont le siège social est situé 2 Rue d'Arlon à WINDHOF (8399) (Koerich-Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

SABCO SERVICES, société filiale à 100% de SABCO, est une Société Privée à Responsabilité Limitée de droit belge au capital de 18 600 €, dont le siège social est situé Route du Saussin 45 à SPY (5190) (Belgique), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRUXELLES (Belgique) sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériel informatique et de logiciels.

et une société par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC INC., société filiale à 35% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une Société par Actions de droit canadien au capital de 2 977 774 CAD, dont le siège social est situé 2500 rue Jean Perrin, local 190 à QUEBEC (Québec), G2K 1X1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUEBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux, et plus particulièrement le pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et ses accessoires.



7.3 Relations mère-filiales

PHARMAGEST INTERACTIVE, société mère du Groupe PHARMAGEST, assure le pilotage de la stratégie.

Les fonctions support telles que la recherche et développement, le marketing, les actions commerciales sont délivrées par la société mère. Les Directions Régionales et le Service Clients appliquent les décisions prises en Comité de Direction de PHARMAGEST INTERACTIVE. Le contrôle comptable et financier fonctionne de manière centralisée.

La rémunération de ces services rendus est fondée sur une facturation des frais de personnel et frais généraux réels (justificatifs fournis sur facture) majorée d'une marge.

EHLS est la centrale d'achats du Groupe PHARMAGEST. La rémunération des services rendus est faite sur la facturation des matériels plus une marge.

Une présentation valorisée des différents flux entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présentée en Rubrique 20.3.2.3.5 - « Éléments concernant les entreprises liées » des annexes sur les comptes sociaux du présent Document de Référence.

7.4 Filiales significatives

En M€ Comptes sociaux 2014	EHLS	ADI	SABCO	MALTA INFORMATIQUE	HEALTHLEASE
Chiffre d'affaires	19,29	4,70	3,46	5,64	42,78
Résultat d'exploitation	1,05	0,52	0,46	1,78	1,87
Résultat courant avant impôts	1,26	0,52	0,46	1,83	1,93
Résultat net	0,81	0,35	0,32	1,20	1,26



8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Actifs immobiliers

Les principaux actifs immobiliers s'organisent autour des sièges sociaux et des agences commerciales.

EN FRANCE METROPOLITAINE - SIEGES SOCIAUX :

Grand Est :

- VILLERS-LES-NANCY :
 - PHARMAGEST INTERACTIVE - propriétaire ;
 - DIATELIC, DOMEDIC EUROPE et KAPELSE - en location.
- DIJON :
 - CPI - en location.

Grand Ouest :

- QUEVEN :
 - EHLS - propriétaire ;
 - SCI HUOBREGA - propriétaire.

Ile de France :

- SACLAY :
 - ADI - en location ;
- ASNIÈRES-SUR-SEINE :
 - HEALTH LEASE - en location.

Sud Ouest :

- MERIGNAC :
 - MALTA INFORMATIQUE - propriétaire ;
 - DCI - propriétaire.

Sud Est :

- INTECUM - en location.

EN FRANCE METROPOLITAINE - AGENCES :

Grand Ouest :

- QUEVEN - locataire auprès de la SCI HUOBREGA, elle-même propriétaire ;
- NANTES, RENNES, SAINT LO et SAINT BRIEUC - en location.

Nord :

- ROUEN et CUINCY - en location.

Grand Est :

- LUDRES, DIJON, REIMS, STRASBOURG, COLMAR et CHARLEVILLE MAIZIERES - en location.

Rhône Alpes :

- VILLEFRANCHE - en location.

Sud Est :

- MEYREUIL (AIX), ANTIBES et MONTPELLIER - en location.

**Sud Ouest :**

- TOULOUSE, ANGOULEME et PAU - en location ;
- MERIGNAC, locataire auprès de DCI, elle-même propriétaire.

Centre :

- BOURGES, POITIERS, LIMOGES et CLERMONT FERRAND - en location.

Ile de France :

- RUNGIS et SAINT-CLOUD - en location.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER – LOCAUX DE CPSI :

Guadeloupe : BAIE MAHAULT - Siège social en location ;

Martinique : LE LAMENTIN - Agence en location.

EN BELGIQUE - LOCAUX DE SABCO SERVICES :

Wallonie : SPY (siège social en location) ;

Flandre : GAND (agence en location).

AU LUXEMBOURG - LOCAUX DE SABCO :

Windhof : Siège social en location.

ILE MAURICE - LOCAUX DE HDM :

Port Louis : Siège social - en location.

Les locaux détenus en pleine propriété représentent 40% des surfaces des locaux utilisés par le Groupe PHARMAGEST. Les locaux en location sont associés à des contrats de location simple et ne sont pas retraités (comme tous les contrats de location simple) dans les actifs incorporels (cf. Rubrique 20.3.1.5 - Note 4.3 du présent Document de Référence).

8.2 Question environnementale

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas soumis à des problématiques environnementales (cf. rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence).

9 EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes données et explications sont incluses dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les données et explications relatives aux capitaux, flux de trésorerie ainsi qu'au financement du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3 du présent Document de Référence.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développement

L'organisation s'articule autour : d'une **Direction Technique**, composée de 6 pôles, chacun dirigé par un Directeur Adjoint :

- **Un Pôle Etude et Assurance Qualité Logiciel**, chargé de la veille réglementaire de la rédaction des spécifications ainsi que du pilotage des tests et de l'assurance qualité pour l'ensemble de l'offre produit. Ce pôle comprend 17 collaborateurs.
- **Un Pôle Architecture, Outils et Méthodes**, chargé pour l'ensemble de l'offre produit d'animer et de développer l'architecture globale (incluant l'infrastructure), les méthodes de développement et les outils de développement. Ce pôle est fort de 5 collaborateurs.
- **Un Pôle Edition Pharmacie pour la France, la Belgique et le Luxembourg**, chargé des logiciels de gestion d'officine et de groupements : LGPI Global Services®, Primoris® et OffiDose, SABCO® New, Optimum et Ultimate pour la Belgique, Officine II pour le Luxembourg et OffiCentral® pour la France et la Belgique. Ce pôle comprend 46 salariés : 35 personnes en France dont 5 qui travaillent pour le développement BeLux et 6 collaborateurs chez HDM Ltd, la filiale mauricienne de PHARMAGEST INTERACTIVE, ainsi que 5 développeurs belges et luxembourgeois.
- **Un Pôle Internet Mobile et Device**, chargé des produits satellites OffiMédia®, Pharmattitude®, Services Communicants et autres produits orientés web et mobilité. Ce pôle est composé de 10 salariés dont 1 en France et 9 chez HDM, la filiale mauricienne de PHARMAGEST INTERACTIVE.
- **Un Pôle ERP** (Enterprise Resource Planning), en charge du système d'information interne de l'entreprise, c'est-à-dire la gestion de la relation clients et la gestion commerciale. Ce pôle est constitué de 7 personnes.
- **Un Pôle e-Santé & Data** chargé des logiciels de suivi patient et de développement de systèmes experts. Ce pôle est constitué de 20 collaborateurs.

Chaque projet est piloté par un chef de projet qui anime des équipes d'analystes fonctionnels, d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider le bon fonctionnement des modules développés.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 20.3.1.5 - Note 3.4.1 du présent Document de Référence.

11.2 Brevets

Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France.

Les filiales du Groupe, DIATELIC, INTECUM, KAPELSE et GROUPE DOMEDIC INC., détiennent les brevets des systèmes développés



12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Points clés de 2014

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

En France, la mutation du réseau officinal s'inscrit dans un contexte économique et réglementaire en pleine évolution :

- **D'un point de vue économique**, l'année 2014 a été marquée par une diminution continue du chiffre d'affaires des pharmacies compte tenu de la baisse des prix des médicaments et de la substitution par des génériques (voir Rubrique 6.2.1 du présent Document de Référence).
- **D'un point de vue réglementaire**, l'Etat, conscient du rôle important que joue le pharmacien en tant que professionnel de santé, a, dans le prolongement de la Loi HPST de juillet 2009, signé une convention avec les pharmaciens (arrêté du 4 mai 2012) qui porte, entre autre, sur la valorisation de l'exercice pharmaceutique et instaure un honoraire de dispensation ainsi qu'une rémunération sur objectifs. Les négociations entre syndicats et la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour fixer les modalités ont abouti, en décembre 2014, à la signature d'un avenant N° 5 à la convention fixant les modalités de mise en place d'honoraires de dispensation. L'objectif étant de découpler prix du médicament et rémunération de l'officine traduisant le virage du commerce de médicaments vers la profession de santé.

Afin de réussir dans ce contexte et d'adapter son business modèle, le pharmacien doit se positionner comme un coordinateur de santé entre les patients et les autres professionnels de santé. Le Groupe PHARMAGEST a anticipé cette évolution et, à travers ses différents pôles d'activité, permet au pharmacien de prendre ce virage, d'accomplir ses nouvelles missions grâce au développement de nouvelles technologies innovantes et donc d'être présent sur les marchés en croissance de la santé à domicile, de la dépendance et de l'observance.

ACTIVITÉ PHARMACIE EN FRANCE

Dans ce contexte, les pharmaciens ont plus que jamais besoin d'un accompagnement efficace par un outil informatique leur permettant d'échanger avec les autres professionnels de santé afin d'offrir un suivi patient personnalisé et de devenir un réel coordinateur de santé.

PHARMAGEST INTERACTIVE, consciente de la mutation qui s'opère dans la profession et de la nécessité de créer une réelle proximité entre le pharmacien et le patient, propose, grâce à la capacité d'innovation de ses équipes et l'étude permanente des évolutions du métier et du marché, des outils permettant aux pharmaciens d'améliorer la gestion de leurs officines et donc de leurs marges et de répondre à leurs nouvelles missions de conseil et de prise en charge des patients dans leur pathologie.

Le LGPI Global Services® équipe 9 000 pharmacies au 31 décembre 2014 ; il s'agit du 1^{er} logiciel de gestion d'officines installé en France. Ce logiciel dispose d'un ensemble de fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies permettant de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix, de piloter de façon efficace l'activité grâce à l'outil décisionnel, bénéficiant de la technologie Oracle® Business Intelligence (OBI) permettant la création de tableaux de bord personnalisés et de suivre l'état de santé et l'observance des patients.

La publication le 19 décembre 2012 d'une Ordonnance autorisant et encadrant la vente de médicaments sur Internet en France, a donné à PHARMAGEST INTERACTIVE l'occasion d'enrichir son offre courant 2014 en proposant **Officonnect**, **Offishop® Para et Offishop® Premium** permettant aux officinaux d'élargir leurs offres sur Internet tout en bénéficiant de l'intégration des ventes et de stocks dans le LGPI Global Services®, avec plus de 50 sites installés.

La création en janvier 2014 **d'une équipe de 10 consultants** proposant leurs expertises pour actionner les leviers de croissance de l'officine et optimiser l'utilisation du LGPI Global Services® a remporté un franc succès avec plus de 300 missions et plans d'accompagnement effectués durant l'année. Cette nouvelle offre s'appelle **PHARMAGEST Consulting**.

Le lancement en avril 2014 de **My Pilot®**, outil de pilotage panéliste permettant l'optimisation du merchandising et du référencement de l'officine a séduit plus de 500 officines du référencement et vient renforcer l'offre globale de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Dans le domaine de la sécurité, PHARMAGEST INTERACTIVE a renforcé son offre avec le lancement à PHARMAGORA 2014 de la solution **Officash**, une caisse automatique reliée au LGPI Global Services®.



ACTIVITÉ PHARMACIE EN BELUX

Comme en France, le réseau officinal belge est soumis à une dégradation de son économie et à un bouleversement politique et réglementaire avec la mise en place d'un Dossier Pharmaceutique, d'un Nouveau Système de Rémunération ainsi que d'une vision de la mission du pharmacien en pleine mutation axée sur le service et la qualité.

En Belgique, l'année 2014 a été marquée par :

- L'installation dans plus de 50% du parc clients d'un DPP (Dossier Pharmaceutique Partagé) ;
- Un nouveau module de dépôt installé dans près de 50 pharmacies et appartenant à 3 chaînes différentes ;
- La réalisation d'un nouveau schéma de médication pour le suivi de traitements des patients.

Au Luxembourg, le logiciel **Officine II** a bénéficié du développement de nouvelles fonctionnalités en adaptation avec les évolutions du marché et les besoins des pharmaciens ainsi que l'interfaçage avec les offres satellites du Groupe PHARMAGEST font de ce logiciel un outil performant et plébiscité.

ACTIVITÉ LABORATOIRES

Les laboratoires éthiques ont confirmé leur intérêt pour les **dispositifs d'information en cours de délivrance ou dans le portail du LGPI Global Services®** notamment dans le contexte de primo prescriptions hospitalières ou pour favoriser le bon usage du médicament.

L'activité Laboratoires a enregistré un recul significatif des dispositifs de **dynamisation des ventes en cours de délivrance** mais constate une demande en augmentation **pour les dispositifs de communication** auprès du grand public.

Ainsi, 50 laboratoires pharmaceutiques se sont engagés aux côtés de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le cadre de campagnes de pop-up contextuelles, de PharmaMixMedia, de ventes associés ou encore d'enquêtes et observatoires.

ACTIVITÉ MAISONS DE RETRAITE EN FRANCE

Le marché des Maisons de Retraite bénéficie d'un contexte économique et réglementaire qui reste favorable. L'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes entraîne une croissance naturelle du marché de MALTA INFORMATIQUE.

En 2014, MALTA INFORMATIQUE a continué à renforcer son expertise avec la double certification HAS (Haute Autorité de Santé) des logiciels d'aide à la prescription, la préparation d'un nouveau module TITAN NOMADE et la continuité des investissements dans le domaine de l'interopérabilité permettant de se positionner sur des dossiers majeurs hospitaliers.

MALTA INFORMATIQUE reste la seule solution du marché à proposer une gestion de base de données unique avec l'administration des données centralisée par TITAN GROUPE, ce qui permet un taux de réussite exceptionnel sur les groupes d'EHPAD.

PÔLE E-SANTE

Les prises de participations dans DIATELIC et DOMEDIC EUROPE, ainsi que la création de KAPELSE, regroupées au sein d'un Pôle e-Santé, traduisent la capacité d'anticipation du Groupe PHARMAGEST devant les évolutions du marché des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) appliquées au secteur de la Santé. Ils constituent par ailleurs une ouverture vers les patients et autres professionnels de la Santé, des réseaux de soins et démontrent la volonté du Groupe PHARMAGEST de veiller à ce que le pharmacien trouve sa place dans les organisations liées à l'e-Santé et d'offrir des services dont le pharmacien aura besoin dans la mise en place de ses nouvelles missions et de la nouvelle rémunération.

L'année 2014 a permis de confirmer les succès rencontrés en 2013 lors de la sélection du Groupe PHARMAGEST dans le cadre de deux appels à projets majeurs :

- **Au niveau national**, le projet E-CHRONIC/E-NEPHRO de PHARMAGEST INTERACTIVE a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets e-santé n°2 des investissements d'avenir. Il s'agit d'un programme de pré-dépistage et de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie ;
- **Au niveau régional**, le Groupe PHARMAGEST a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets SATELOR qui regroupe laboratoires de recherche, entreprises industrielles, start-up innovantes et structures médicales.



Ces projets sont aujourd'hui entrés dans une phase opérationnelle :

- **E-CHRONIC/E-NEPHRO :**

Le projet a permis le développement de nouveaux systèmes experts (suivi post greffe) et l'amélioration des systèmes existants (en dialyse péritonéale et hémodialyse).

- **SATELOR :**

Le projet entre dans sa deuxième phase avec le développement du logiciel de détection de chutes et de mesure de l'activité de la personne âgée ou malade.

Le Groupe PHARMAGEST est acteur dans deux autres projets au niveau régional :

- **Le Projet « 36 mois de plus à domicile » dans le cadre du Pacte Lorrain**

Dans un contexte de population vieillissante, de demande de soins accrue et de moyens limités, il faut faire face à un enjeu fort : mettre au point une offre innovante multi-services à destination des personnes âgées en début de perte d'autonomie, à l'aide de nouvelles technologies, leur permettant de rester plus longtemps à domicile.

Les aides techniques traditionnelles permettent à ce jour de maintenir une personne en début de perte d'autonomie 18 mois à son domicile. Grâce aux nouvelles technologies, l'objectif est de permettre à ces mêmes personnes de rester 36 mois dans un appartement ou une maison équipés.

Un consortium a été mis en place regroupant industriels de la santé et des NTIC, établissements de santé, académiques, professionnels de santé et spécialistes de la construction ayant pour objectif de démontrer cette hypothèse en :

- Aménageant l'existant par l'adaptation du domicile avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance. L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes âgées et de favoriser la coordination des soins ;
- Construisant le futur par la réalisation d'une résidence senior équipée des innovations développées depuis plusieurs années par les laboratoires de recherche lorrains.

- **Le Projet PAERPA (Parcours des Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie)**

La candidature de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Lorraine à cette expérimentation a été retenue par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Le territoire concerné : La Communauté Urbaine du Grand Nancy (20 communes), soit 266 000 habitants dont 20 000 personnes âgées de 75 ans et plus.

L'enjeu est la coordination entre les différents secteurs sanitaires pour éviter des risques de rupture dans le parcours de soins ainsi qu'une amélioration de l'observance.

L'utilisation du pilulier DO-Pill SecuR™ a été retenue comme action prioritaire sur l'axe stratégique « favoriser le vieillissement en bonne santé ».

Le projet a démarré fin 2014. L'objectif étant d'inclure 100 patients.

La nouvelle filiale du Groupe PHARMAGEST, KAPELSE, spécialisée dans la conception de solutions e-Santé innovantes, contribue aux projets e-Santé :

- Elle propose des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ;
- Autonomes, communicants et gérés à distance, les dispositifs KAPELSE permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins.

Depuis le lancement en mai 2014 de ses dispositifs, KAPELSE a réalisé 30% de son chiffre d'affaires auprès de clients d'autres éditeurs de logiciels destinés à des professionnels de santé, ce qui prouve la pertinence de la stratégie d'ouverture vers la pharmacie au-delà des clients de PHARMAGEST INTERACTIVE et vers d'autres professionnels de santé.



12.2 Évolution récente

L'année 2014 a permis au Groupe PHARMAGEST de réaliser un chiffre d'affaires en croissance de 1% par rapport à 2013, et de 5,3% retraité de l'activité « Prestations de Communication ».

Les pharmaciens, après l'aboutissement des négociations portant sur les honoraires de dispensation, ont renoué avec les investissements ce qui a permis à **l'activité Pharmacie France** de réaliser un chiffre d'affaires de 94,07 M€ (24,74 M€ sur le seul T4 2014), en hausse de 3,7% en année pleine (+4,9% sur le seul T4 2014) :

- Les ventes de configuration progressent de 3,1% en année pleine (+9,4% sur le seul T4 2014) ;
- Les revenus récurrents augmentent de 4,5% en année pleine (+3,7% sur le seul T4 2014) ;
- Les produits annexes développés par PHARMAGEST INTERACTIVE (licences et offres complémentaires au logiciel de gestion) et dont la contribution au chiffre d'affaires total de l'activité est de 10%, enregistrent une progression de 4,4% sur l'ensemble de l'année 2014. Cette progression exceptionnelle est le résultat d'un lancement par la Pharmacie France, fort de sa position de pionnier dans l'obtention de son agrément SCOR 2.0 (SCannerisation d'ORdonnances), d'une opération promotionnelle d'envergure à la fin du 1er semestre 2014, permettant aux pharmacies non encore incluses dans le dispositif de bénéficier d'une licence intégrale contre un réengagement de 30 mois, permettant ainsi à PHARMAGEST INTERACTIVE d'atteindre un taux d'activation SCOR chez ses clients, en moins d'un an de déploiement, bien supérieur à celui des autres éditeurs.

L'activité Pharmacie en Belgique et au Luxembourg a connu une année 2014 marquée par des difficultés de transformation commerciale qui se sont soldées par une activité en recul de 6,9% en année pleine, avec un chiffre d'affaires de 3,51 M€.

Le chiffre d'affaires récurrent, très rentable et qui représente 51% du chiffre d'affaires global, progresse de 9,3%.

La reconstitution de l'organisation commerciale cible, début 2015, laisse augurer d'un redressement de l'activité commerciale sur 2015.

L'activité Laboratoires a enregistré un chiffre d'affaires de 10,52 M€ au 31 décembre 2014, en recul de 27,3% :

- Comme annoncé, l'activité « Prestations de Communication », à très faible marge, a baissé de 32,6% sur l'année 2014, soit -4,16 M€ comparé à 2013.
- L'activité historique des prestations d'accompagnement des Laboratoires (campagnes de dépistage, enquêtes, etc.) a démontré son adaptation aux besoins des Laboratoires en réalisant un chiffre d'affaires en hausse de 12,8% au 31 décembre 2014.

MALTA INFORMATIQUE (Activité Maisons de Retraite) poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 5,64 M€ au 31 décembre 2014, comparé à 4,23 M€ à la même période en 2013 (+33,4%). La progression est portée aussi bien par la vente de licences et produits développés (+32,4%) que par les revenus récurrents (+29,2%).

L'activité e-Santé a poursuivi conformément à ses prévisions, tout au long de l'année 2014, le déploiement de ses solutions dans le cadre des différents appels à projets et expérimentations au niveau national et régional dans lesquels le Groupe PHARMAGEST a été retenu.

La forte progression du chiffre d'affaires au 31 décembre 2014, soit 0,81 M€ comparé à 0,22 M€ à la même période en 2013, bénéficie du lancement, en mai 2014, des solutions e-Santé commercialisées par la filiale KAPELSE et destinées à l'ensemble des pharmacies et autres professionnels de santé.

12.3 Perspectives d'avenir

Pendant que l'environnement du secteur de la Pharmacie et, plus généralement, de la Santé, est en pleine mutation, le Groupe PHARMAGEST continue à :

- Consolider l'ensemble de ses activités sur le marché français et sur le marché du BeLux ;
- Innover pour faire bénéficier les pharmaciens de services leur permettant une optimisation et amélioration de leur productivité et donc de leur rentabilité.

L'activité Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique liée à ses business modèles éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes.



L'offre de l'activité sera complétée par de nouveaux produits et services innovants :

- **OffiDose**

- Afin d'accompagner les pharmaciens dans la Préparation des Doses à Administrer (PDA), PHARMAGEST INTERACTIVE a développé la 1^{ère} solution logicielle du marché ;
- Objectifs : sécuriser la chaîne de dispensation et diminuer les coûts de production et de main d'œuvre pour les pharmaciens.

- **Linéaire digital**

Il remplace un linéaire physique et s'apparente à un écran tactile intégré dans un totem ou directement fixé au mur, sur lequel les clients peuvent sélectionner des produits et constituer un panier.

L'offre présente de nombreux avantages pour les pharmaciens :

- Exploiter un nouveau canal de vente ;
- Valoriser son **rôle de conseil** ;
- Gagner de la place ;
- Moderniser l'image de la pharmacie ;
- Exposer ses spécialités ;
- Limiter la démarque inconnue ;
- Proposer une **nouvelle expérience d'achat** à ses clients.

- **Commercialisation du DO-Pill SecuR™ Grand Public**

PHARMAGEST INTERACTIVE a pris la décision de lancer une commercialisation grand public du DO-Pill SecuR™, via le pharmacien, sans attendre les résultats des expériences menées ayant pour objectif la possibilité d'obtenir un remboursement du pilulier dans le cas de certaines pathologies.

- **Le suivi de l'observance**

L'observance est un enjeu de santé publique. En effet :

- 50% des traitements dont le monde sont peu ou mal suivis (*Source : OMS - Etude sur l'observance*) ;
- En France, le taux moyen des patients observants est de 40% (*Source : Etude CRIP (Cercle de Réflexion de l'Industrie Pharmaceutique)/ IMS Health France Novembre 2014*).

Le Pharmacien doit jouer un rôle important dans l'observance aux niveaux de :

- La dispensation d'une information claire sur les posologies ;
- La détection des patients non observants ;
- La mise en place d'entretiens pharmaceutiques ;
- La proposition de solutions et de dispositifs d'aide à l'observance.

La stratégie du Groupe PHARMAGEST est clairement orientée vers un accompagnement du pharmacien dans le suivi de l'observance des patients et l'activité Pharmacie France propose des solutions à travers :

- **Le LGPI Global Services® :**

- Avec l'impression de plans et d'étiquettes de posologie et l'affichage du princeps d'origine pour les génériques ;
- Des questionnaires ciblés en cours de délivrance permettant de détecter des patients non observants.

- **L'application Ma Pharmacie Mobile®** permettant l'envoi de rappels aux moments de prise de médicaments ou l'envoi de SMS par le pharmacien pour rappeler le renouvellement d'un traitement ou d'une ordonnance ;

- **Le pilulier DO-Pill SecuR™** pour sécuriser la prise de médicaments ;

- **Le Logiciel de Suivi d'Observance** intégré au Logiciel de Gestion de l'Officine qui inclue des programmes chroniques, la gestion de rendez-vous, le suivi des constantes grâce au couplage à des solutions et dispositifs connectés, le stockage sécurisé des données grâce à l'infrastructure d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE.

L'objectif pour le Groupe PHARMAGEST étant la réalisation d'une Plateforme Globale de prise en charge de l'Observance des patients.

**• Une place de marché unique de financement d'équipements**

La filiale HEALTHLEASE, spécialisée dans le financement des équipements de pharmacies, était, jusqu'en fin 2014, dépendante d'un prestataire externe pour l'exercice de son activité.

Depuis janvier 2015, grâce à la création d'une nouvelle filiale, NANCEO, et à d'importants développements, le Groupe PHARMAGEST a créé une place de marché de financement d'équipements le rendant indépendant d'un point de vue technologique, lui permettant d'intégrer la marge de la prestation technique et de proposer à d'autres sociétés d'utiliser la plate-forme technique en marque blanche.

L'activité Pharmacie BeLux compte poursuivre sa progression sur la totalité du territoire belge et prévoit d'augmenter son parc de nouvelles pharmacies équipées SABCO® Ultimate, grâce à une prospection ciblée et des offres commerciales adaptées, soutenue par une stratégie de communication percutante afin d'asseoir la notoriété de SABCO.

L'offre de produits sera renforcée par de nouvelles fonctionnalités, comme par exemple :

- La refonte totale du portail de SABCO® Ultimate et la mise à disposition de nouveaux contenus d'information pour nos clients ;
- Le déploiement de Ma Pharmacie Mobile® sur les marchés belge et luxembourgeois ;
- L'obligation effective au 1er avril 2015 de la tarification à l'unité des médicaments pour les résidents des maisons de repos et de soins, et de déploiement de cette fonctionnalité dans l'ensemble de nos logiciels belges ;
- Le déploiement en 2015 d'AssurPharma avec certification de la conformité des solutions SABCO. Ce nouveau service va permettre la transmission électronique sécurisée des données des attestations BVAC (Bijkomende Verzekering/ Assurance Complémentaire) de la pharmacie vers l'assurance complémentaire du patient ;
- L'implémentation de Vitalink, c'est-à-dire le partage des schémas de médication entre les pharmacies et les maisons de repos et de soins ;
- La consultation à distance des attestations des médecins conseil pour les médicaments remboursés du Chapitre IV de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables ;
- Le lancement d'Offiboard, une nouvelle application pour mobiles et tablettes permettant de consulter les données clés de la pharmacie en temps réel ;
- La refonte des éditions de factures et des relevés patients pour un module flexible, fortement plébiscité par les maisons de repos et de soins.

L'activité Laboratoires compte rassembler les différents éléments de l'offre du Groupe PHARMAGEST pour packager des services « clef en mains » destinés aux laboratoires pharmaceutiques, mais également développer de nouvelles prestations plus en phase avec les contraintes liées au « Market Access » et « Market Maintenance ».

L'activité Laboratoires mise sur :

- Le lancement d'une offre d'« Observatoire des Comportements Patients » (analyse patients, suivi des délivrances réelles des produits de spécialités et de niches, analyse du suivi thérapeutique, de l'observance et de la persistance, analyse de la durée de traitement dans le temps, mesure de l'efficacité des actions commerciales, enquêtes auprès des patients et des pharmaciens) qui viendra s'ajouter à l'offre actuelle « Etudes et Conseils » : observatoire des ventes et marché, études OTC (Over The Counter), études impact media ;
- Le lancement d'une offre « Dépistage et Observance », du dépistage primaire de profils à risque par le biais d'opérations de prévention et de détection à l'accompagnement des patients (entretiens pharmaceutiques, programmes de coaching, plans de progression individualisés, supports de formation et information, ...), notamment pour les thérapies de spécialité en vue d'améliorer l'observance ;
- La création d'une offre globale pour accompagner les équipes officinales dès la prise de commande vers une meilleure connaissance des produits issus des biotechnologies et biosimilaires ;
- La montée en puissance du « Pôle Consulting » propre à l'activité Laboratoires visant à accompagner les laboratoires dans toutes les phases d'un projet, de la conception à la mise en œuvre.

La filiale MALTA INFORMATIQUE (activité Maisons de Retraite) est sereine quant au maintien d'un bon niveau de croissance organique et des revenus récurrents.

- L'année 2015 devrait confirmer le déploiement des solutions TITAN dans des groupes d'EHPAD qui ont choisi MALTA INFORMATIQUE ;
- L'organisation commerciale portée à 6 secteurs, tous dotés de commerciaux matures et de consultants formateurs, permet d'accélérer la croissance et la présence en région ;
- L'organisation du service client renforcé en équipes projet et consultants formateurs, permettra à la fois de soutenir la croissance tout en maintenant la capacité de conduire des projets complexes. 1 à 2 recrutements de formateurs consultants sont prévus en 2015 ;
- Les ambitions en termes de développement de nouveaux modules sont importantes : La sortie d'un module Web Entourage à destination des familles de résidents est prévue en 2015.

**Le Pôle e-Santé :**

Poursuite de la phase de déploiement au niveau des appels à projets et expérimentations dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST a été retenu :

- Projet PAERPA : Objectif d'installation d'une centaine de piluliers DO-Pill SecuR™ d'ici la fin de l'année. Cette expérimentation fera l'objet d'une étude médico-économique par la Direction Générale de la Sécurité Sociale ;
- Démarrage du projet « 36 mois de plus » ;
- Poursuite des projets E-NEPHRO/E-CHRONIC devant aboutir à une inclusion de patients et SATELOR avec un objectif de fiabilisation des solutions de monitoring.

La cohérence de la stratégie de diversification vers l'e-Santé commence à être visible dans les chiffres, les réalisations ainsi que sur le marché.

L'ensemble des autres activités du Groupe PHARMAGEST va bénéficier de la mise à disposition de la Plate-forme Globale d'Observance rendue possible grâce aux investissements dans :

- Les systèmes experts développés par DIATELIC ;
- L'obtention des agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Du suivi de l'observance avec le pilulier DO-Pill SecuR™.

Le Groupe PHARMAGEST, par ses innovations et la fourniture de solutions inédites pour les acteurs privés et publics du système de santé, occupera une place importante sur ce marché.

De plus, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes en France, mais aussi au niveau international en fixant ses priorités sur les services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document de Référence.



14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2014

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2019 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Monsieur Michel DUSSERRE <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2016
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
GROUPE WELCOOP, <i>représenté par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur</i>	31 décembre 2019

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

14.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

ADMINISTRATEURS

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Désigner micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

Après son retour en France, il a fondé en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens. En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009. En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse au Groupe WELCOOP et depuis 2006, Thierry CHAPUSOT est également membre du Directoire de GROUPE WELCOOP et depuis 2008 du Directoire de MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA).



Nommé au 1^{er} janvier 2010 Président du Directoire de GROUPE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée dans PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Membre du Directoire de GROUPE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Thierry PONNELLE : Né le 22 Mai 1960 à NANCY (54).

Débute chez ROUSSEAU INFORMATIQUE, éditeur et créateur du logiciel Pharmagest® en 1982.

Thierry PONNELLE développe les ventes du logiciel sur l'Est de la France et met en place et anime un réseau de distributeurs du logiciel Pharmagest® sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT et Vincent PONNELLE de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse au GROUPE WELCOOP et Thierry PONNELLE occupe les fonctions de Directeur Commercial et Marketing de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Il est aujourd'hui Directeur Général Délégué Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Stratégie Commerciale.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute chez PHARMAGEST INTERACTIVE en tant que Responsable technique en 1991.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice-président du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE de 2008 à 2010, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de GROUPE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF depuis 2001.

Monsieur Michel DUSSERRE : Né le 12 septembre 1943 à LUNEVILLE (54).

En retraite depuis 2003.

Activité exercée antérieurement :

- Expert Comptable - Inscrit au tableau du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables (C.R.O.E.C) Région Lorraine de 1972 à 2003 :
 - Membre du Comité Informatique de 1978 à 1985 ;
 - Elu : Membre du C.R.O.E.C de 1994 à 2003 ;
 - Membre de la Commission des Devoirs et Intérêts Professionnels (D.I.P.) en 2003 et 2004 ;
 - Membre titulaire de la Chambre Régionale de Discipline en 2003.
- Commissaire aux Comptes - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de NANCY (C.R.C.C.) et à la Cour d'Appel de NANCY de 1975 à 2003 :
 - Elu : Membre de la C.R.C.C. de NANCY de 1992 à 1994 ;
 - Membre de la Commission Art.66 (Contrôle Qualité) de 1992 à 1999.

Depuis juin 2009, Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE, dont il assure la Présidence depuis juillet 2010.



Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la Faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 Directeur de l'agence CERP TROYES.

Depuis 2001 : Pharmacien titulaire en exercice à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier GROUPE WELCOOP (anciennement dénommé CERP LORRAINE).

En 2003 : intègre GROUPE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Membre du Directoire de GROUPE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE depuis septembre 2005.

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 16 juin 2011.

Mme Sophie MAYEUX : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, S.D.I.C. CONSEIL, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « rencontres matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « rencontres matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001.

Conseillère Générale de Meurthe et Moselle (Canton de Nancy-Ouest) depuis octobre 2011.

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes débats et Société - FDS ».

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 22 juin 2012.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à CANDERAN (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Vice-président du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP, nommé Président du Conseil de Surveillance au 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE, nommé Président du Conseil de Surveillance au 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de GROUPE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine.



14.1.3 Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 31/12/2009 A compter du 01/01/2010 : Président du Conseil d'Administration
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter d'avril 2006 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire à compter du 28/07/2008 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP de juin 2007 à mai 2009, puis Administrateur du 13/05/2009 au 31/12/2012, puis Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
HDM (Ile Maurice)	Directeur jusqu'au 02/01/2010
OBJECTIF PHARMA (<i>anciennement PHARMA MOSELLE</i>)	Membre du Conseil de Surveillance du 25/06/2009 au 05/10/2010 puis Président du Directoire à compter du 05/10/2010
DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS	Président à compter du 22/11/2013
QUALITYFLUX (<i>société belge</i>)	Administrateur du 30/10/2009 au 15/06/2011
SEMES	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2010
SCI CERP IMMO 2	Représentant GROUPE WELCOOP, Gérante, à compter du 01/01/2010
WELMO	Gérant à compter d'août 2010 jusque fin 2012
DIATELIC	Administrateur à compter du 08/09/2010 jusqu'au 14/05/2014
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant à compter de mars 2011
SCI JAMERAI	Gérant depuis 2006
GROUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 23/05/2012, puis Administrateur



Monsieur Dominique PAUTRAT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 07/03/2008 au 18/06/2008 Directeur Général Délégué Administrateur du 19/06/2008 au 31/12/2009 Directeur Général Administrateur à compter du 01/01/2010
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTER@CTIVE à compter du 01/01/2010
DC INFORMATIQUE	Gérant à compter du 01/01/2010
CP INTERACTIVE (anciennement AF INFORMATIQUE)	Gérant à compter du 01/01/2010
CIP (société dissoute par TUP au 30/06/2011)	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 01/01/2010 jusqu'au 30/06/2011
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (anciennement MICRO MAINTENANCE France - MMF)	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter 01/01/2010
DDI (<i>société dissoute par TUP au 30/06/2010</i>)	Président du 01/01/2010 au 30/06/2010
SCI HUOBREGA	Gérant à compter du 01/01/2010
HDM (<i>Ile Maurice</i>)	Directeur à compter du 02/01/2010
SABCO (société luxembourgeoise)	Président Administrateur à compter du 24/12/2009
SABCO SERVICES (société belge)	Gérant à compter du 09/09/2009
SCI MESSIRE JACQUES	Gérant
SC CHANOINE JACOB	Gérant à compter du 21/12/2013
DIATELIC	Administrateur jusqu'au 30/01/2012 puis Président du Conseil d'Administration jusqu'au 14/05/2014 puis représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
QUALITY FLUX (société belge)	Administrateur à compter du 15/06/2011
GROUPE DOMEDIC INC. (société canadienne)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 23/05/2012 puis Président du Conseil d'Administration
KAPELSE	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 18/12/2012
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
SEMES	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013

**Monsieur Thierry PONNELLE**

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 30/05/2002
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE

Monsieur Denis SUPPLISSON

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 09/11/2010 au 31/12/2012, puis Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 01/01/2013
DOMEDIC EUROPE	Administrateur à compter du 10/06/2011 puis Directeur Général Administrateur à compter du 24/01/2014
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur à compter du 11/06/2012
INTECUM	Président à compter du 01/01/2013
CPSI	Gérant à compter du 30/01/2014

Monsieur Daniel ANTOINE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 30/05/2002
GROUPE WELCOOP	Vice-président du Conseil de Surveillance
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Conseil de Surveillance du 28/07/2008 au 31/12/2010 Représentant le Membre du Conseil de Surveillance, GROUPE WELCOOP, à compter du 01/01/2011
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 05/10/2010
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur
SCI JADD	Gérant

Monsieur Michel DUSSERRE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 19/06/2009



Monsieur François JACQUEL

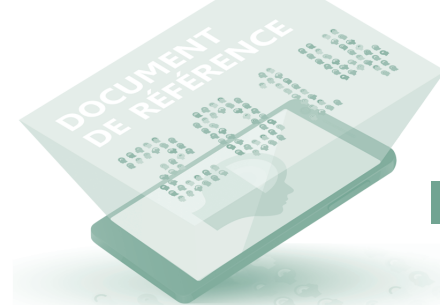
Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 01/01/2011
GROUPE WELCOOP	Membre du Conseil de Surveillance
SELARL FRANCOIS JACQUEL	Gérant
SA PHARMA 10	Membre du Conseil de Surveillance
SCI CRAPAUDINE	Co-Gérant

Madame Anne LHOTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 16/06/2011
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire depuis septembre 2005
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur à compter du 28/05/2009 puis Présidente du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2010
D'MEDICA	Directeur Général Administrateur jusqu'au 29/06/2007 puis Administrateur
UK PHARMA (société anglaise)	Administrateur
ESPAFARMED (<i>société espagnole</i>)	Administrateur
ITAFARM (société italienne)	Administrateur
SOFAREX (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
INVESTIPHARM BELGIUM (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
ALPHA FINANCE REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (<i>société belge</i>)	Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT jusqu'au 09/12/2014
STALLION MANAGEMENT (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur jusqu'au 09/12/2014
OBJECTIF PHARMA	Membre du Directoire depuis le 25/06/2009
AUXI EXPORT (<i>société belge</i>)	Gérante

Madame Sophie MAYEUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 22/06/2012



Monsieur Hugues MOREAUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur jusqu'au 31/12/2010 Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2011
GROUPE WELCOOP	Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/12/2010 Président du Conseil de Surveillance depuis le 01/01/2011
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	Membre du Conseil de Surveillance du 12/12/2008 au 31/12/2009. Représentant le Membre du Conseil de Surveillance GROUPE WELCOOP du 01/01/2010 au 31/12/2010 Président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 26/06/2009
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009 Vice-président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
SEMES	Administrateur à compter du 01/01/2011
INVESTIPHARM	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2011
SNC MOREAUX DUCASSOU	Co-Gérant
SCI DU FRONTON	Gérant

14.2 Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale

Absence de condamnation pour fraude des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document de Référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Si l'application stricte des critères mentionnés dans le rapport **Medef/Afep** ainsi que dans le Code de Gouvernement d'entreprise émis par **Middlenext** pourrait conduire à considérer certains d'entre eux comme non indépendants, PHARMAGEST INTERACTIVE estime que chacun de ses Administrateurs dispose à la fois des compétences et d'une expérience professionnelle utiles à PHARMAGEST INTERACTIVE et d'une entière liberté et indépendance de jugement.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.



Aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

Les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces informations sont reprises dans le rapport de annuel de gestion et/ou le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques présentés en Rubrique 24 du présent Document de Référence.

Les informations suivantes sont néanmoins précisées :

Nombre d'actions minimum pour chaque Administrateur

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action conformément aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Administrateurs Indépendants

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2009 a nommé pour six années Monsieur Michel DUSSERRE comme Administrateur Indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2012 a nommé pour six années Madame Sophie MAYEUX en qualité d'Administrateur Indépendant.

La définition d'Administrateur Indépendant est précisée dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.



Comité d'Audit

En 2014, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Michel DUSSEYRE, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Monsieur Michel DUSSEYRE a été nommé Président du Comité d'Audit à compter du 1^{er} juillet 2010.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

Comité de Rémunération

Il n'existe aucun Comité de Rémunération.

Comités Opérationnels

La composition et les actions des différents Comités de Direction sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.5 du présent Document de Référence.

17 SALARIÉS

17.1 Description des ressources humaines et de l'environnement social

Le Groupe PHARMAGEST compte 819 salariés au 31 décembre 2014, 801 en Equivalent Temps Plein (ETP).

La majorité des salariés est embauchée en CDI et l'âge moyen est de 40 ans avec une ancienneté moyenne de 10 ans.

Plus de la moitié est employée sur des fonctions opérationnelles, principalement au service des pharmaciens d'officine, et notamment 86 commerciaux et responsables commerciaux, 100 assistants techniques et logiciens, 92 consultants et formateurs et 172 techniciens.

Plusieurs accords ont été signés en 2014, énumérés dans le rapport sur la responsabilité sociétale et environnementale en Rubrique 24.2 du présent Document de Référence.

17.2 Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un nouveau plan de stock-options a été mis en place à la date du 5 décembre 2014.

Les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction Financier et Social ne bénéficient pas de stock-options.



17.3 Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre Union Economique et Social (UES) PHARMAGEST a été signé le 30 juin 2014. Pour l'exercice 2014, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 972 801 €.

Contrat de participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, PHARMAGEST INTERACTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (sans abondement) pour l'UES PHARMAGEST, ainsi qu'un accord portant modification du PEE (Plan d'Epargne Entreprise).

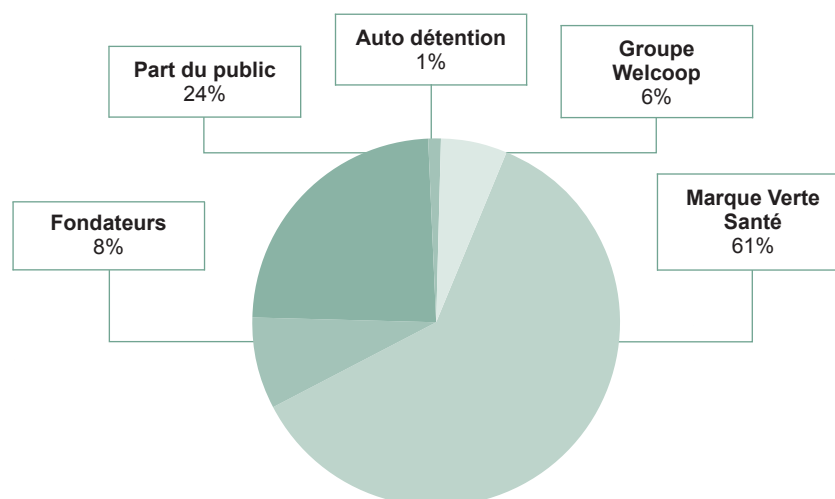
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise). « Perspective Monétaire A », « Perspective Obligations MT A », « Perspective Confiance 90 A », « Avenir Tempéré », « Avenir Equilibre », « Perspective Actions Europe A », « Social Active Solidaire », gérés, conformément au Règlement Intérieur dudit Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

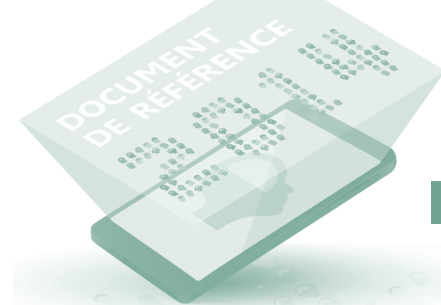
Montant de la participation versée courant avril 2015 par le Groupe PHARMAGEST au titre de l'exercice 2014 : 1 946 545 €.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2015 est la suivante :





Droits de vote au 31 décembre 2014 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)*	154 440	5,09	154 440	154 440	5,16
Thierry PONNELLE*	91 590	3,02	91 590	91 590	3,06
Sous-total dirigeants fondateurs	246 030	8,11	246 030	246 030	8,21
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	1 836 519	60,51	1 836 519	1 836 519	61,32
GROUPE WELCOOP	185 852	6,12	185 852	185 852	6,21
Sous-total Groupe WELCOOP	2 022 371	66,64	2 022 371	2 022 371	67,52
Auto-détention	39 709	1,31	39 709	0	0
Part du public	726 715	23,95	726 715	726 715	24,26
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	2 995 116	100

* Actionnaires fondateurs

Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE, qui s'étaient par ailleurs engagés à conserver pendant un an à compter de la date d'introduction, 80% des titres qu'ils détenaient au jour de l'introduction en bourse (20 octobre 2000).

Monsieur Thierry CHAPUSOT est Président du Conseil d'Administration et ancien Directeur Général.

Monsieur Thierry PONNELLE est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% de capital ou des droits de vote.

Sur les 3 dernières années, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu connaissance des mouvements significatifs suivants :

- L'actionnaire de référence de PHARMAGEST INTERACTIVE, MARQUE VERTE SANTE anciennement WELCOOP PHARMA, a renforcé sa participation dans la société par l'acquisition le 4 juillet 2012 auprès de la SGAM COVEA, de 207 101 actions. Sa participation a été portée à 68,13% ;
- En novembre 2012, MARQUE VERTE SANTE a procédé à la cession de 39 062 actions, hors marché, ce qui ramena sa participation dans PHARMAGEST INTERACTIVE à 66,84% ;
- En décembre 2013, MARQUE VERTE SANTE a cédé 10 000 actions sur le marché et 158 039 actions à GROUPE WELCOOP, passant d'une détention de 66,84% à 61,32% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE, et GROUPE WELCOOP détenant 5,21% ;
- En 2014 :
 - MARQUE VERTE SANTÉ a vendu 24 000 actions à PHARMAGEST INTERACTIVE (actions auto-détenues), ce qui ramène sa participation dans PHARMAGEST INTERACTIVE à 60,51% ;
 - GROUPE WELCOOP a acheté 27 812 actions sur le marché, détenant désormais 6,12%.

L'ensemble de ces cessions a été régulièrement déclaré auprès de l'AMF.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a eu connaissance d'aucun mouvement significatif entre le 31 décembre 2014 et la date d'émission du présent Document de Référence.



Droits de vote au 31 décembre 2013 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	154 440	5,09	154 440	154 440	5,09
Thierry PONNELLE	91 590	3,02	91 590	91 590	3,02
Sous-total dirigeants fondateurs	246 030	8,11	246 030	246 030	8,11
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	1 860 519	60,51	1 860 519	1 860 519	61,32
GROUPE WELCOOP	158 040	5,21	158 040	158 040	5,21
Sous-total Groupe WELCOOP	2 018 559	66,51	2 018 559	2 018 559	66,53
Auto-détention	830	0,03	830	0	0
Part du public	769 406	25,35	769 406	769 406	25,36
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	3 033 995	100

Droits de vote au 31 décembre 2012 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	154 440	5,09	154 440	154 440	5,09
Thierry PONNELLE	91 590	3,02	91 590	91 590	3,02
Sous-total dirigeants fondateurs	246 030	8,11	246 030	246 030	8,11
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	2 028 558	66,84	2 028 558	2 028 558	66,86
Auto-détention	915	0,03	915	0	0
Part du public	759 322	25,02	759 322	759 322	25,03
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	3 033 910	100



18.2 Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu directement et indirectement à 66,63% par le Groupe WELCOOP.

Le représentant de GROUPE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale du Groupe WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas non plus de convention de vote entre les actionnaires.

18.4 Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle

Néant.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 20.3.2.3.5 du présent Document de Référence (éléments concernant les entreprises liées) des annexes sur les comptes sociaux.

Les flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées sont présentés en Rubrique 20.3.1.5 du présent Document de Référence (Note 12 - Transactions avec les parties liées) des annexes sur les comptes consolidés.



20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2012 déposé sous le n° D.13-0438 le 26 avril 2013 et le Document de Référence 2013 déposé sous le n° D.14-0427 le 29 avril 2014.

20.2 Informations financières pro forma

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

20.3 États financiers

20.3.1 Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST

20.3.1.1 État de la Situation Financière Consolidé NORMES IFRS

Etat de la Situation Financière – Actif - En K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4. 1/2	11 279	10 512
Écarts d'acquisition	3.4. 1/2	27 744	27 744
Immobilisations corporelles	4. 1/2	4 386	4 384
Actifs financiers non courants	6.1. 1/2	262	290
Titres mis en équivalence	2.1.2	716	817
Impôt différé actif	9.2.2	482	394
Total actifs non courants		44 868	44 140
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	2 300	1 906
Clients et comptes rattachés	7.4	15 284	14 522
Autres créances	7.4	3 389	3 343
Titres disponibles à la vente	6.2	35 236	29 410
Autres actifs financiers	6.3	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	12 475	16 085
Total actifs courants		68 684	65 266
TOTAL		113 552	109 406



État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		61 299	56 780
Résultat de l'exercice		17 011	15 825
Capitaux propres part du groupe		81 345	75 640
Réserves Intérêts minoritaires		396	425
Résultat Intérêts minoritaires		-46	6
Intérêts minoritaires		350	431
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	10.1	81 695	76 071
Passifs non courants			
Provisions à long terme	11.1.1	2 027	2 177
Dettes financières à long terme	6.5	1 037	1 090
Impôt différé passif	9.2.2	350	227
Total des passifs non courants		3 415	3 494
Passifs courants		81 345	75 640
Provisions à court terme	11.1.1	70	196
Part à moins d'un an des dettes financières	6.5	538	1 388
Dettes fournisseurs	7.6	6 303	7 883
Impôt exigible	7.6	566	842
Autres dettes	7.6	20 966	19 531
Total des passifs courants		28 443	29 840
TOTAL		113 552	109 406



20.3.1.2 Compte de Résultat Consolidé NORMES IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	7.1	114 560	113 407
Autres produits de l'activité		0	0
Sous total produits d'exploitation		114 560	113 407
Achats consommés		-28 408	-33 606
Charges de personnel		-41 533	-38 941
Achats et charges externes		-14 411	-13 156
Impôts et taxes		- 2 624	- 2 535
Dotations aux amortissements	7.7	-2 519	- 2 823
Dotations aux provisions	7.7	164	-7
Autres produits et charges		277	781
Sous total charges d'exploitation		-89 054	-90 288
Résultat opérationnel courant		25 506	23 119
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	0
Résultat opérationnel		25 506	23 119
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	1 143	1 214
Coût de l'endettement financier brut	6.6	-157	-152
Coût de l'endettement financier net		986	1 062
Autres produits et charges financières	6.6	-1	-19
Charge d'impôt		-9 392	-8 506
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-135	174
Résultat net des activités poursuivies		16 965	15 832
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'exercice		16 965	15 832
Résultat part du groupe		17 011	15 825
Résultat part des intérêts minoritaires		-46	6
Résultat (part du groupe) de base par action	10.4	5,68	5,22
Résultat (part du groupe) dilué par action	10.4	5,59	5,22



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€		31/12/2014	31/12/2013
Résultat Net		16 965	15 832
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion		-6	2
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	7
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Impôts liés		0	-2
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des immobilisations		0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		98	-98
Charge stock-options sur période		9	0
Impôts liés		-33	33
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		69	-60
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17 034	15 772
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		17 080	15 765
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires		-46	6
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action		5,70	5,20
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action		5,61	5,20


20.3.1.3 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés NORMES IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie – En K€	31/12/2014	31/12/2013
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	25 506	23 119
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	2 329	2 826
Autres charges calculées, hors éléments financiers	9	0
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	-22	-212
Autres retraitements	0	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	27 824	25 733
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-157	-160
Impôts payés	-9 684	-9 400
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôt	17 983	16 173
Variation des stocks	-394	193
Variation des créances clients	-763	2 091
Variation des fournisseurs	-1 571	-4 696
Variation des autres créances et dettes	1 433	-1 470
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 295	-3 889
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	16 688	12 290
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 329	- 3 823
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	44	169
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	-10	5
Investissement d'exploitation	-3 295	- 3 649
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	13 393	8 635
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	0	0
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	0	- 1 208
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	0	- 1 208
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	130
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	-3 867	-22
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	306
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-7 582	-6 371
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-205	-20
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	237	-295
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-11 417	-6 272
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	284	488
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-647	- 2 113
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-5 826	1 263
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	1 143	1 214
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	-5 046	852
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières	0	-19
Variation nette de la trésorerie	-3 070	1 997
Disponibilités	-3 610	2 722
Concours bancaires	-540	725
Variation de la trésorerie nette	-3 070	1 997

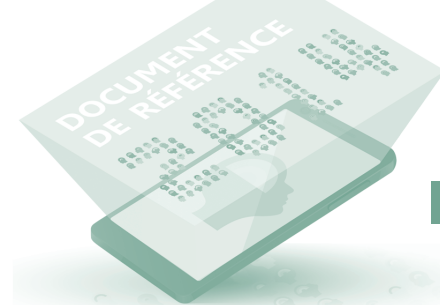


Tableau de bouclage trésorerie nette	31/12/2014	31/12/2013	Variation périmètre	Variation
Disponibilités	12 475	16 085	0	-3 610
Concours bancaires	200	740	0	-540
Variation de la trésorerie nette	12 275	15 345	0	-3 070

20.3.1.4 Tableau de Variation des Capitaux propres NORMES IFRS

Tableau de Variation des Capitaux propres En K€	Part du groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto- détenus	Gains et pertes comptabilisés direc- tément en capitaux	Capitaux propres - Part du groupe		
Capitaux propres au 01/01/2013	3 035	63 840	-54	-347	66 475	447	66 923
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2013 corrigés	3 035	63 840	-54	-347	66 475	447	66 923
Opération sur capital							
Paielements fondés sur des actions			-22		-22		-22
Opérations sur titres auto-détenus							
Dividendes		-6 371			-6 371	-20	-6 391
Résultat net de l'exercice		15 825			15 825	6	15 825
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-60	-60		-60
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15 825			15 765		15 771
Autres		-25			-25		-25
Variations de périmètre						-3	-3
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-183			-183		-183
Capitaux propres au 31/12/2013	3 035	73 086	-76	-407	75 640	431	76 071
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 31/12/2013 corrigés	3 035	73 086	-76	-407	75 640	431	76 071
Opération sur capital							
Paielements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto-détenus			-3 867		-3 867		-3 867
Dividendes		-7 582			-7 582	-205	-7 787
Résultat net de l'exercice		17 011			17 011	-46	16 965
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				69	69		69
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17 011			17 080		17 034
Autres		6			6		6
Variations de périmètre							
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		67			67	170	237
Capitaux propres au 31/12/2014	3 035	82 588	-3 943	-338	81 345	350	81 695



20.3.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total de 113 552 K€ et un résultat net global de 17 034 K€.

NOTE 1 Principes comptables

1.1 Textes appliqués

1.1.1 Evolution du référentiel comptable en 2014

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE - Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2013 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicables au Groupe PHARMAGEST à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- **IFRS 10** : Etats financiers consolidés ;
- **IFRS 11** : Partenariats ;
- **IFRS 12** : Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- **IAS 27R** : Etats financiers individuels ;
- **Amendements IAS 36** : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2014.

1.1.2 Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2015

Les normes applicables au Groupe PHARMAGEST, à compter du 1^{er} janvier 2015 sont les suivantes :

- **L'amendement d'IAS 19** relatif à la comptabilisation des contributions des employés aux régimes post-emploi ;
- **L'interprétation IFRIC 21** relative à la comptabilisation des droits et des taxes.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2014 comme autorisé par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST.

1.1.3 Autres évolutions normatives et normes d'application postérieurs au 1er janvier 2015

Le Groupe PHARMAGEST suit l'évolution du projet de norme relatif à la comptabilisation des contrats de location.

Les effets de l'application de la norme IFRS15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, à partir du 1^{er} janvier 2017, seront analysés par un groupe de travail.

1.1.4 Première Adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe PHARMAGEST en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004.

La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe PHARMAGEST ont notamment été les suivantes :

Regroupements d'entreprises

Le Groupe PHARMAGEST a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.



Cette exception permet :

- De maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt) ;
- De ne pas s'interroger sur le sens de l'opération.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement

Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement, peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

Engagement de retraite

Le Groupe PHARMAGEST ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

Stock-options

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place deux plans de stock-options. Leur mise en place étant postérieure au 7 novembre 2002, ils ont fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

1.2 Présentation des états financiers

1.2.1 Compte de résultat

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ses solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnelles » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe PHARMAGEST. Il s'agit en particulier des dépréciations des marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variation de périmètre, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2 Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

A noter que les avances reçues et remboursables dans le cadre de projets de Recherche et Développement sont présentées dans l'agrégat « Autres créances et autres dettes » au sein de la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations.

1.3 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiquée en Note 5.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.



Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

2.1 Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Concerne les sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST est exposé ou a droit à des rendements variables et dans lesquelles il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir décisionnaire (politiques financières et opérationnelles) détenu sur ces dernières.

- **Mise en équivalence**

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés sont ceux disponible à date et clos au 31 décembre 2014.

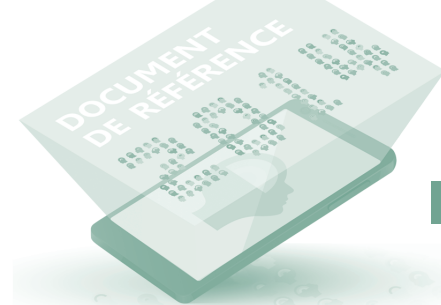
2.1.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50,00	50,00
CPI	Dijon (21)	100,00	100,00
CPSI	Baie Mahault (97)	100,00	100,00
DCI	Mérignac (33)	100,00	100,00
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65,00	65,00
EHLS	Quéven (56)	100,00	100,00
HEALTHLEASE	Asnières (92)	100,00	100,00
HDM LIMITED	Ile Maurice	100,00	100,00
INTECUM	Bastia (20)	63,99	63,99
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70,00	70,00
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100,00	100,00
SABCO	Luxembourg	100,00	100,00
SABCO SERVICES	Belgique	100,00	100,00
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100,00	100,00

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

2.1.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	35,00	35,00



GROUPE DOMEDIC INC. a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. GROUPE DOMEDIC INC. développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

La situation financière au 31 décembre 2014 présente une perte de 346 KCAD avec une situation nette positive de 184 KCAD. PHARMAGEST INTERACTIVE considère qu'elle ne dispose que d'une influence notable.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/13	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/14
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	817		61	37	-3	716
TOTAL	817		61	37	-3	716

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisitions.

En K€	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Ecart d'acquisition net	Mise en équivalence
GROUPE DOMEDIC INC	131	323	113	603	716
TOTAL				603	716

2.1.3 Intérêts minoritaires

En application de la norme IFRS 12, nous tenons à indiquer que les filiales avec des intérêts minoritaires ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe PHARMAGEST et leurs informations financières ne sont par conséquent pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4 Sociétés non consolidées

La dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui est passée de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient en outre une participation au sein de la société SFLD (5 K€) qui n'est pas consolidée compte tenu de l'aspect non significatif et du faible pourcentage de détention.

Précision est faite de l'absence d'entité ad hoc au sein du Groupe PHARMAGEST.

2.2 Evolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice 2014

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Création le 14 janvier 2014 de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles Françaises et la Guyane.



- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital, sans impact sur le contrôle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.2.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Prise de contrôle d'INTECUM via un rachat de minoritaire et une augmentation de capital. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, l'ancienne participation a été évaluée en fonction de la juste valeur à la date de contrôle générant un produit de 145 K€ au compte de résultat ;
- Prise de contrôle à 100% de HEALTHLEASE (avec effet au 1^{er} octobre 2013) via le rachat des 65% du capital détenu par HOLDING LEASE FRANCE ;
- Acquisition des parts minoritaires dans SABCO.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan pouvant avoir un impact financier significatif lié au périmètre du Groupe PHARMAGEST.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles

3.1 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel, lorsque non significatifs.



3.2 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'il permette d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés. Se référer à la note 3.4.1 du présent Document de Référence pour la valorisation au 31 décembre 2014.

3.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 3 ans	Linéaire Linéaire

3.4 Valeur des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

3.4.1 Valeurs brutes

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/13	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/14
Frais de R&D	13 778	1 958				15 736
Relations clientèles ⁽¹⁾	1 493					1 493
Autres immobilisations incorporelles	6 018	587				6 605
Écarts d'acquisition	27 744					27 744
TOTAL	49 033	2 545				51 578

⁽¹⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de SABCO.

La comparaison entre les valeurs comptables des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et leurs valeurs recouvrables ne mettent pas en avant de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels.



Dans ce cas et en l'absence de reprise de perte de valeur, la valeur recouvrable des UGT n'est pas communiquée conformément à IAS 36 révisée (se référer à la Note 5).

Des tests de sensibilités sur les taux de croissance, sur le taux d'actualisation ainsi que sur la croissance de l'activité ont par ailleurs été réalisés et ne permettent pas d'identifier de risques significatifs sur les valeurs recouvrables.

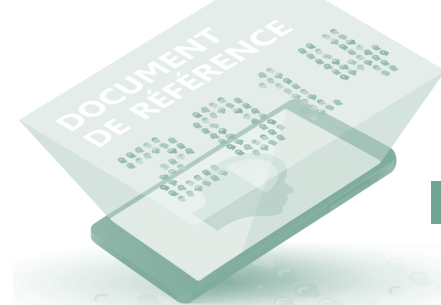
Analyse de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition :

PHARMACIE FRANCE			
CIP	13 136	ADI	87
MIRABEL	1 072	DDI	886
EHLS	3 816	VIP PHARMA	35
TECHNILOG	179	CSSI	366
OSIS	213	FICHORGA	3 666
DCI	415	ROUSSEAU	243
CPI	32	INTECUM	635
Sous-total			24 781
PHARMACIE BELGIQUE / LUXEMBOURG			
SABCO/SABCO SERVICES			2 164
Sous-total			2 164
MAISONS DE RETRAITE			
MALTA INFORMATIQUE	255	AZUR SOFTWARE	300
Sous-total			555
PME			
CPI			15
Sous-total			15
E-SANTE			
DIATELIC			228
Sous-total			228
TOTAL			27 744

3.4.2 Amortissements

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/13	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/14
Autres incorporels	2 359	433				2 792
Recherche & Développement	7 476	1 197				8 673
Relations clientèles	946	149				1 095
TOTAL	10 781	1 779				12 560

Les tests de dépréciation conduits conformément aux principes décrits en Note 3.4.1 n'ont pas fait apparaître de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels.



NOTE 4 Immobilisations corporelles

4.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/13	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/14
Terrains	631					631
Constructions	6 140	39				6 179
Matériel	98	244				342
Autres immobilisations corporelles	4 488	500	305	-9		4 674
TOTAL	11 357	783	305	-9	0	11 826

4.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Valeur brute au 31/12/13	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2014
Immobilisations corporelles	6 973	740	273			7 440
TOTAL	6 973	740	273	0	0	7 440

4.3 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement :

- Contrats de location simple : les paiements effectués au titre de ces contrats (autres que les coûts de services tel qu'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location ;



- Contrats de location-financement : le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours à des contrats de location-financement significatifs en tant que preneur. Les locations-financement mis en place avec les clients génèrent des écritures de cession des biens dans les comptes consolidés au moment de la cession des contrats de location par HEALTHLEASE.

Se référer à la note 7.8 pour les engagements hors bilan relatifs.

NOTE 5 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les possibles pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des UGT correspondant, conformément à la norme IFRS 8, aux secteurs d'activités identifiés dans l'organisation interne du Groupe PHARMAGEST.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisitions/fonds de commerce sont affectés à chaque secteur d'activité (Note 3.4).

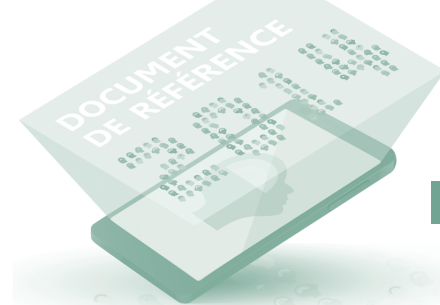
La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discount Cash-Flow avec des flux pour les années de 2015 à 2018 issus des projections de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Le taux d'actualisation et de croissance à l'infini (2%) pris comme référence sont ceux utilisés par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté (sur l'évaluation de la prime de risque) sur les activités en développement.

Les hypothèses utilisées par le Groupe PHARMAGEST pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

Pour déterminer les taux de croissance future des revenus et les flux de trésorerie opérationnels, le Groupe PHARMAGEST a utilisé les budgets et business plan de chaque activité, qui servent de base pour l'estimation des flux de trésorerie pour les 4 années suivantes.

Les tests de dépréciation réalisés en 2014 par le Groupe PHARMAGEST n'ont révélé aucune perte de valeur de ces actifs.



NOTE 6 Financement et instruments financiers

6.1 Actifs financiers non courants

6.1.1 Valeurs brutes

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/13	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/14
Dépôts, cautionnements et prêts Autres participations	290 5	9		-37		262 5
TOTAL	295	9		-37		267

6.1.2 Dépréciations

En K€	Valeur brute au 31/12/13	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2014
Autres participations	5					5
TOTAL	5					5

6.2 Titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont les actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente par l'entreprise et qui ne rentrent pas dans les « prêts et créances », « placements détenus jusqu'à échéance » et « actifs financiers en juste valeur par résultat ».

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash-flows futurs...). Certains titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition sont systématiquement comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'à la date de cession. Cependant, lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative ou durable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Elle ne peut pas être reprise ultérieurement en résultat pour les actions et les autres titres à revenus variables.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2014	31/12/2013
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	35 236	29 410
TOTAL	35 236	29 410

⁽¹⁾ Il s'agit d'un contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IAS 39, les placements en instruments de dettes (obligations, titres de créances...) non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans cette catégorie.



6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois ou dès lors aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2014	31/12/2013
SICAV/Comptes à terme	7 217	10 310
Disponibilités	5 258	5 776
TOTAL	12 475	16 085

6.5 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

En K€	31/12/14				31/12/13 Montant brut
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans	
Découverts bancaires	200	200			740
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 090	337	753	0	1 737
Cautions	284		284		0
Emprunts / dettes financières	1	1			1
TOTAL	1 575	538	1 037	0	2 478

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

En K€	Dettes financières		
Echéances	Taux fixe	Taux variable	Total
A -1 an	337	0	337
De 1 à 5 ans	753	0	753
A + 5 ans	0	0	0
TOTAL	1 090	0	1 090

L'ensemble de ces emprunts n'est pas soumis à covenants bancaires.



6.6 Résultat financier

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Produits de trésorerie	1 143	1 214
Plus-value de cession des VMP	1	1
Revenus des VMP/Placements financiers	1 138	1 160
Autres produits financiers	4	54
Reprises sur provisions financières	0	0
Coût de l'endettement brut	157	152
Charges sur cession des VMP	0	0
Intérêts financiers et escomptes obtenus	159	150
Autres charges financières	0	0
Dotations sur provisions financières	-2	2
Autres produits et charges financières	-1	-19
Gains sur écarts de change/couverture de change	9	7
Gains sur couverture de taux	0	0
Pertes sur écarts de change/couverture de change	-9	-20
Perte sur couverture de taux	-1	-6
Autres produits et charges financières	0	0

6.7 Gestion et contrôle des risques financiers

6.7.1 RISQUE DE LIQUIDITE

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face aux échéances à venir.

Au 31 décembre 2014, le Groupe présente une trésorerie nette disponible de 12 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe PHARMAGEST dispose de lignes de découvert non utilisées de 8 M€ mais aussi d'un solde titres disponibles à la vente de 35 M€ (la pénalité en cas de sortie anticipée ne concernant que les intérêts courus).

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 55 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.5.

Les différentes sources de financements utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



Echéancier de liquidité

En K€	Valeur comptable	6 mois ou moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5ans
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires garantis	1 014	142	143	292	437	
Prêts bancaires non garantis	76	26	27	23		
Découverts bancaires	200	200				
Autres dettes financières	285	285				
Dettes fournisseurs	6 303	6 303				
Autres dettes	0	0				
TOTAL	7 878	6 956	170	315	437	
Swaps de taux d'intérêt*	0					
Swaps de taux de change	0					
TOTAL	0					

* Plus de Swap au 31 décembre 2014.

6.7.2 RISQUE DE MARCHÉ

6.7.2.1 Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux). A noter, l'absence d'endettement à taux variable à court et moyen terme au 31 décembre 2014.

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Taux fixe				Taux variable
	Valeur comptable	Inférieur à 3%	Entre 3% et 4%	Plus de 4%	
Echéance :					
2015	337	219	47	71	0
2016	316	226	16	74	0
2017	300	222	0	78	0
2018	81	0	0	81	0
2019	56	0	0	56	0
Au-delà	0	0	0	0	0
TOTAL	1 090	667	63	360	0

6.7.2.2 Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes sont réalisés en euros.

6.7.2.3 Risque sur actions et autres instruments financiers

Pas d'exposition à ce risque identifié par le Groupe PHARMAGEST.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation (titres disponibles à la vente).



6.7.3 RISQUE DE CREDIT / CONTREPARTIE

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation (retards très majoritairement inférieures à 6 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 36% du chiffre d'affaires consolidé 2014 dont 35% sont réalisés par les leasers travaillant avec HEALTHLEASE (dont les principaux sont BNP LEASES, SIEMENS et FRANFINANCE).
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2014 ont été analysées sur une base individuelle ; un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (Note 7.4).

6.8 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	1 014	1 296
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	1 014	1 296

* L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2014.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 8 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7 Données opérationnelles

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériel ;
- Les ventes de logiciels ;
- Les prestations de maintenance ;
- Les ventes de prestations de communication.

Le produit de la vente de matériel est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur.

Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les prestations de communication sont enregistrées selon le fait générateur du produit en termes de prestations de service.



7.1.1 Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Maintenance et vente de bases de données	34 086	32 204
Autres prestations dont e-Publicité	10 519	14 462
Ventes de configurations	56 272	54 327
Prestations formations et nouveaux produits	13 683	12 414
TOTAL	114 560	113 407

7.2 Information sectorielle

Suivant l'organisation interne, le Groupe PHARMAGEST dispose de plusieurs secteurs d'activités qui sont les suivants :

- **PHARMACIE FRANCE ET BELUX** : Correspond au secteur de l'informatique officinale ;
- **MAISONS DE RETRAITE** : Correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite associé principalement à MALTA INFORMATIQUE ;
- **CPI** : Correspond au secteur PME de CPI ;
- **ACTIVITE LABORATOIRES** : Correspond au secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques ;
- **ACTIVITE E-SANTE** : Correspond au secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé, dont les applications liées au télé-suivi médical.

Ces activités correspondent à des regroupements de services, départements, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

7.2.1 Compte de résultat d'exploitation par secteur d'activité

2014 - En K€	Activités		Retraitement IFRS **	Total
	Pharmacie	Autres*		
Chiffre d'affaires	96 335 84%	18 307 16%	-82	114 560
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1 275 79%	-339 21%	-905	-2 519
Résultat d'exploitation	24 592 90%	2 745 10%	-1 831	25 506
Résultat courant	25 574 90%	2 796 10%	-1 878	26 492
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-135	0	0	-135
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-8 358 91%	-857 9%	-177	-9 392
Résultat net	15 361 89%	1 824 11%	-220	16 965



2013 - En K€	Activités		Retraitement IFRS **	Total
	Pharmacie	Autres*		
Chiffre d'affaires	92 807 82%	20 399 18%	201	113 407
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1 229 95%	-70 5%	-1 525	-2 823
Résultat d'exploitation	22 771 91%	2 127 9%	-1 779	23 119
Résultat courant	23 855 92%	2 150 8%	-1 842	24 163
Quote-part des sociétés mises en équivalence	208	-34	0	174
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-7 762 90%	-837 10%	93	-8 506
Résultat net	14 452 92%	1 209 8%	170	15 831

* La rubrique 'Autres' correspond aux activités Maisons de Retraite, CPI, Laboratoires et e-Santé. Aucune de ces activités ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires, des actifs ou du résultat consolidés.

** Les retraitements IFRS les plus significatifs concernent l'activation et l'amortissement des frais de recherche et de développement.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises.

7.3 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

7.4 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

En K€	31/12/2014			31/12/2013
	Montant net	- 1 an	+ 1an	Montant net
Clients ⁽¹⁾	15 284	15 284		14 522
Autres créances	3 389	3 389		3 343

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement avéré en association avec les règles suivantes :



Créances < 180 jours	Provision de 0%
Créances entre 180 et 360 jours	Provision de 50%
Créances > 360 jours	Provision de 100%

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Ainsi, la provision constituée fin 2014 est de 454 K€ contre 440 K€ fin 2013.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche :

Montant net	Non échu	<60 jours	60<X<180 jours	> 180 jours
15 284	7 266	7 184	801	33

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2013	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2014
Provision pour dépréciation de comptes clients	440	195	68	113	454

7.5 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2014			31/12/2013
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matières premières	67	0	67	47
Matériel	2 233	306	1 927	1 539
Fournitures	152	6	146	119
Pièces service après-vente	240	81	159	201
Encours	1	0	1	0
TOTAL	2 693	393	2 300	1 906

7.6 Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2014				31/12/2013
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans	Montant net
Dettes fournisseurs	6 303	6 303			7 883
Autres dettes	21 532	21 532			20 373
TOTAL	27 835	27 835			28 256



7.7 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 355	2 830
Provisions sur actifs immobilisés	2 519	2 823
Provisions sur actif circulant	0	0
Provisions pour risques et charges	26	-68
	-190	75

L'ensemble des reprises de provision sont présentées en déduction des dotations.

7.8 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail	0	0
Obligation contractuelle de location simple mobilière	1 407	1 614
Obligation contractuelle de location simple immobilière	5 506	4 373
Obligation d'achats irrécouvrables	0	0
Autres obligations contractuelles	0	0
Engagements donnés liés au développement de l'activité	0	0
Engagements fiscaux	0	0
TOTAL	6 914	5 987

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 8 Charges et avantages du personnel

8.1 Effectif et masse salariale

Effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) :

- Cadres : 546 ;
- Non cadres : 255.

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des contributions assises sur les salaires pour 39 586 K€ et de la participation pour 1 947 K€.



8.2 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus pour le Taux Moyen Obligatoire (TMO).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la note 11.1.1 pour l'engagement à la clôture.

8.3 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe PHARMAGEST a, conformément aux textes en vigueur, décidé de retenir pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

Cette contribution, a fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 du Groupe PHARMAGEST, exercice de rattachement, et ne sera pas lissée sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2.

Le montant global de la charge de rémunération s'élève à 500 K€ et le montant supporté par l'exercice 2014 est de 9 K€.

Information sur les options d'achat d'actions	
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	47 891
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
- Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social	0
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	5 000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2018
Date d'expiration	04/12/2022
Prix de souscription	100,57 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	0
Options d'achat d'actions restantes	47 891



8.3.1.1 Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan, les salariés des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTER@CTIVE, EHLS, MALTA INFORMATIQUE, DIATELIC, INTECUM, CPSI, à l'exception des membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE, des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales telles que ces bénéficiaires répondent aux critères suivants :

- Sont inscrits aux effectifs le 5 décembre 2014 ;
- Ont 2 ans d'ancienneté au 5 décembre 2014 ;
- Sont en Contrat à Durée Indéterminée au 5 décembre 2014.

8.3.1.2 Information sur rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

• Maturité :	6 ans
• Volatilité ^(*) :	20,00%
• Taux sans risque :	0,45%
• Dividendes attendus :	2,61%
• Turnover :	5,00%
• Juste valeur de l'option :	12,83 €

(*) Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

8.4 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2014 se sont élevées à 502 467 €. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 40 981 €. Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 126 429 € concernant les membres des organes de direction.

NOTE 9 Impôts sur les résultats

9.1 Impôts sur les résultats

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

9.1.1 Contribution Economique Territoriale (CET)

Le Groupe PHARMAGEST considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de la taxe professionnelle (TP), également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).



9.1.2 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

A compter de 2014, le Crédit d'Impôt est égal à 6% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile et servant de base aux cotisations patronales de sécurité sociale.

Le CICE est qualifié par le Groupe PHARMAGEST en tant qu'élément de rémunération soumis à la norme IAS 19. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel (982 K€ au 31 décembre 2014).

Le produit de CICE au titre de l'exercice 2013 a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, à savoir financer l'amélioration de la compétitivité du Groupe.

9.1.3 Contribution de 3% sur les dividendes

Cette contribution, conformément à IAS 12, est comptabilisée en charge d'impôt.

9.1.4 Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2014
Impôt courant	9 044
Contribution sur dividendes	346
Impôt différé	2
Total charge d'impôt	9 392

9.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

9.2.1 Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2014
Résultat net des sociétés intégrées	16 965
Impôt sur les résultats	9 392
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	26 357
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (33,33%)	8 785
Différences permanentes	167
Différence de taux	-43
Déficits non activés	230
Société mise en équivalence	45
Contribution additionnelle	202
Régularisation d'impôt	-13
CICE	-327
Contribution sur dividendes	346
Charge d'impôt effective	9 392
Taux effectif d'imposition	35,64%



9.2.2 Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actif et passif est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
Au 1^{er} janvier 2013	371	441	-70
Variations impactant l'année 2013	23	-214	236
Au 31 décembre 2013	394	227	166
Variations impactant l'année 2014	88	123	-34
Au 31 décembre 2014	482	350	132

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/13	Variation	Variation périmètre	31/12/14
Effet des reports déficitaires ⁽¹⁾	217	108		325
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :				
Provisions pour retraites	616	-80		536
Dettes sociales	710	-61		649
Dettes fiscales	90	-5		85
Retraitement marge en stock	11	21		32
Autres différences temporaires	51	6		57
Retraitement réévaluation	4	-2		2
Retraitement revenus	173	59		232
Activation R&D	-1 712	-76		-1 788
Autres retraitements	6	-4		2
Total différences temporaires	-51	-142		-193
Impôts différés actifs (passifs) bruts	166	-34		132
Provision				
Impôts différés actifs (passif) nets	166	-34		132

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés CPI, KAPELSE et DIATELIC. La décision d'activation de ces déficits est basée sur des perspectives d'utilisation dans un horizon à cours / moyen terme. Par prudence, le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits d'INTECUM pour un solde de 2 346 K€, soit un impôt différé actif potentiel de 782 K€.

NOTE 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social et réserves

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 3 034 825 actions d'un montant nominal de 1 €. Il n'existe qu'une catégorie d'actions. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 61 299 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (8) K€ d'écart de conversion, 309 K€ de réserve légale et 47 791 K€ d'autres réserves.



10.2 Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

10.2.1 Actions propres

Le poste comporte 39 638 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.
La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2014 s'établit à 100,00 €.

10.2.1.1 Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et Gilbert Dupont en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des Titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèce ou Titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerta avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'Émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'Animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2014, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 29 237 actions au prix moyen de 100,83 € ;
- Ventes : 29 531 actions au prix moyen de 100,25 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2014, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 536 actions et le solde en espèce du compte de liquidité était de 86 712 €.

10.2.1.2 Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis sur l'année 2014, 39 102 actions au prix moyen de 99,45 €. Ce volume d'achat est à mettre en lien avec le plan de stock-options, mis en place sur la même année (se référer à la Note 8.3.1).

10.3 Dividendes

Le dividende payé en 2014 sur les résultats de 2013 s'élève à 7 582 K€, soit 2,50 € par action.

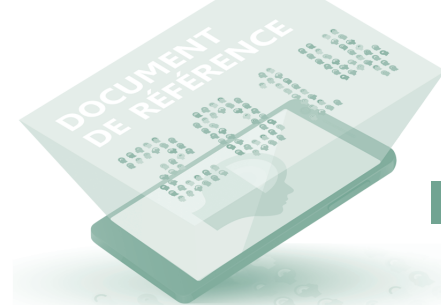
La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 2,90 € par action.

Une distribution de dividendes aux actionnaires hors groupe à hauteur de 205 K€ a été prise en compte dans la situation annuelle d'ADI.

10.4 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.



Résultat par action – Part du groupe	31/12/14	31/12/13
Résultat net de l'exercice (en €)	17 011 038	15 825 498
Nombre d'actions	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions autocontrôle	39 638	830
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par actions	2 995 187	3 033 995
Résultat de base par action (en €)	5,68	5,22
Nombre restant de stock-options	8 253	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par actions	3 043 078	3 033 995
Résultat dilué par action (en €)	5,59	5,22

NOTE 11 Provisions et passifs éventuels

11.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

11.1.1 Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/13	Dotation	Reprise (provision utilisée)*	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/14
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	109	53	8	66			88
Provisions pour risques ⁽²⁾	400	303	301				402
Provision pour charges	0						0
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	1 850	21	243		-21		1 607
Provision pour risques des titres mis en équivalence	14					-14	0
TOTAL	2 373	377	552	66	-21	-14	2 097

* Les reprises (provision utilisée) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provision devenue sans objet.

⁽¹⁾ Provision pour litiges 88 K€ :

- Provisions pour litiges sociaux en cours : 40 K€ ;
- Provisions pour litiges clients en cours : 35 K€ ;
- Provision pour litiges fournisseurs en cours : 8 K€ ;
- Provisions pour litiges divers : 5 K€.

⁽²⁾ Provision pour risques 402 K€

Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle).

⁽³⁾ Provisions pour I.D.R. (Indemnité de Départ à la Retraite) : 1 607 K€

Les amendements de la norme IAS 19 prévoient la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

Le Groupe PHARMAGEST n'utilisant pas la méthode de reconnaissance partielle des écarts actuariels en compte de résultat selon l'approche du 'corridor', l'impact était pris en totalité en résultat les exercices précédents.

L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de l'exercice 2014 comme sur les périodes précédentes.



En K€	31/12/2014	31/12/2013
Engagement début période	2 491	2 221
Coût des services rendus	39	95
Charge financière	78	78
Coût des services passés et changement de méthode	0	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	-98	98
Engagement réel fin période	2 509	2 491
Juste valeur des actifs début de période	640	616
Rendement attendu des actifs	30	15
Cotisations	256	50
Prestations servies	-24	-41
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	902	640
Provision début de période	1 850	1 604
Provision fin de période	1 607	1 850

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'Etat).

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans sur l'ensemble du personnel hors exceptions ;
- Taux d'actualisation : 3,05%* ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

*Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus du TMO.

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

11.2 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.

NOTE 12 Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

12.1 Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Dettes fournisseurs	6	28
Charges d'exploitation de la période	0	36
Créances clients	0	13
Produits d'exploitation de la période	0	30 247

* Dont 9 mois d'activités HEALTHLEASE



12.2 Nature des relations avec les autres sociétés du GROUPE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de MARQUE VERTE SANTE (54 500 VANDOEUVRE) la maison mère, mais aussi de GROUPE WELCOOP (54 500 VANDOEUVRE), société mère de MARQUE VERTE SANTE.

La nature des relations avec les sociétés MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP sont principalement des facturations de :

- Managements fees ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs	115	180
Charges d'exploitation de la période	1 280	918
Créances clients	442	802
Produits d'exploitation de la période	5 476	6 195

NOTE 13 Autres informations

13.1 Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes (Décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008)

2014 En K€	Mission légale	Interventions entrant dans les diligences directement liées à la mission
PHARMAGEST INTERACTIVE	74	
ADI	11	
CPI	0	
DCI	0	
DIATELIC	5	
DOMEDIC EUROPE	1	
EHLS	9	
HEALTHLEASE	8	
HDM LIMITED	2	
INTECUM	4	
KAPELSE	3	
SCI HUOBREGA	0	
MALTA INFORMATIQUE	6	
SABCO	3	
SABOC SERVICES	4	
DOMEDIC INC	3	
TOTAL	132	

NOTE 14 Événements postérieurs à la clôture

Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé au 1 bis rue du Havre à PARIS (75 008), ayant pour activité la proposition de solutions de financements de bien en location pour le secteur tertiaire. Filiale détenue à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE.

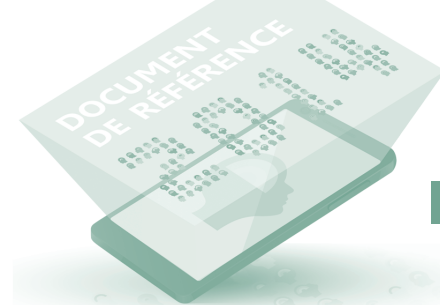


20.3.2 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

20.3.2.1 Bilan

Bilan Actif - En €	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	18 834 360	1 615 305	17 219 055	17 059 962
Immobilisations corporelles	7 849 550	5 218 736	2 630 814	2 736 135
Immobilisations financières	14 920 771	803 773	14 116 997	14 247 730
Total	41 604 681	7 637 814	33 966 866	34 043 827
Actif circulant				
Stocks et en-cours	473 810	176 858	296 952	308 855
Clients et comptes rattachés	13 396 640	234 119	13 162 521	13 323 613
Autres créances et comptes de régularisation	3 691 662		3 691 662	1 929 908
Valeurs mobilières de placement	42 276 599	1 695	42 274 904	35 545 658
Disponibilités	1 855 511		1 855 511	2 095 177
Total	61 694 221	412 672	61 281 550	53 203 211
Ecart de conversion Actif	5 136		5 136	7 804
TOTAL ACTIF	103 304 038	8 050 486	95 253 552	87 254 842

Bilan Passif - En €	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres		
Capital	3 034 825	3 034 825
Réserves et report à nouveau	47 267 901	39 774 134
Résultat de l'exercice	18 041 507	15 075 829
Total	68 344 233	57 884 788
Provisions pour risques et charges	2 372 416	2 599 674
Dettes		
Emprunts et dettes financières	4 136 785	5 070 411
Fournisseurs et comptes rattachés	6 993 473	7 861 900
Autres dettes	13 406 645	13 838 069
Total	24 536 903	26 770 380
Écart de conversion Passif	5 136	
TOTAL PASSIF	95 253 552	87 254 842



20.3.2.2 Compte de résultat

Compte de résultat - En €	2014		2013	
	Euros	%	Euros	%
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires	96 227 680	100,0%	98 138 886	100,0%
Transferts de charges	2 299 449	2,4%	1 211 423	1,2%
Autres produits d'exploitation	1 252 639	1,3%	1 019 887	1,0%
Reprises sur provisions et amortissements	1 063 818	1,1%	856 549	0,9%
Total	100 843 586	104,8%	101 226 745	103,1%
Charges d'exploitation				
Achats consommés	27 176 466	28,2%	31 722 501	32,3%
Achats et charges externes	14 792 385	15,4%	12 725 171	13,0%
Impôts et taxes	2 171 250	2,3%	2 229 250	2,3%
Charges de personnel	32 591 989	33,9%	31 029 939	31,6%
Dotations aux amortissements	809 989	0,8%	676 094	0,7%
Dotations aux provisions	821 026	0,9%	1 077 846	1,1%
Autres charges d'exploitation	73 376	0,1%	61 368	0,1%
Total	78 436 480	81,5%	79 522 168	81,0%
Résultat d'exploitation	22 407 106	23,3%	21 704 577	22,1%
Produits financiers courants	4 775 758	5,0%	2 682 644	2,7%
Charges financières courantes	52 211	0,1%	64 153	0,1%
Résultat d'exploitation	4 723 547	4,9%	2 618 492	2,7%
Résultat courant	27 130 653	28,2%	24 323 069	24,8%
Produits exceptionnels				
Reprise sur provisions	0	0,0%	140 624	0,1%
Autres produits exceptionnels	333 591	0,3%	907	0,0%
Total	333 591	0,3%	141 531	0,1%
Charges exceptionnelles				
Dotations aux provisions	0	0,0%	0	0,0%
Autres charges exceptionnelles	331 329	0,3%	1 143	0,0%
Total	331 329	0,3%	1 143	0,0%
Résultat exceptionnel	2 261	0,0%	140 388	0,1%
Impôt sur les résultats	7 244 003	7,5%	7 368 965	7,5%
Participation des salariés	1 847 404	1,9%	2 018 662	2,1%
Résultat net	18 041 507	18,7%	15 075 829	15,4%

20.3.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 95 253 552 €. Résultat net : 18 041 507 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015.



20.3.2.3.1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels acquis : 1 à 3 ans ;
- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;
- Installations générales : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

Dépréciations

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discount Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Evaluation

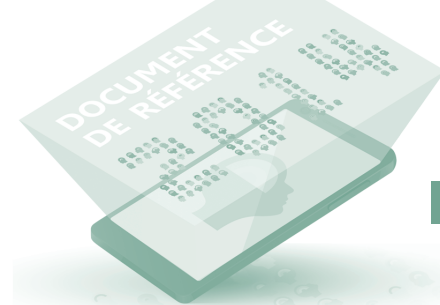
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dépréciations

L'évaluation des titres de participation est basée sur des tests de dépréciation selon les mêmes modalités que ceux réalisés sur les fonds de commerce et assimilés.

Stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent. Le stock de matériel sérialisé est évalué suivant la méthode FIFO (First In First Out) selon le principe du coût individuel et le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation est constituée en fonction des délais de rotation du stock. Ces délais sont définis sur la base de l'obsolescence du matériel : une dépréciation est comptabilisée dès lors que le matériel figure à l'inventaire depuis plus de six mois, la dotation est égale au tiers de la valeur d'achat par année de détention au-delà de la première année.



Frais de recherche et développement

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de recherche et de développement selon l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 de PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais de recherche et de développement y compris les tests, la maintenance et la formation notamment représentent 3 191 166 €.

20.3.2.3.2 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant
Frais de recherche	Néant
Fonds commercial (hors droit au bail)	13 996 129 €
Il comprend :	
- <i>Eléments achetés</i>	5 464 230 €
- <i>Eléments réévalués</i>	0 €
- <i>Eléments reçus en apport</i>	1 704 454 €
- <i>Mali de confusion CIP</i>	6 682 626 €
- <i>Mali de confusion DRS EXPANSION</i>	144 820 €
La valeur des fonds commerciaux reçus en apport se décompose comme suit :	
- <i>ROUSSEAU INFORMATIQUE</i>	1 010 417 €
- <i>CPI DIJON</i>	144 979 €
- <i>CPI CENTRE</i>	514 058 €
- <i>VIP PHARMA</i>	35 000 €

Les fonds de commerce représentent l'essentiel de l'activité Pharmacie chez PHARMAGEST INTERACTIVE. Des tests de valorisation sont réalisés sur la base des DCF (Discount Cash-Flow) futurs sur l'activité Pharmacie. Les résultats de ces tests n'ont pas amené à la dépréciation des fonds de commerce.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes - En €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles <i>dont mali de fusion</i>	18 349 217 6 827 446	485 143		18 834 360 6 827 446
Terrains	422 872			422 872
Agencement des constructions	3 370 369	40 363	1 356	3 409 376
Matériel et outillage	32 141	3 056		35 197
Installations générales	1 014 887	14 444	980	1 028 351
Matériel de transport	329 580	90 967	91 689	328 859
Matériel et mobilier de bureau	2 457 257	278 862	116 913	2 619 206
Immobilisations en cours	0			0
Autres immobilisations corporelles	5 688			5 688
Immobilisations corporelles	7 632 795	427 693	210 938	7 849 550
Immobilisations financières ⁽¹⁾	15 101 503	205 705	386 438	14 920 771
TOTAL	41 083 515	1 118 541	597 375	41 604 681



Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Amortissements</i>				
Immobilisations incorporelles	1 286 205	308 551		1 594 756
Agencement des constructions	1 727 574	150 629		1 878 203
Matériel et outillage	29 957	1 043		31 000
Installations générales	896 981	36 381	980	932 382
Matériel de transport	185 830	58 700	61 866	182 664
Matériel et mobilier de bureau	2 056 319	254 684	116 516	2 194 487
Immobilisations corporelles	4 896 660	501 438	179 362	5 218 736
Immobilisations financières	0		0	
Total amortissements	6 182 865	809 989	179 362	6 813 492
<i>Provisions</i>				
Immobilisations incorporelles	3 049	17 500		20 549
Immobilisations financières	853 773	0	50 000	803 773
Total provisions	856 822	17 500	50 000	824 322
Total amortissements et provisions	7 039 688	827 489	229 362	7 637 814

⁽¹⁾ Récapitulatif des immobilisations financières :

En €	
Titres de participation (détail ci-après)	14 567 246
Prêt obligataire	100 031
Dépôts et cautionnements	253 494
TOTAL	14 920 771

⁽¹⁾ Les immobilisations financières comprennent les titres de participations suivants :

Sociétés	Montant de la participation (en €)	Pourcentage de détention	Montant des capitaux propres 31 au décembre 2014 ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice du 31 décembre 2014
ADI	351 547	50,00%	786 278	347 934
CPI	137 204	100,00%	441 302	-153 221
CPSI (*)	100 000	100,00%	52 425	-47 575
DCI	815 602	100,00%	702 522	74 378
DIATELIC (**)	466 868	95,29%	128 337	89 507
DOMEDIC EUROPE	77 900	65,00%	57 014	-9 225
EHLS	4 689 808	100,00%	5 130 782	811 293
GROUPE DOMEDIC INC. (***)	1 120 418	35,00%	130 775	-400 838
HDM	30 000	100,00%	178 439	93 481
HEALTHLEASE	1 407 443	100,00%	2 363 964	1 263 348
INTECUM	830 093	63,99%	-794 677	-531 450
KAPELSE (****)	700 000	70,00%	637 651	-176 025
MALTA	185 588	100,00%	2 308 607	1 202 180
QUALITY FLUX (*****)	160 200	15,15%	-70 488	-251 807
SABCO	3 490 000	100,00%	899 373	319 199
SFLD	4 573	0,13%	NS	NS
TOTAL	14 567 245			

⁽¹⁾ Y compris le résultat

Les tests de dépréciation n'ont pas amené à constater de dépréciations complémentaires.

Les titres SABCO sont dépréciés pour un montant de 639 000 €.

Les titres QUALITY FLUX sont dépréciés à 100%.

Les titres SFLD sont dépréciés à 100%.



(*) Le 1^{er} mars 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a créé CPSI (CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES), une Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €, située ZI de Jarry, 448 rue de la Chapelle, 97 122 BAIE MAHAULT (Guadeloupe).

(**) En mai et en décembre 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a acheté 26,68% du capital de DIATELIC, 5 allée de Saint Cloud, 54 600 VILLERS-LES-NANCY. PHARMAGEST INTERACTIVE est maintenant actionnaire à 95,29% de cette société.

(***) Le prêt obligataire de la société GROUPE DOMEDIC INC. a été converti en actions. PHARMAGEST INTERACTIVE détient toujours 35% du capital de cette société.

(****) Le 15 mai 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a cédé 30% du capital de KAPELSE, 5 allée de Saint Cloud, 54 600 VILLERS-LES-NANCY, à des salariés de la société. PHARMAGEST INTERACTIVE détient maintenant 70% du capital de cette société.

(*****) QUALITY FLUX a procédé à une augmentation de capital à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas participé. Sa participation est passée de 21,98% à 15,15%.

Prêt obligataire

Un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 200 061 € a été émis par INTECUM, le 6 décembre 2011, au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE. INTECUM a remboursé 100 030 € au cours de l'exercice 2013. Au 31 décembre 2014 le solde dû s'élève à 100 031 €.

Un emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 52 500 CAD (soit 39 963 € au 31 décembre 2012) a été émis par le GROUPE DOMEDIC INC. le 21 novembre 2012 au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE pour une durée d'un an. Cet emprunt a été converti en actions pour 37 327 €.

Dépôts et cautionnements

253 494 €.

Stocks de marchandises

En €	31/12/2014			31/12/2013
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel	381 604	100 848	280 756	285 424
Pièces	92 206	76 010	16 196	23 065
Logiciels	0	0	0	365
TOTAL	473 810	176 858	296 952	308 855

État des créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

En €	31/12/2014			31/12/2013
	Montant brut	- 1 an	+ 1 an	Montant net
Actif immobilisé	353 525	100 031	253 494	384 514
Actif circulant et charges constatées d'avance	17 088 302	16 841 161	247 141	15 509 176



État des provisions sur actif circulant

En €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur stocks	161 088	20 432	4 661	176 858
Provisions sur créances ⁽¹⁾	255 655	99 527	121 064	234 119

Dont 12 434 € en provenance de VIP PHARMA, suite à la fusion.

⁽¹⁾ Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances < 180 jours :	Provision de 0%
- Créances entre 180 et 360 jours :	Provision de 50%
- Créances > 360 jours :	Provision de 100%

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	0 €
Fournisseurs et comptes rattachés	9 674 €
Clients et comptes rattachés	1 843 375 €
Autres créances	1 368 798 €
Disponibilités	0 €

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Outre un contrat de capitalisation (fonds à dominante obligataire), ce poste comporte des comptes à terme, ainsi que 536 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues dans le cadre du contrat de liquidités géré par la société Gilbert DUPONT et 39 102 actions propres détenues dans le cadre du nouveau plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014.

Ce plan concerne tous les collaborateurs en contrat à durée indéterminée justifiant de 2 ans d'ancienneté à la date du 5 décembre 2014 au sein des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, EHLS, CP INTER@CTIVE, MALTA, DIATELIC, INTECUM et CPSI. Les membres des organes de direction et du Comité de Direction Financier et Social ne bénéficient pas de ce plan d'actions.

Les mouvements concernant le contrat de liquidités, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2014 les suivants :

- Achats : 29 237 actions au prix moyen de 100,83 € ;
- Ventes : 29 531 actions au prix moyen de 100,25 €.

Les mouvements concernant le plan de stock-options ont été pour l'année 2014 les suivants :

- Achats : 39 102 actions au prix moyen de 99,45 €.

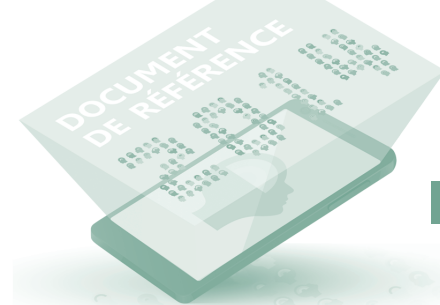
Le nombre d'actions total du plan de stock-options prévu pour l'ensemble des collaborateurs citées ci-dessus est de 47 891. PHARMAGEST INTERACTIVE a, d'ores et déjà, acquis 81,60% du nombre total d'actions à distribuer.

Compte tenu d'un turnover estimé, le nombre d'actions achetées (39 102 actions) devrait couvrir les besoins de ce plan de stock-options et permettre de figer le risque sur les coûts de cette opération. Ainsi, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2014.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Valeurs brutes - En €	31/12/2014	31/12/2013
Actions propres - contrat de liquidité	54 618	76 335
Actions propres - plan de stock-options	3 888 720	0
Sicav et FCP Kolb	3 097 706	6 060 986
Contrat de capitalisation (*)	35 235 555	29 410 032
TOTAL	42 276 599	35 547 353

* Il s'agit d'un contrat d'investissement souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.



Au 31 décembre 2014, nos disponibilités s'élèvent à 1 855 511 €.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique contient les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Ecart de conversion - Actif

Il constate la perte latente :

- Entre le cours de clôture et le cours d'origine relatif à l'emprunt obligataire en dollars canadiens accordé à GROUPE DOMEDIC INC. par PHARMAGEST INTERACTIVE, pour 3 662 € ;
- Entre le cours de clôture et le cours d'origine relatif à l'avance en compte courant consentie à GROUPE DOMEDIC INC. par PHARMAGEST INTERACTIVE afin de financer sa croissance.

Cette perte latente fait l'objet d'une provision pour perte de change.

20.3.2.3.3 Notes sur le bilan passif

Capital social : Actions

En €	Nombre	Valeur Nominale
Titres début d'exercice	3 034 825	1,00
Titres émis	0	
Titres remboursés ou annulés	0	
Titres fin d'exercice	3 034 825	1,00

Une action est égale à un vote.

Provisions

En €	Valeur au 31/12/2013	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision sans objet	Changement de méthode	Variation périmètre	Valeur au 31/12/2014
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	107 456	16 400	8 000	66 000			49 856
Provisions pour risques ⁽²⁾	862 932	697 101	690 759				869 273
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	1 621 484	0	173 333				1 448 151
Provisions pour perte de change ⁽⁴⁾	7 803	0	2 667				5 136
Provisions pour grosses réparations	0						0
TOTAL	2 599 675	713 501	874 760	66 000	0	0	2 372 416
Résultat d'exploitation	2 591 872	713 501	872 093	66 000			2 367 280
Résultat financier	7 803		2 667				5 136
Résultat exceptionnel	0						0

⁽¹⁾ Provisions pour litiges : 49 856 €

- Provisions pour litige clients en-cours pour 26 400 €* ;
- Provisions pour litige fournisseurs en-cours pour 8 456 €* ;
- Provisions pour litige en lien avec une filiale en-cours pour 5 000 €* ;
- Provisions pour litige prud'homal en-cours pour 10 000 €*.

* (Risque inhérent au recours par voie d'appel et à l'avancement des conclusions des avocats se référant à la jurisprudence appropriée et à leur estimation du risque encouru).

⁽²⁾ Provisions pour risques : 869 273 €

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 390 125 € ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences e-Business et LGPI Global Services® pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 475 010 € ;
- Provisions liées à l'installation des Operating System LGPI Global Services® pour 4 138 € au titre des licences e-Business mentionnées ci-avant, correspondant à l'intervention d'un technicien chez chaque client.



(3) Provisions pour départ en retraite : 1 448 151 €

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans sur l'ensemble du personnel ;
- Taux d'actualisation : 3,05% (*) ;
- Turn-over : selon l'âge des salariés ;
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

* Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus du TMO.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Un versement de 260 000 € a été effectué en 2014. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture).

(4) Provisions pour perte de change : 5 136 €

La perte latente de change relative à l'emprunt obligataire en dollars canadiens accordé à GROUPE DOMEDIC INC. par PHARMAGEST INTERACTIVE fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 3 662 €.

La perte latente de change relative à l'avance en compte courant consentie à GROUPE DOMEDIC INC fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 1 474 €.

État des dettes

En €	31/12/2014				31/12/2013
	Montant brut	Dont à -1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	367 727	120 330	247 397		1 334 722
Dettes financières diverses	0	0			0
Avances et acomptes, avoirs	326 907	326 907			104 935
Dettes fournisseurs	6 993 473	6 993 473			7 861 900
Dettes fiscales et sociales	12 344 105	12 344 105			13 013 743
Groupe et associés	3 769 058	3 769 058			3 735 689
Autres dettes	4 955	4 955			5 970
Produits constatés d'avance	730 678	730 678			713 421
TOTAL	24 536 903	24 289 506	247 397	0	26 770 380

⁽¹⁾ Un emprunt, souscrit le 4 décembre 2012 (capital restant dû : 368 K€), fait l'objet d'une hypothèque.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixes.

Montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice : 425 663 €.

Dettes représentées par des effets de commerce

Néant.

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établissements de crédit	329 €
Emprunts et dettes financières diverses	0 €
Fournisseurs	1 474 826 €
Dettes fiscales et sociales	9 698 857 €
Autres dettes	198 666 €

Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent sur la maintenance des matériels et des logiciels ainsi que sur la mise à jour des bases de données facturées aux clients au 31 décembre 2014 mais non encore échues à cette date. Leur montant s'élève à 730 678 €

Écart de conversion - Passif

Néant.



20.3.2.3.4 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	2014	2013
Chiffre d'affaires maintenance et prestations	28 526	27 099
Chiffre d'affaires autres prestations dont e-Publicité	10 385	14 355
Chiffre d'affaires configurations	46 577	46 986
Chiffre d'affaires prestations formations / nouveaux produits	10 739	9 699
TOTAL	96 228	98 139
Chiffre d'affaires réalisé en France	96 228	98 139
Exportations et livraisons intracommunautaires	0	0

Frais de personnel

Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

La troisième loi de finances française rectificative pour 2012 a instauré le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) permettant aux entreprises d'obtenir une compensation, sous forme de crédit d'impôt, de leurs charges de personnel. En 2014, le crédit d'impôt est égal à 6% (contre 4% en 2013) des rémunérations brutes inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile et servant de base aux cotisations patronales de sécurité sociale.

Le CICE est qualifié par PHARMAGEST INTERACTIVE en tant qu'élément de rémunération. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Le produit de CICE au titre de l'exercice 2013 a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, à savoir financer l'amélioration de la compétitivité de la société.

Au titre de l'exercice 2014, le montant du CICE s'élève à 813 824 €.

Transferts de charges

Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés du Groupe PHARMAGEST pour 482 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés du Groupe PHARMAGEST pour 1 458 K€ ;
- Le remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale et de formation professionnelle continue pour 183 K€ ;
- Le remboursement d'assurance suite à sinistres pour 116 K€ ;
- La participation des salariés aux frais de véhicules pour 60 K€.

Charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels	333 591	141 531
Sur opérations de gestion	0	0
Produits de cession	333 591	907
Reprises de provisions	0	140 624
Charges exceptionnelles	331 329	1 143
Sur opérations de gestion	35	14
Valeurs nettes des cessions	331 294	1 129
Dotations de provisions	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0


Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	27 130 653	7 486 668	19 643 985
Résultat exceptionnel	2 261	754	1 508
Participation	-1 847 404	-615 801	-1 231 603
Crédit d'impôt		-58 727	58 727
Contribution sociale		201 584	-201 584
Contribution sur dividendes		227 462	-227 462
Régularisation IS N-1		2 064	-2 064
Résultat comptable	25 285 510	7 244 003	18 041 507

Contribution de 3% sur les dividendes :

La deuxième loi de finances française rectificative pour 2012 a instauré une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les montants distribués par les sociétés.

Cette contribution est comptabilisée en charge d'impôt (227 K€ au 31 décembre 2014).

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	18 041 507 €
Impôts sur les résultats	- 7 244 003 €
Résultat avant impôts	25 285 510 €
Variation des provisions réglementées	0 €
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	25 285 510 €

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	31/12/2013		Variations		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Participation des salariés		2 019		-171		1 847
Contribution Sociale de Solidarité		156		-6		150
Provisions non déductibles		154		18		172
Provision pour indemnité de départ en retraite		1 621		-172		1 448
TOTAL		3 949		-332		3 617

En €	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	
Subventions à réintégrer au résultat	0	
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 169	723
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	1 448	483
Total des déficits d'exploitation reportables	0	
Total des amortissements différés	0	
Total des moins-values à long terme	0	



20.3.2.3.5 Autres informations

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2014 se sont élevées à 502 K€ et les engagements de retraite contractés pour leurs pensions de retraite s'élèvent à 126 K€.

Par ailleurs, le montant versé au titre de l'article 83 pour ces mêmes organes de direction s'est élevé à 41 K€. Aucune avance et aucun crédit ne leur ont été accordés au cours de l'exercice.

Effectif (en ETP)

31/12/2014	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	198	
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	353	
Employés	69	
TOTAL	620	0

Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation qui permet à chaque salarié d'acquérir un crédit d'heures de formation utilisables à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation doit être mentionné en annexe lorsque les actions de formation n'ont pas éteint l'ensemble des droits.

La convention collective de PHARMAGEST INTERACTIVE a accordé à l'ensemble des salariés ayant au moins une année d'ancienneté au 31 décembre 2014, 20 heures de formation au titre de 2014 (ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés de PHARMAGEST INTERACTIVE et non éteints au 31 décembre 2014 s'élève à 63 563 heures, dont 12 075 heures acquises en 2014.

A compter du 1^{er} janvier 2015, la nouvelle loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle prévoit le transfert du solde du droit individuel à la formation sur un nouveau compte personnel de formation.

Médailles du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cette distinction aux salariés.

Aspects environnementaux

De par son activité, PHARMAGEST INTERACTIVE n'est pas exposée à des risques industriels ou environnementaux.

Identité société mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

MARQUE VERTE SANTÉ SA - 7 allée de Vincennes - 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.
MARQUE VERTE SANTÉ SA est filiale de **GROUPE WELCOOP**.



Éléments concernant les entreprises liées

Postes du bilan - En €	Sociétés du Groupe WELCOOP	Filiales en intégration globale	Sous-filiales en intégration globale
Participations brutes	0	13 282 054	0
Clients	431 371	⁽¹⁾ 8 086 748	3 921
Fournisseurs	118 886	3 807 820	14 913
Autres dettes	0	0	0
Autres dettes compte courant	0	3 106 743	662 315
Autres créances	0	1 935 309	0
Résultat financier - En €			
Charges financières	0	2 687	542
Produits financiers	0	3 800 684	0
Total Résultat financier	0	3 797 997	-542

⁽¹⁾ dont 7 173 311 € de HEALTHLEASE.

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

Engagements hors bilan

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (*)	367	485
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés	0	0
TOTAL	367	485

(*) Les nantissements, hypothèques et sûretés réelles concernent les emprunts. Le montant présenté correspond au solde des emprunts concernés à rembourser.

Obligations contractuelles - En €	Total TTC	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	À moins d'un an	À moins d'un an
Dettes à long terme	367 727	120 330	247 397	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	1 407 261	796 598	610 663	0
Contrats de location immobilière	5 506 277	1 388 090	3 156 159	962 028
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	7 281 264	2 305 017	4 014 218	962 028



Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		À moins d'un an	À moins d'un an	À moins d'un an
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

Passifs éventuels

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Événements postérieurs à la clôture

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € dont le siège social est au 1 bis rue du Havre - 75 008 Paris et qui a pour activité la réalisation d'opérations de locations de longue durée de tout équipement informatique et, plus généralement, de tout actif mobilier, équipement technologique, matériel ou immatériel, commercialisés par des partenaires à destination de leurs clients, la concession de toute licence y relative ;
- Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 a autorisé PHARMAGEST INTERACTIVE à mettre en place un groupe d'intégration fiscale à compter de 2015.



Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
ADI 4 rue René Razel 91 400 SACLAY	48	738	50,00%	352			4 702	348	203
CPI 25 bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY	8	434	100,00%	137			1 340	-153	0
DCI Avenue Henri Becquerel 33 700 MERIGNAC	38	664	100,00%	816			91	74	250
DOMEDIC EUROPE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY	120	-63	65,00%	78			0	-9	0
EHLS 1 impasse Per Jakez Helias Parc d'activité de la Bienvenue 56 530 QUEVEN	144	4 987	100,00%	4 690			19 294	811	1 500
HDM ⁽¹⁾ 5 President Kennedy Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	148	100,00%	30			472	93	50
MALTA 9 rue de Montgolfier 33 700 Mérignac	200	2 109	100,00%	186			5 640	1 202	800
SABCO Rue d'Arlon 2 8399 WINDHOF (Luxembourg)	39	861	100,00%	3 490			3 460	319	0
DIATELIC 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY	37	91	95,29%	467	343		227	90	0
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY	1000	-362	70,00%	700	670		1382	-176	0
INTECUM Z.I de Erbajolo - lieu-dit Pastoreccia 20 600 BASTIA	464	-1 258	63,99%	830	1023	400	653	-531	0



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
HEALTHLEASE 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	1 364	100,00%	1 407			42 782	1 263	990
CPSI 448 rue de la Chapelle ZI de Jarry 97 122 BAIE MAHAULT	100	-48	100,00%	100			444	-48	0
B. Participation (10 à 50% du capital détenu par la société)									
GROUPE DOME- DIC INC. 2500 rue Jean Perrin - local 190 QUEBEC (QC) G2C 1X1 (Canada)	2 224	-2 093	35,00%	1 120	28		6	-401	0
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 : a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 : a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
SFLD ⁽²⁾ 12 av. de la Perrière 56 324 Lorient cedex	1 207	-264	0,13%	5			10	-133	0
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
QUALITY FLUX ⁽³⁾ Rue de la terre à briques 7522 Tournai (Belgique)	181	-252	15,15%	160			19	-252	0
TOTAL	6 840	7 056		14 567	2 064	400	80 521	2 498	3 793

⁽¹⁾ Produits d'exploitation⁽²⁾ Comptes au 31/03/2014⁽³⁾ Comptes au 31/12/2013



20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables – Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives

• *Écarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 27,7 M€, font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées pour établir les prévisions de flux de trésorerie et les tests de sensibilité et vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

• *Provisions pour risques et charges*

Votre société constitue des provisions pour risques et charges selon les modalités décrites dans la note « Provisions et passifs éventuels ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

**• Engagements de retraite**

Les notes « Charges et avantages du personnel » et « Provisions et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes
Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes
Laurence FOURNIER

20.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives :

• **Fonds de commerce**

La société procède, une fois par an, à un test de dépréciation des fonds de commerce, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables– Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes sociaux. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et vérifié que l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

• **Titres de participation**

Le paragraphe « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe renvoie au détail des titres de participation et expose les modalités de leur évaluation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles.

• **Provisions pour risques et charges**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

• **Engagements de retraite**

La note « Notes sur le bilan Passif - Provisions » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Laurence FOURNIER



20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

• Avec la société DIATELIC

Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées : Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et représentant Pharmagest Interactive, Présidente de Diatelic.

Nature et objet : Le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2014 a autorisé Pharmagest Interactive à inclure la société Diatelic dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités : Votre société a la possibilité d'exercer l'option d'intégration fiscale avec effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de cinq années, avec application du principe de neutralité. Cette décision n'a pas été prise à la date du présent rapport.

• Avec la société CP INTERACTIVE

Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées : Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et Gérant de CP Interactive.

Nature et objet : Le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2014 a autorisé Pharmagest Interactive à inclure la société CP Interactive dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités : Votre société a la possibilité d'exercer l'option d'intégration fiscale avec effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de cinq années, avec application du principe de neutralité. Cette décision n'a pas été prise à la date du présent rapport.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**• Avec Messieurs Pautrat, Ponnelle et Supplisson**

Personnes concernées : Messieurs Dominique Pautrat, Thierry Ponnelle et Denis Supplisson respectivement Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, tous également Administrateurs de votre société.

Nature et objet : Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2013 a décidé d'allouer des primes au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués, à savoir Messieurs Pautrat, Ponnelle et Supplisson, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années, pour une période allant de 2013 à 2016. Les objectifs à atteindre sont liés au business plan de l'activité du Groupe et à la condition de présence des intéressés dans leurs fonctions actuelles au sein de Pharmagest Interactive lors du versement des primes le 31 mars 2017.

Modalités et conditions financières:

Les primes ont été définies comme suit :

Pour Monsieur Dominique Pautrat : Une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000 euros bruts, ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013 à 2016 et concernant les investissements 2013 à 2014 d'un montant plafonné à 150 000 euros bruts ;

Pour Messieurs Supplisson et Ponnelle : Une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000 euros bruts pour Monsieur Supplisson et d'un montant de 80 000 euros bruts pour Monsieur Ponnelle ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013 à 2016 et concernant les investissements 2013 à 2014, ladite prime étant affectée collégalement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social, à l'exception de Monsieur Pautrat, pour un montant maximum de 150 000 euros bruts.

Les primes seront provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans. Au 31 décembre 2014, les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 60 000 euros bruts pour Monsieur Pautrat (dont 30 000 euros bruts au titre de 2014), 30 000 euros bruts pour Monsieur Ponnelle (dont 22 000 euros bruts au titre de 2014) et 52 500 euros bruts pour Monsieur Supplisson (dont 42 250 euros bruts au titre de 2014).

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Laurence FOURNIER



20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2014 clos au 31 décembre 2014.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 2,90 € par action.

La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

20.7.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes morales)
31/12/2011	1,80 €	1,80 €	1,80 €
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €
31/12/2013	2,50 €	2,50 €	2,50 €

20.7.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'article R-48 du Code du Domaine de l'Etat.

20.7.4 Régime fiscal

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,50% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.



20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont PHARMAGEST INTERACTIVE et le Groupe PHARMAGEST ont connaissance, qui est en suspens ou dont ils sont menacés, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de PHARMAGEST INTERACTIVE et du Groupe PHARMAGEST.

Au 31 décembre 2014, le total des provisions pour risques et charges s'élève à : <i>Dont :</i>	2 097 K€
a) La provision pour indemnité de départ en retraite	1 607 K€
b) Les provisions pour litiges dont principalement : • <i>Des provisions pour litiges clients</i> • <i>Des provisions pour litiges fournisseurs</i> • <i>Des provisions pour litiges prud'homaux</i> • <i>Des provisions pour litiges administratifs en cours</i>	88 K€ 35 K€ 8 K€ 40 K€ 5 K€
c) La provision pour risques *	402 K€

* Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats RENTPHARM® (maintenance matérielle).

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 3 034 825 actions entièrement libérées de 1 € chacune, toutes de même catégorie.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Au 31 décembre 2014, aucun engagement d'augmentation de capital n'est en cours.

Un plan de stock-options a été voté le 27 juin 2014 et le programme a été fixé par le Conseil d'Administration le 5 décembre 2014.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2014 est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 10.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR0000077687.

Les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris™ à compter du 17 janvier 2013 en raison d'une hausse de la capitalisation boursière qui était de 182,08 M€. Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Evolution du cours depuis avril 2014

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume	Montant (en €)
Avril 2014	106,00	117,00	30 358	3 332 178
Mai 2014	97,00	110,04	20 644	2 158 734
Juin 2014	100,25	107,95	19 618	2 006 783
Juillet 2014	96,25	104,10	14 254	1 426 838
Août 2014	88,26	102,50	17 603	1 710 958
Septembre 2014	98,15	106,30	13 605	1 372 284
Octobre 2014	87,16	103,49	38 044	3 674 320
Novembre 2014	98,50	101,84	11 116	1 117 960
Décembre 2014	96,80	101,85	34 386	3 403 597
Janvier 2015	99,55	107,91	11 335	1 181 366
Février 2015	105,10	120,00	21 329	2 374 671
Mars 2015	113,00	123,50	24 058	2 825 830

(Source : Gilbert Dupont)



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

21.2.2 Administrateurs (article 21 des statuts)

Il n'existe aucune disposition particulière concernant la nomination ou la mission des Administrateurs et du Conseil d'Administration.

Les statuts font référence strictement aux textes légaux applicables en la matière.

21.2.3 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

- Il n'existe pas de droits de vote multiples ;
- Existence et franchissement de seuils légaux (article 12.3 des statuts).

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-13 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévu à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires.

Des sanctions civiles sont prévues aux articles L 233-14, alinéa 1 et suivants ainsi que des sanctions pénales aux articles L 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Une modification des droits des actionnaires exige la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

21.2.5 Les Assemblées Générales

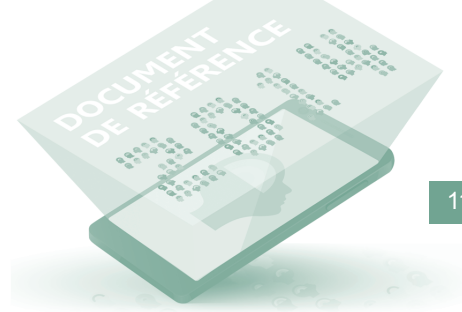
Article 20 des statuts - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires



Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux Assemblées - pouvoirs

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20-6 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.



Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 20-7 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).

21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 12-3 - Transmission des actions - seuils légaux

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article 233-7 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévue à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).



21.2.9 Affectation, répartition des bénéfices et paiements des dividendes

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

Article 23 des statuts

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. En outre, l'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Article 24 des statuts

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

21.2.10 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2014, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 27 juin 2014.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2015 est :

- Achats : 66 081 actions au prix moyen de 101,49 € ;
- Ventes : 26 773 actions au prix moyen de 103,89 €.

Lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 juin 2015, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois au travers de la huitième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 26 juin 2015.



21.2.11 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement des actifs

Il n'existe aucun nantissement.

22 CONTRATS IMPORTANTS

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 20.3.1 - Note 6.5 du présent Document de Référence.

Par ailleurs, dans le cadre des ventes de solutions informatiques aux officines, PHARMAGEST INTERACTIVE leur propose la solution RENTPHARM® en partenariat avec des leasers. De même, avec l'offre LGPI Global Services®, les pharmaciens peuvent bénéficier d'un financement par le biais d'un leaser.

En mai 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE s'est adossée à HEALTHLEASE pour une meilleure couverture des risques de liquidité. Cette filiale propose des solutions de financement pour l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation des officines. Se référer à la Rubrique 20.3.2.3.5 du présent Document de Référence des annexes des comptes sociaux pour les éléments concernant les entreprises liées.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucun rapport ou déclaration attribués à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Le rapport annuel de gestion

24.1.1 Le rapport de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2015

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter :

- Le rapport de gestion exposant la situation de PHARMAGEST INTERACTIVE durant l'exercice écoulé, établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST prévu par les dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- Le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), notamment suite au décret du 24 avril 2012, rapport faisant partie intégrante du rapport de gestion et annexé audit rapport ;
- Le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L 225-184 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a été convoquée ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2014, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 26 mars 2015.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice et, plus généralement, l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225- 83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.



Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50.00	50.00
CPI	Dijon (21)	100.00	100.00
CPSI	Baie Mahault (97)	100.00	100.00
DCI	Mérignac (33)	100.00	100.00
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95.29	95.29
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65.00	65.00
EHLS	Quéven (56)	100.00	100.00
HEALTHLEASE	Asnières (92)	100.00	100.00
HDM LIMITED	Ile Maurice	100.00	100.00
INTECUM	Bastia (20)	63.99	63.99
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70.00	70.00
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100.00	100.00
SABCO	Luxembourg	100.00	100.00
SABCO SERVICES	Belgique	100.00	100.00
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100.00	100.00

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST) la société ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

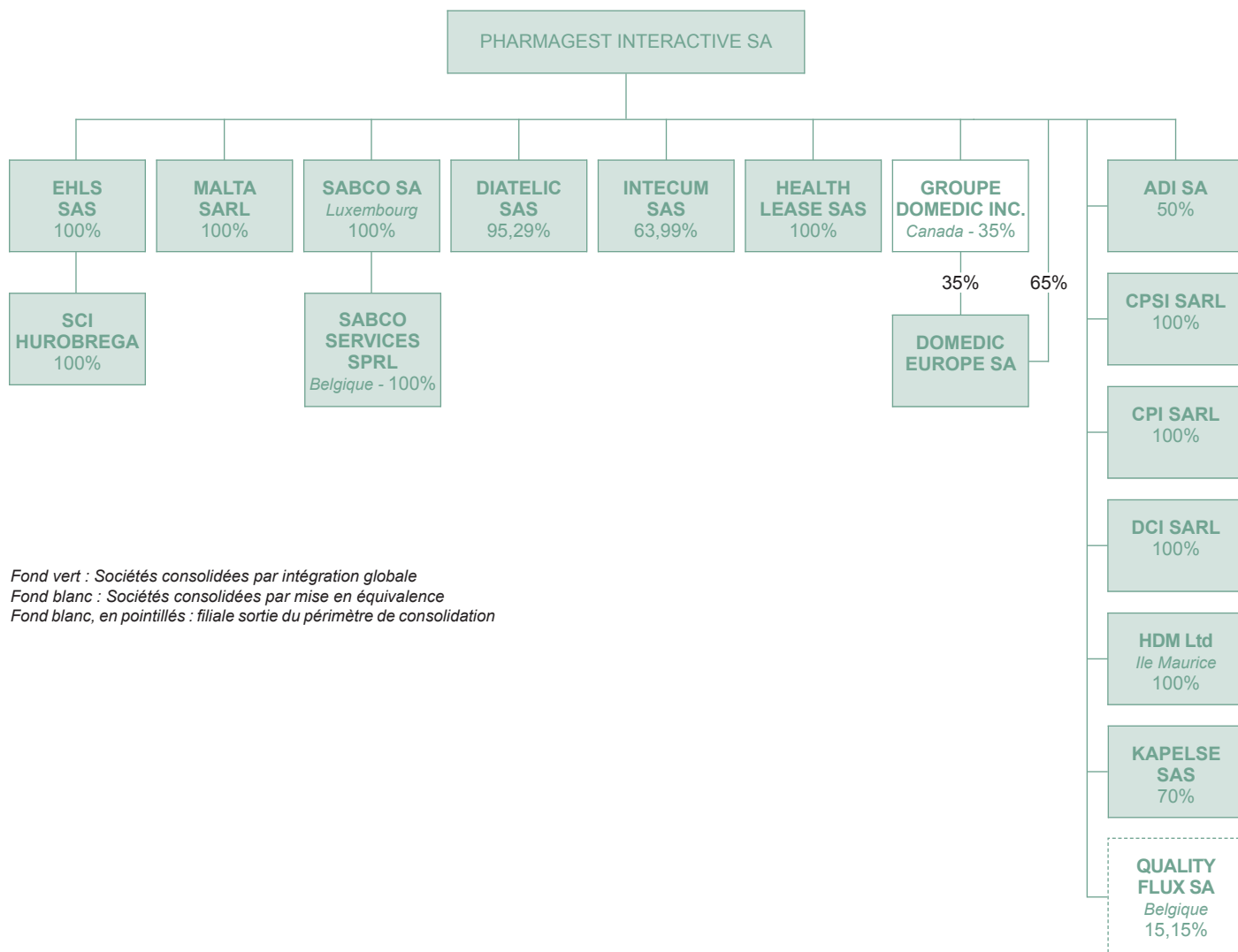
Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GROUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	35,00	35,00



Organigramme du Groupe PHARMAGEST

A la date de clôture de l'exercice social, l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Variations de périmètre

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Création le 14 janvier 2014 de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles françaises et en Guyane.
- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital, sans impact sur le contrôle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.



Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés

Activité du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution "clef en mains" de ces solutions informatiques.

Le Groupe PHARMAGEST met à disposition, en France,

• De sa clientèle « Pharmaciens » l'offre suivante :

- Distribution de matériels informatiques, installation et formation "clef en mains" ;
- Distribution du logiciel de gestion d'officines le LGPI Global Services® et ses offres annexes, auprès de la clientèle PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Services après-vente : hotline et maintenance ;
- Sauvegardes des données.

En France :

ADI assure la distribution des solutions informatiques « clef en mains » exclusivement de PHARMAGEST INTERACTIVE sur la région parisienne.

CPSI assure la distribution des solutions informatiques « clef en mains » exclusivement de PHARMAGEST INTERACTIVE dans les Antilles françaises et en Guyane française.

DCI donne en location gérance son fonds de commerce à PHARMAGEST INTERACTIVE dans la région de Bordeaux et est propriétaire du bâtiment de Mérignac.

EHLS est la centrale d'achats du Groupe PHARMAGEST.

HDM LIMITED assure des prestations de développements logiciels.

HEALTHLEASE propose aux pharmaciens le financement de leurs équipements (informatiques et autres).

SCI HUOBREGA est propriétaire du bâtiment de Quéven.

INTECUM est spécialisée dans la robotisation et la dispensation sur le lieu de vente.

QUALITY FLUX assure l'achat et la revente de données statistiques.

En Belgique et au Luxembourg, avec les sociétés **SABCO** et **SABCO SERVICES**, acquises en septembre 2007, le Groupe PHARMAGEST organise la distribution auprès de la clientèle SABCO d'une offre équivalente à celle de l'activité Pharmacie en France.

• De sa clientèle « Laboratoires » :

- Un support au commerce électronique professionnel pour les commandes en ligne «Business to Business» ; les laboratoires entretiennent grâce au portail du logiciel LGPI Global Services® un contact privilégié avec leurs clients pharmaciens.
- Dans le serveur de la pharmacie, des communications et des actions marketing ciblées, sans obligation de connexion permanente et avec une intégration naturelle au sein de l'outil de gestion garantissent l'efficacité de ces actions et leur pertinence en communiquant la bonne information, à la bonne personne, au bon moment.

• De sa clientèle « Maisons de Retraite » :

- Distribution des matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, principalement TITAN, auprès de la clientèle MALTA INFORMATIQUE ;
- Services après-vente : hotline et maintenance.

MALTA INFORMATIQUE distribue des logiciels spécialisés pour EHPAD et Accueils de jour.



• De sa clientèle « Autres Professionnels de Santé et Patients » :

- Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile ;
- Un pilulier intelligent permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
- Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès directement par le patient.

DIATELIC est spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients.

DOMEDIC EUROPE assure la distribution du pilulier intelligent.

KAPELSE est spécialisée dans la conception de dispositifs de santé communicants.

• De sa clientèle « PME » :

- Distribution des matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion auprès d'une clientèle PME ;
- Services après-vente : hotline et maintenance.

CPI assure la distribution de solutions informatiques « clef en mains » provenant d'éditeurs divers aux PME.

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Valeurs - En K€	2014	2013	Variation
Ventes configurations	56 272	54 327	4%
Maintenance et vente bases de données	34 086	32 204	6%
Autres prestations dont e-Publicité	10 519	14 462	-27%
Prestations formation et nouveaux produits	13 683	12 414	10%
Total chiffre d'affaires	114 560	113 407	1%
Résultat opérationnel courant	25 506	23 119	10%
Résultat opérationnel	25 506	23 119	10%
Résultat net	16 965	15 832	7%
Résultat net part du groupe	17 011	15 825	7%
Résultat (part du groupe) de base par action	5,59 €	5,22 €	7%

PHARMAGEST INTERACTIVE (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2014	2013	Variation
Ventes configurations	46 577	46 986	-1%
Maintenance et vente bases de données	28 526	27 099	5%
Autres prestations dont e-Publicité	10 385	14 355	-28%
Prestations formation et nouveaux produits	10 739	9 699	11%
Total chiffre d'affaires	96 228	98 139	-2%
Résultat d'exploitation	22 407	21 705	3%
Résultat net	18 042	15 076	20%

**Les principales filiales (comptes sociaux)**

En M€	EHLS	ADI	SABCO	MALTA INFORMATIQUE	HEALTHLEASE
Chiffre d'affaires	19,29	4,70	3,46	5,64	42,78
Résultat d'exploitation	1,05	0,52	0,46	1,78	1,87
Résultat courant avant impôts	1,26	0,52	0,46	1,83	1,93
Résultat net	0,81	0,35	0,32	1,20	1,26

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2014 est en hausse de 1% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 86 152 K€ contre 79 801 K€ en 2013.

Environ 69,6% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST est constitué par la maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat ; ceci procure une forte visibilité des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais du personnel + frais généraux + impôts et taxes) s'élèvent à 58 568 K€. Elles sont en hausse de 7% par rapport à l'année 2013, évolution qui s'explique principalement par la hausse des effectifs (effet variation de périmètre notamment).

Le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 25 506 K€, en hausse de 10,3% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 985 K€ avec 1 143 K€ de produits financiers et 158 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 16 965 K€ dont 17 011 K€ part du groupe et (46) K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 7,5%.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe PHARMAGEST a diminué ses disponibilités de 3 610 K€, malgré un flux généré au niveau des flux de trésorerie d'exploitation de 16 688 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 81 695 K€ et le dégageant net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières) s'élève à 46 136 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 47 173 K€.

Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 124 529 € et qui ont donné lieu à un impôt de 41 510 €.

Activité en matière de recherche et développement

Le département recherche et développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente 105 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. Le montant immobilisé en 2014 ressort à :

- 1 590 K€ pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) ;
- 98 K€ pour les projets apportant à terme les avantages économiques futurs (réalisation de logiciels internes).

Les faits marquants de l'exercice

- L'activité Pharmacie France a lancé son offre « Consulting », une nouvelle offre de service d'accompagnement des pharmaciens dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous leviers de croissance.
- Le Groupe PHARMAGEST, auparavant représenté par un revendeur, a créé sa filiale CPSI en charge de la commercialisation de ses offres dans les Antilles françaises et la Guyane.



- L'activité Laboratoires, et plus particulièrement la partie « Prestations de Communication » à faible rentabilité a fortement baissé conformément aux prévisions.
- Le Groupe PHARMAGEST, à travers son activité e-Santé, a été retenu dans deux expérimentations :
 - PAERPA (Parcours des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie) dont les enjeux sont la coordination entre les différents secteurs sanitaires pour éviter des risques de rupture dans le parcours de soins ainsi que la problématique de l'observance ;
 - Le projet « 36 mois de plus à domicile » dans le cadre du Pacte Lorrain dont l'enjeu est la mise au point d'une offre innovante multi-services à destination des personnes âgées en début de perte d'autonomie, à l'aide de nouvelles technologies, leur permettant de rester plus longtemps à leur domicile.
- La filiale KAPELSE, spécialisée dans la conception de solutions d'e-Santé innovantes, a lancé la commercialisation de ses produits au mois de mai. Son offre s'adresse à la totalité des pharmacies, aux autres professionnels de santé et acteurs de la Santé ainsi que du secteur médico-social.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé au 1 bis rue du Havre à Paris, ayant pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. Filiale détenue à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE.

Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

L'année 2014 aura été celle de tous les changements pour la pharmacie française. En effet, dès le 1er janvier 2014 changement du taux de la TVA, puis en juillet 2014 la suppression de la vignette et enfin, au 31 décembre 2014, la mise en place de la nouvelle rémunération. Toutes ces évolutions maintes fois repoussées, le Groupe PHARMAGEST les a anticipées et la stratégie de diversification ainsi que les investissements entrepris durant les quatre dernières années ont permis au Groupe PHARMAGEST d'être au rendez-vous aux côtés des pharmaciens.

Ces évolutions vont avoir trois effets structurants sur le quotidien de la profession :

- Le pharmacien peut prétendre à un rôle de coordinateur et de 1er recours pour les patients. Il pourra s'appuyer en cela sur les produits et services informatiques du Groupe PHARMAGEST ;
- Le système de santé se modifiant en intégrant de plus en plus des technologies de l'information et des télécommunications afin de permettre aux professionnels de santé, pouvoirs publics et l'industrie d'être plus efficaces dans la prise en charge des patients, les offres du Groupe PHARMAGEST dans le domaine de l'e-Santé et de l'e-Laboratoire s'en trouvent valorisées ;
- Et surtout, le pharmacien voit ses liens avec le patient renforcés au-delà de la pharmacie physique, jusqu'au domicile du patient, justifiant ainsi la stratégie d'investissement de PHARMAGEST INTERACTIVE dans des filiales conceptrices d'objets connectés liés à la santé.

Cette profonde mutation de la profession de pharmacien ouvre le champ à une phase de coordination indispensable à l'efficacité du système de Santé ainsi modifié et donc à l'interconnexion des acteurs et des services autour du patient dans l'intérêt du patient. Dans cette redéfinition du système, le rôle du pharmacien est renforcé et le Groupe PHARMAGEST, grâce à l'étendue de ses compétences et la cohérence de son expérience, doit devenir naturellement un des opérateurs structurants de cette (r)évolution.

Fort de ce positionnement sur son marché et face au potentiel du marché de l'e-Santé dans le monde, estimé par le Cabinet Xerfi Precepta à 12,5 milliards d'euros en 2012, avec une progression de 4 à 7% par an d'ici à 2017, le Groupe PHARMAGEST maintient sa stratégie en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes internationales, mais aussi en France, selon les deux axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu'il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement les nouvelles missions de conseil qui leur ont été conférées par la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) de juillet 2009 ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits propres à améliorer la rentabilité des pharmacies.



Détention du capital social au 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du commerce nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

NOM	POURCENTAGE DE DETENTION
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
GROUPE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%
La SC "ERMITAGE SAINT JOSEPH" (Monsieur Thierry CHAPUSOT)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

En outre, conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, il vous est rendu compte des opérations sur les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE réalisées en 2014 par des dirigeants. Ainsi, Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général Administrateur, a réalisé à titre individuel la cession de 365 actions et par personne liée, l'acquisition de 6 590 actions. Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF, respectivement les 6 mars et 11 mars 2014, conformément aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

1) L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-206 à L. 225-117 du Code de commerce et des dispositions du code monétaire et financier.

Cette autorisation est conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 27 juin 2014 et prendra fin le 26 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE détient de ses propres actions, directement ou indirectement :

- 536 dans le cadre d'un contrat de liquidités ;
- 39 102 dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

soit un total de 39 638 actions correspondant à 1,3% du capital social actuel.

Au 31 décembre 2014, dans le cadre de ces programmes, utilisés via le contrat de liquidité, 29 237 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 100,83 €, 29 531 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 100,25 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 autorisé par l'Assemblée du 27 juin 2014.

Le bilan de ce programme au 31 mars 2015 est :

- Achats : 66 081 actions au prix moyen de 101,49 € ;
- Ventes : 26 773 actions au prix moyen de 103,89 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2015, 39 709 actions.



2) Il sera alors proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient par ordre de priorité décroissant les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 27 juin 2014, mais à compter du 26 juin 2015.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 25 décembre 2016.

Options d'achat d'actions

En application des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, usant de cette faculté, a arrêté le règlement de ce plan d'achat d'actions. Ce règlement a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Par application de l'article L 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informera, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

Etat des participations des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2014, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas d'actions détenues tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Autres informations

// INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la décomposition des sommes dues à nos fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :



Exercice 2014

Dettes Fournisseurs / échéances – En K€	< 30 j	> 30 j et < 60 j	> 60 j	Total TTC
Dettes à échoir *	4 222	889	0	5 111
Dettes échues **	408			408
Total TTC Dettes Fournisseurs	4 630	889	0	5 519
Factures non parvenues				1 475
Total TTC Dettes Fournisseurs au bilan				6 993

Exercice 2013

Dettes Fournisseurs / échéances – En K€	< 30 j	> 30 j et < 60 j	> 60 j	Total TTC
Dettes à échoir *	3 870	1 071	1	4 942
Dettes échues **	400			400
Total TTC Dettes Fournisseurs	4 269	1 071	1	5 341
Factures non parvenues				2 521
Total TTC Dettes Fournisseurs au bilan				7 862

* date de paiement postérieure à la clôture.

** date de paiement antérieure à la clôture.

II/ EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-100, L. 225-102-1, R.225-104 ET L. 820-3 DU CODE DE COMMERCE, NOUS VOUS COMMUNIQUONS CI-APRES :

A/ LES INFORMATIONS SOCIALES

Les informations sociales concernant le Groupe PHARMAGEST sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale annexé au présent rapport et couvrent les informations sur :

- Le personnel ;
- L'organisation du temps de travail ;
- Les rémunérations ;
- Les relations professionnelles et bilan des accords collectifs ;
- Les conditions d'hygiène et de sécurité ;
- La formation ;
- L'emploi et insertion des travailleurs handicapés ;
- Les œuvres sociales ;
- La sous-traitance externe.

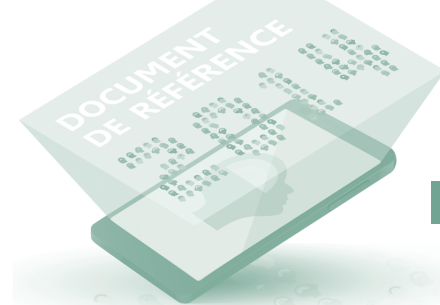
B/ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales concernant le Groupe PHARMAGEST sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale annexé au présent rapport et couvrent les informations sur :

- Les activités polluantes et à risque ;
- Le développement durable.

C/ UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les détails figurent dans le paragraphe suivant E / Analyse des risques.



D/ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit - En €	MAZARS				BATT AUDIT			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Commissariat aux Comptes - PHARMAGEST INTERACTIVE - Filiales intégrées	37 000 14 600	37 000 14 450	72% 28%	72% 28%	37 000 15 900	37 000 17 800	70% 30%	68% 32%
Missions accessoires	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Sous-total	51 600	51 450	100%	100%	52 900	54 800	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
Technologies de l'information			0%	0%			0%	0%
Audit Interne			0%	0%			0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
Missions accessoires			0%	0%			0%	0%
Sous-total			0%	0%			0%	0%
TOTAL	51 600	51 450	100%	100%	52 900	54 800	100%	100%

E/ ANALYSES DES RISQUES

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous et qui sont développés dans le rapport du Président.

1/ Risques juridiques**2/ Risques industriels et environnementaux****3/ Risque de crédit/contrepartie****4/ Risques Opérationnels / inhérents à l'activité**

- a) Concurrence ;
- b) Environnement économique - risques indirects liés à des décisions gouvernementales ;
- c) Risques technologiques, qui se situent au niveau de la propriété intellectuelle et de la sécurité des systèmes d'information et des réseaux ;
- d) Risques sociaux ;
- e) Risques de fraude et d'erreurs ;
- f) Risques d'assurance.

5/ Risques de liquidité**6/ Risque de Marché**

- a) Risque de taux ;
- b) Risque de change ;
- c) Risque sur actions et autres instruments financiers.



F/ MANDATS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Nous vous communiquons ci-après :

• **La liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants durant l'exercice 2014**

(Alinéa 3 de l'article L. 225-102-1)

cf. tableau annexé

• **Les rémunérations versées aux dirigeants par PHARMAGEST INTERACTIVE et par les sociétés qui la contrôlent**

(Alinéas 1 et 2 de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Dirigeants	Fonctions	Rémunérations brutes 2014	Rémunérations brutes 2013
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Conseil d'Administration	- Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 €	- Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 146 004 € Variable 27 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 608 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 135 000 € Variable 50 800 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 608 €
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 92 652 € Variable 21 750 € - Avantage en nature (véhicule) : 0 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 89 652 € Variable 21 750 € - Avantage en nature (véhicule) : 0 €
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 105 600 € Variable 28 500 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 353 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 105 600 € Variable 36 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 3 961 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Néant	Néant
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 900 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €	Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €
Monsieur Michel DUSSERE	Administrateur Indépendant	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'Audit : 14 000 €	Jetons de présence : 600 € Membre du Comité d'Audit : 14 000 €
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	Jetons de présence : 1 500 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €	Jetons de présence : 750 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €
Madame Anne LHOTE	Administrateur	Néant	Néant
Madame Sophie MAYEUX	Administrateur Indépendant	Jetons de présence : 750 €	Jetons de présence : 450 €



* Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON sont bénéficiaires d'un contrat « article 83 » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% assises sur le total de la rémunération brute. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie "GAN" la totalité des cotisations dues à ce titre

** Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et une prime sur croissance externe pour les activités de Groupe Pharmagest sur la période 2013-2016 et concernant les investissements 2013/2014. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, le 31 mars 2017, étant précisé que le règlement est assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions actuelles. Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON (ceux-ci ayant déjà un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

• **Les rémunérations versées aux dirigeants dans MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE**

Dirigeants	Fonctions exercées dans MARQUE VERTE SANTE	Rémunérations brutes 2014	Rémunérations brutes 2013
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Directoire	Néant	Néant
Monsieur Dominique PAUTRAT	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013	Néant	Néant
Madame Anne LHOTE	Membre du Directoire	Néant	Néant
Monsieur Hugues MOREAUX	Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Monsieur Daniel ANTOINE	Représentant GROUPE WELCOOP, Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant



• **Les rémunérations versées aux dirigeants dans GROUPE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE**

Dirigeants	Fonctions exercées dans GROUPE WELCOOP	Rémunérations brutes 2014	Rémunérations brutes 2013
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Directoire (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Mandat social : 54 000 € - et contrat de travail : Fixe : 243 000 € Variable : 50 000 €	* ** - Mandat social : 54 000 € - et contrat de travail : Fixe : 243 000 € Variable : 65 000 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013	- Mandat social : 24 000 €	- Mandat social : 24 000 €
Madame Anne LHOTE	Membre du Directoire (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 145 000 € Variable : 30 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 124 €	* ** - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 145 000 € Variable : 35 100 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 124 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Président du Conseil de Surveillance	Mandat social : 113 784 €	Mandat social : 113 788 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 1 113 €	Jetons de présence : 454 €
Monsieur François JACQUEL	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 1 874 €	Jetons de présence : 1 337 €

* Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE bénéficient d'un contrat « article 83 » au titre du Groupe WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « AXA » des cotisations de 8% assises sur le total de leur rémunération.

** Il a été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du Conseil de Surveillance du 29 mars 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Groupe WELCOOP sur quatre années. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée de quatre années, le 31 mars 2017, étant précisé que le règlement est assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions actuelles. Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes, au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que vous propose votre Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 18 041 507,20 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 041 507,20 €
Report à nouveau	27 240 918,75 €
À la disposition des actionnaires	45 282 425,95 €
Dividendes 2,90 € par action	8 800 992,50 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	36 481 433,45 €

Les capitaux propres s'élèveront alors à 59 543 240,38 €.



Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,50% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

La mise en paiement du dividende sera effectué à compter du 3 juillet 2015 auprès de la banque BNP PARIBAS chargé de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2011	1,80 €	1,80 €	1,80 €
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €
31/12/2013	2,50 €	2,50 €	2,50 €

Mandats de membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes

Administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Michel DUSSEIRE (Administrateur Indépendant) arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée, nous vous proposons de :

- Renouveler les mandats de Messieurs PAUTRAT et SUPPLISSON pour une durée de six années, qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 ;
- Nommer en qualité de nouvel Administrateur Indépendant, en remplacement de Monsieur Michel DUSSEIRE qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat car il serait atteint par la limite d'âge au cours de ce nouveau mandat :

- Madame Marie-Louise LIGER
Demeurant 11 rue Edouard Pierson
54000 NANCY

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.



Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice deux nouvelles conventions réglementées ont été autorisées le 5 décembre 2014, étant observé qu'elles ne prendront effet qu'en 2015. Ces opérations vous seront détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Ce même rapport vous rendra compte également des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies et pour lesquelles le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel en concluant à leur poursuite sans en modifier les conditions définies lors de leur conclusion.

Il vous est signalé en outre que le Conseil d'Administration, par application de l'article L 225-39 du Code de commerce, a écarté la qualification de convention réglementée pour les opérations conclues avec sa filiale EHLS (centrale d'achats et de dépannage), cette dernière étant filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Par ailleurs, par application de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales), intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Il est alors relevé l'absence de conclusion de ce type de convention.

Observations du Comité d'Entreprise

Les représentants du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation.

Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 33 000 € pour l'année 2015.

Nous allons maintenant vous présenter la deuxième partie de ce rapport, à savoir le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), établi en application des articles L. 225-102-1 et R 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société DELOITTE, désignée en qualité d'Organisme de Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis nous vous présenterons :

- Le rapport spécial du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures internes prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale, la proposition de la division de la valeur nominale de l'action, la proposition de non institution d'un droit de vote double et la proposition de modifications de statuts notamment dans le cadre d'une harmonisation des statuts avec les dispositions légales en vigueur.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes (rapport sur les comptes consolidés, rapport sur les comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées, rapport sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, rapport spécial sur le rapport du Président) établis par la société « BATT AUDIT » et la société « MAZARS », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

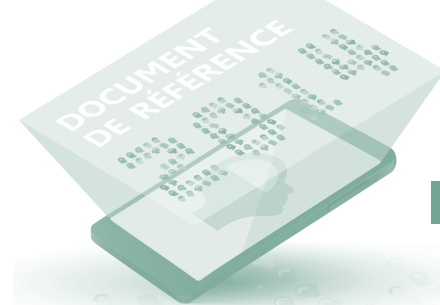


Tableau des résultats des 5 derniers exercices	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	96 227 680	98 138 886	94 818 067	85 117 542	55 984 726
Résultat avant impôts, participation, dotations	27 679 445	25 360 848	21 169 713	17 234 563	13 241 071
Impôts sur les bénéfices	7 244 003	7 368 965	6 417 341	5 280 298	4 177 685
Participation des salariés	1 847 404	2 018 662	1 840 381	1 973 487	1 024 286
Résultat après impôts, participation et dotations	18 041 507	15 075 829	12 949 922	8 365 303	7 921 392
Résultat distribué ⁽¹⁾	8 800 993	7 587 063	6 373 133	5 462 685	4 552 238
Par action résultat après impôts et avant dotations	6,13	5,26	4,25	3,29	2,65
Par action résultat après impôts et dotations	5,94	4,97	4,27	2,76	2,61
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	2,90	2,50	2,10	1,80	1,50
Effectif moyen des salariés de l'exercice	619	612	601	582	342
Montant de la masse salariale	21 649 914	20 646 710	20 567 362	17 593 369	12 335 363
Cotisations sociales et avantages sociaux	10 942 075	10 383 230	11 525 166	11 143 086	5 866 371

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2014 soumise à l'Assemblée Générale du 26 juin 2015.

PHARMAGEST INTERACTIVE
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
 SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
 05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
 SIREN 403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2015
 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
 DANS TOUTE SOCIETE EN 2014
 (article L 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail
GROUPE WELCOOP (SA)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire		
* MARQUE VERTE SANTE (SA) (anciennement dénommée Welcoop Pharma) (SA)	Président du Directoire	Membre du Directoire		
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE		
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE	
* DIATELIC (SAS)	Administrateur jusqu'au 14/5/2014	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 14/5/2014 puis représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE		
* DOMEDIC EUROPE (SA)	Administrateur	Président du Conseil d'Administration		Administrateur puis Directeur Général Administrateur à compter du 24/01/2014
* DC INFORMATIQUE (SARL)		Gérant		
* CP INTERACTIVE (SARL)		Gérant		
* SABCO (SA) (LUXEMBOURG)		Président Administrateur		Administrateur
* HDM (ILE MAURICE)		Directeur		
* SABCO SERVICES (BELGIQUE)		Gérant		
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)				
* QUALITY FLUX (BELGIQUE)		Administrateur		
* GROUPE DOMEDIC INC. (CANADA)	Administrateur	Administrateur		
* INTECUM (SAS)				Président
* UK PHARMA (GRANDE BRETAGNE)				
* ESPAFARMED (ESPAGNE)				
* ITAFARM (ITALIE)				
* SOFAREX (BELGIQUE)				
* INVESTIPHARM BELGIUM (BELGIQUE)				



Daniel ANTOINE	Hugues MOREAUX	Michel DUSSE	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX
Administrateur	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Vice-Président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance		Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail	
Représentant GROUPE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance			Membre du Directoire	
Administrateur	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP			Présidente du Conseil d'Administration	
				Administrateur	
				Administrateur	
				Administrateur	
				Administrateur Délégué	
				Administrateur Délégué	



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON
* ALPHA FINANCE REPARTITION (BELGIQUE)				
* BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (BELGIQUE)				
* STALLION MANAGEMENT (LUXEMBOURG)				
*AUXI EXPORT (BELGIQUE)				
* SEMES (SA)	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration		
* D'MEDICA (SA)	Président du Conseil d'Administration			
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire			
* DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (SAS)	Président			
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE		
SC DE L'HERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant			
* SCI HUOBREGA		Gérant		
SCI JADD				
SNC MOREAUX DUCASSOU				
* SCI CERP IMMO 2	Représentant GROUPE WELCOOP Gérante			
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant		
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant		
SCI DU FRONTON				
SCI JAMERAI	Gérant			
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant			
* SARL CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUE				Gérant à compter du 10/01/2014
SELARL FRANCOIS JACQUEL				
SA PHARMA 10				
SCI CRAPAUDINE				



Daniel ANTOINE	Hugues MOREAUX	Michel DUSSE	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX
				Administrateur Délégué	
				Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT	
				Administrateur jusqu'au 9/12/2014	
				Gérante	
	Administrateur				
	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP			Administrateur	
Membre du Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance			Membre du Directoire	
Gérant					
	Co-Gérant				
	Gérant				
			Gérant		
			Membre du Conseil de Surveillance		
			Co-Gérant		



24.1.2 Le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2015

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann)** et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

Le Groupe PHARMAGEST intègre des valeurs sociétales et environnementales du fait de son activité et de sa stratégie, à savoir :

- Création de solutions innovantes permettant :
 - A ses clients de faire face à un environnement en perpétuel mouvement et de sauvegarder leur profitabilité dans un contexte économique difficile ;
 - Au Groupe PHARMAGEST de bénéficier d'un avantage concurrentiel.
- Contribution, grâce aux nouvelles technologies, aux objectifs « santé » des pouvoirs publics, mais aussi des individus.

Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur pour réussir sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST est attentif à l'amélioration des conditions de travail, à l'épanouissement de ses salariés, mais aussi à leur formation. A cela s'ajoute une volonté de réduire l'impact des activités du Groupe sur l'environnement.

L'intégration du développement durable dans les activités du Groupe PHARMAGEST doit permettre d'asseoir sa pérennité, d'encourager l'innovation et, ainsi, de mener à bien sa stratégie.

Ce rapport traitera en premier lieu des aspects sociaux, puis environnementaux avant d'aborder les engagements sociétaux du Groupe PHARMAGEST.

Le périmètre du Groupe PHARMAGEST est décrit au paragraphe 4.2. Régulièrement, un focus est fait sur l'Union Economique et Sociale (UES) PHARMAGEST (composée des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS) qui représente 82% des effectifs totaux.

Les informations contenues dans ce rapport RSE du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2014 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. Le rapport est placé sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code du commerce.

Le rapport RSE a été vérifié par un organisme tiers indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.



1 Informations sociales

1.1 Emploi

1.1.1 L'effectif total et la répartition de l'effectif, par âge, sexe et par zone géographique

1.1.1.1 La répartition de l'effectif total par type de contrat, statut et par sexe

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2014 était de 819 salariés (801 salariés en Equivalent Temps Plein – ETP), comparé à 793 salariés au 31 décembre 2013 (776 salariés en ETP), soit une progression de 3,28%.

La croissance du Groupe s'accompagne d'une augmentation du nombre de salariés et d'emplois stables.

Ces effectifs se répartissaient en quatre statuts :

- Employés ;
- Techniciens ;
- Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs (AM/TS) ;
- Cadres.

STATUT	Hommes				Femmes				Total			
	2012	2013	2014	Evolution 2013 -2014	2012	2013	2014	Evolution 2013 -2014	2012	2013	2014	Evolution 2013 -2014
CDD	18	13	14	8%	13	9	12	33%	31	22	26	18%
EMPLOYES	2	3	1	-67%	9	7	6	-14%	11	10	7	-30%
TECHNICIENS	16	10	12	20%	4	2	5	150%	20	12	17	42%
AM/TS	0	0	1	/	0	0	1	/	0	0	2	/
CADRE	0	0	0	/	0	0	0	/	0	0	0	/
CDI	522	557	567	2%	214	214	226	6%	736	771	793	3%
EMPLOYES	35	69	73	6%	80	80	86	8%	115	149	159	7%
TECHNICIENS	264	249	242	-3%	72	68	69	1%	336	317	311	-2%
AM/TS	46	45	48	7%	16	16	18	13%	62	61	66	8%
CADRE	177	194	204	5%	46	50	53	6%	223	244	257	5%
Total	540	570	581	2%	227	223	238	7%	767	793	819	3%

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires (793 CDI et seulement 26 CDD).

Par ailleurs, le pourcentage de CDI total au sein du Groupe PHARMAGEST s'élevait à 96,83%. Ce taux était quasi-identique pour les hommes (97,59%) et les femmes (94,96%).

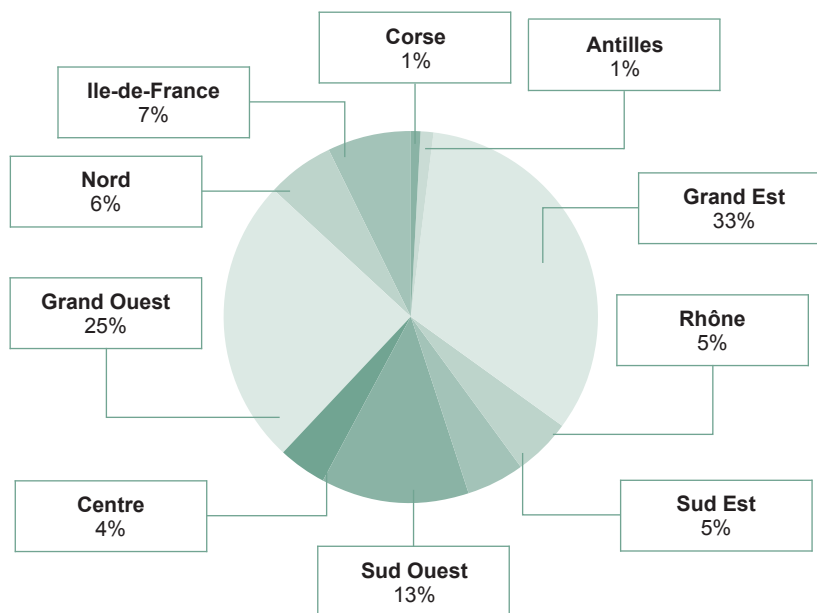
Au 31 décembre 2014, le Groupe PHARMAGEST employait 55 salariés à temps partiel (comparé à 49 temps partiels au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, l'effectif du Groupe PHARMAGEST était composé de 238 femmes, soit 29% de l'effectif total (en progression de 7% par rapport à l'année précédente).



1.1.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique

Répartition géographique des effectifs en France 2014 :

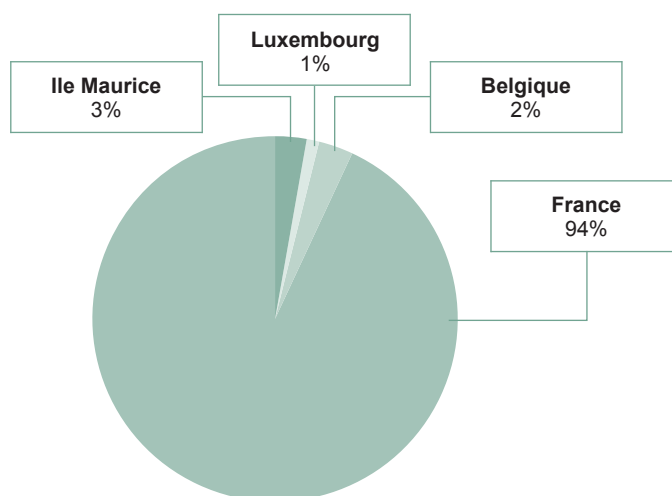


La forte concentration des effectifs sur deux régions s'explique par :

- La localisation du Siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE en région Grand Est ;
- L'emplacement de l'ancien Siège social de la filiale CIP, absorbée en juin 2011, en région Grand Ouest, abritant des services administratifs, une partie des services de développement informatique et une part significative du service client.

Il est à signaler la création de la filiale CPSI en charge de la région des Antilles françaises et de la Guyane.

Répartition des effectifs par zones géographiques 2014 :

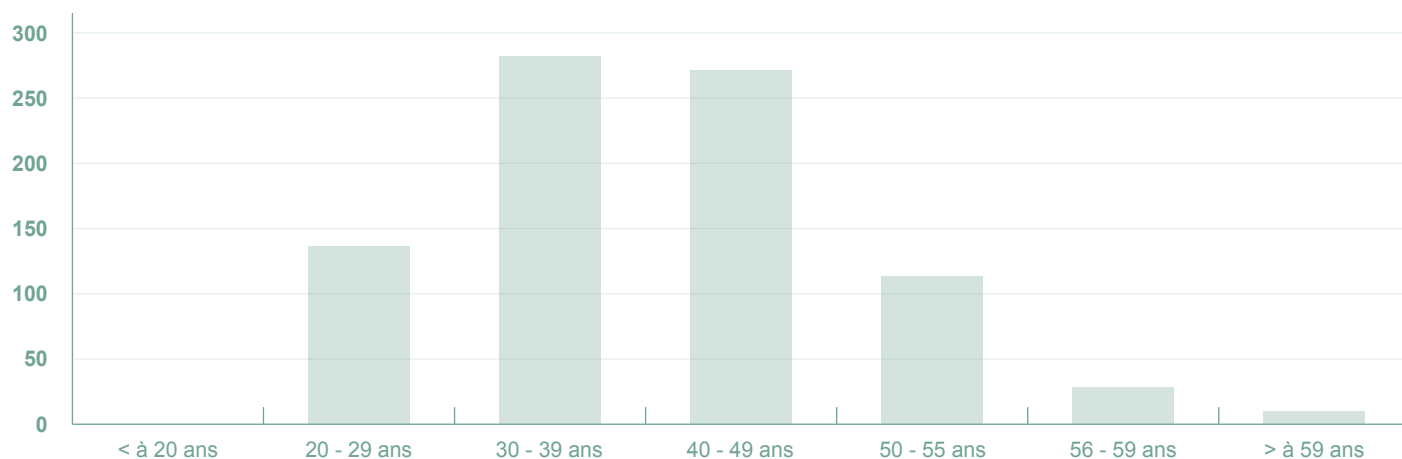


La répartition par zone géographique est restée identique à l'année précédente.



1.1.1.3 L'effectif par âge

Pyramide des âges 2014 pour le Groupe PHARMAGEST :



En 2014, l'âge moyen au niveau du Groupe PHARMAGEST était de 40 ans, l'ancienneté moyenne de 10 ans, stable par rapport à l'année précédente.

1.1.2 Les embauches et les licenciements

Le Groupe PHARMAGEST a procédé, au cours de l'exercice 2014, à 106 embauches (contre 98 en 2013), 80 salariés ont quitté le Groupe (contre 72 en 2013) dont :

- 4 ruptures conventionnelles (3 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 1 chez MALTA INFORMATIQUE) ;
- 14 licenciements (10 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 1 chez EHLS, 1 chez CPI, 1 chez HDM et 1 chez INTECUM) ;
- 3 départs à la retraite (2 chez PHARMAGEST INTERACTIVE et 1 chez SABCO).

Au cours de l'exercice 2014, aucun litige prud'homal n'a été initié.

Répartition des sorties par typologie :

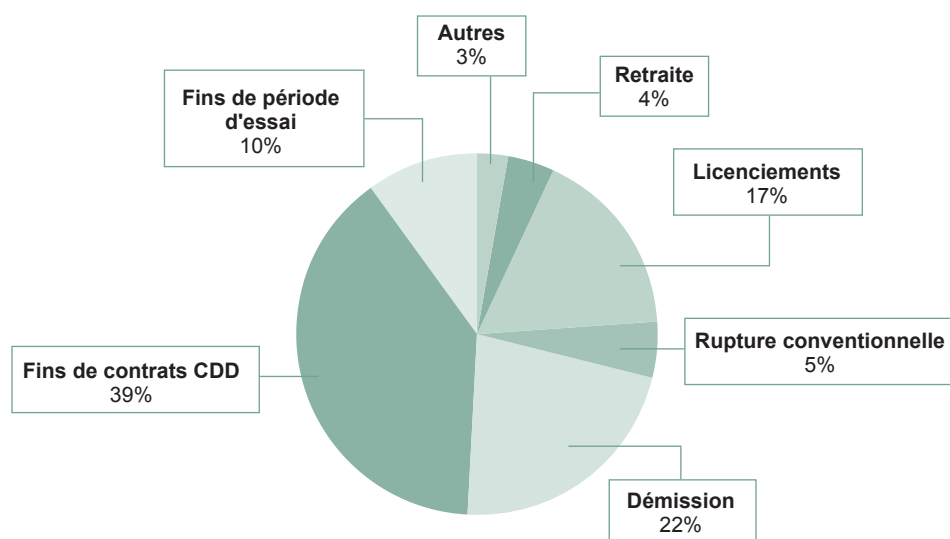




Tableau de la répartition des départs et le taux de turnover par tranche d'âge au niveau de l'UES PHARMAGEST (hors CDD et départs à la retraite) :

Année	Répartition des départs par catégorie d'âge			Turn-over par catégorie		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
dont< à 20 ans	0%	0%	0%	0%	0%	0%
compris entre 20 et 29 ans	20%	23%	12%	8%	10 %	5%
compris entre 30 et 39 ans	44%	31%	25%	5%	4%	4%
compris entre 40 et 49 ans	20%	38%	28%	2 %	4%	4%
compris entre 50 et 54 ans	12%	4%	25%	4%	1%	8%
compris entre 55 et 59 ans	4%	0%	3%	5%	0%	4%
> à 59 ans	0%	4%	6%	0%	14%	22%
Total turnover UES	100%	100%	100%	4 %	4%	5%

1.1.3 L'évolution des rémunérations

Au sein du Groupe PHARMAGEST, seule l'UES PHARMAGEST est soumise à l'obligation d'une Négociation Annuelle (N.A.O.).

L'augmentation générale annuelle pour cette UES a été de :

- 0,8% au 1^{er} février 2014 ;

La politique de rémunération des autres filiales du Groupe PHARMAGEST est similaire à celle de l'UES PHARMAGEST, à savoir :

- Augmentation générale ;
- Augmentation individuelle ;
- Valorisation de la performance au travers de systèmes de rémunération variable et d'intéressements ;
- Primes exceptionnelles ;
- Accessoires aux salaires (mutuelle, chèques déjeuners,...).

La masse salariale 2014 du Groupe PHARMAGEST était de 27 956 841 € de salaires bruts et 12 821 521 € de charges sociales patronales (source : DADS).

L'évolution des salaires* sur les deux dernières années selon les catégories cadres / non cadres et le sexe est la suivante pour l'UES PHARMAGEST :

		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cadres	Hommes	4,95%	0,90%	- 2,97%
	Femmes	5,12%	-2,30%	4,47%
Non cadres	Hommes	2,15%	1,16%	2,10%
	Femmes	3,13%	2,21%	0,91%
Moyenne globale**		4,81%	0,73%	0,03%

* Pour une meilleure représentativité sont pris en compte uniquement les salariés en temps plein au 31 décembre 2014, présents du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sont exclus les salariés dont le salaire réel annuel, diminué des indemnités journalières, est inférieur au SMIC annuel.

** Modification de la méthode de calcul au niveau de la moyenne globale (cf. note méthodologique).

Pour les hommes cadres, la baisse des rémunérations s'explique par le fait que les rémunérations variables des cadres commerciaux et directeurs concernés au titre de l'année 2013 et versées début 2014 sont inférieures à celles versées début 2013 au titre de l'année 2012, année qualifiée d'exceptionnelle en terme de résultats. La population commerciale étant majoritairement masculine, cet effet est d'autant plus significatif chez les hommes.

L'augmentation des rémunérations de 4,47% au niveau de la population des femmes cadres, majoritairement composée de collaboratrices des services Recherche & Développement, fait suite à de nouvelles embauches en 2013 et une progression cohérente des salaires compte tenu du faible turnover constaté.



1.2 Organisation du travail

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Pour l'UES PHARMAGEST, un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1^{er} janvier 2001 :

- Les salariés non cadres travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires, et récupèrent en heures de repos s'ils dépassent ce temps de travail ;
- Les salariés cadres travaillent sur la base de 216 jours par an et ont des jours de repos compensatoires.

Les autres sociétés du Groupe PHARMAGEST sont régies par la loi nationale pour les filiales étrangères ou des accords de société :

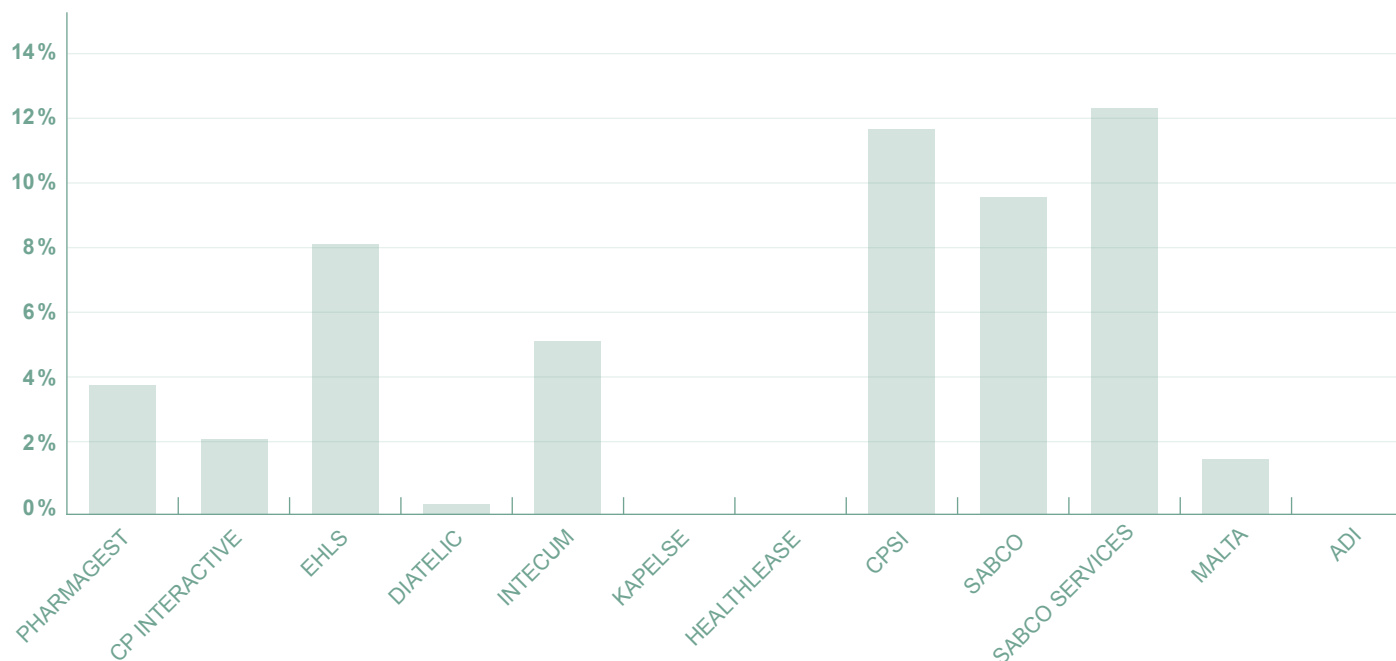
- ADI : 35 heures hebdomadaires ;
- CPSI : 39 heures hebdomadaires ;
- DIATELIC : 35 heures hebdomadaires ;
- HEALTHLEASE : 35 heures hebdomadaires ;
- HDM (Ile Maurice) : 38,2 heures hebdomadaires ;
- KAPELSE : 35 heures hebdomadaires ;
- MALTA INFORMATIQUE : 39 heures hebdomadaires ;
- SABCO (Luxembourg) : 40 heures hebdomadaires ;
- SABCO SERVICES (Belgique) : 39 heures hebdomadaires.

Nous informons de la mise en place d'un système d'astreintes téléphoniques chez PHARMAGEST INTERACTIVE garantissant la continuité de service dans le cadre de nos obligations d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel.

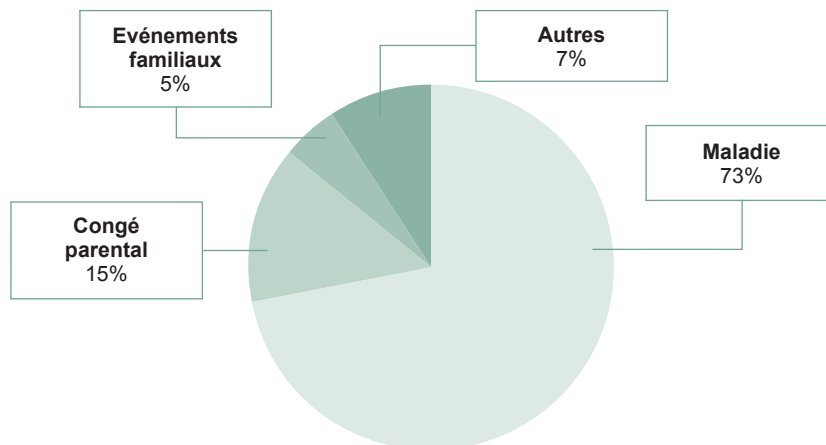
1.2.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme observé au niveau du Groupe PHARMAGEST en 2014 était de 3,99% (hors HDM) et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absences par le nombre d'heures contractuelles.

Taux d'absentéisme :



Remarque : les entités KAPELSE, HEALTHLEASE et ADI n'ont déclaré aucune heure d'absence sur l'année 2014.

**Répartition des absences par motifs :****1.3 Relations sociales**

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST favorise le développement de relations sociales fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif.

Les conventions collectives suivantes s'appliquent aux salariés du Groupe PHARMAGEST :

- La Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (SYNTEC) pour l'UES PHARMAGEST (PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS) et DIATELIC ;
- La Commission paritaire 218 pour SABCO SERVICES en Belgique.

1.3.1 L'organisation du dialogue social

Conformément à la réglementation, l'UES PHARMAGEST, MALTA INFORMATIQUE et ADI ont mis en place des instances de consultation du personnel :

Pour l'UES PHARMAGEST :

- Un Comité d'Entreprise (CE) qui se réunit sur une base mensuelle à l'exception du mois d'août (soit 11 réunions par an) au Siège social de l'entreprise avec un taux de présence de 70% ;
- Des réunions mensuelles des Délégués du Personnel, organisées en région (31 réunions réparties sur les 8 régions en France).

Deux syndicats (CGT et CGC) sont représentés au niveau de l'UES PHARMAGEST.

Pour MALTA INFORMATIQUE :

- 3 réunions de Délégués du Personnel se sont tenues en 2014.

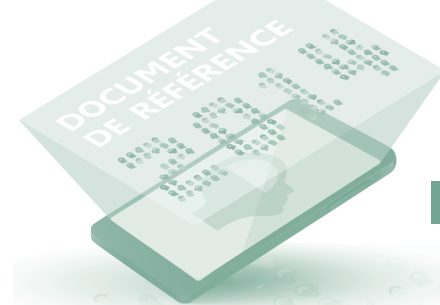
Pour ADI :

- 2 réunions de Délégués du Personnel se sont tenues en 2014.

Les autres sociétés du Groupe (DIATELIC, SABCO, SABCO SERVICES, KAPELSE, HEALTHLEASE, INTECUM et CPSI) n'ont pas l'effectif prévu par la Loi nécessitant la mise en place d'une représentation du personnel.

Pour rappel :

- En France, à partir de 11 salariés, une entreprise doit organiser l'élection de délégués du personnel (DP). Le passage de 49 à 50 employés impose la création d'un comité d'entreprise (CE) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;



- En Belgique, un Conseil d'Entreprise (CE) n'est présent que dans les établissements de plus de 100 salariés. Dans les établissements de plus de 50 salariés, des organes indépendants, élus par tous les salariés, sont en charge des questions de santé et de sécurité au travail (CPPT- Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) ;
- Au Luxembourg, une entreprise doit organiser des élections de délégués du personnel à partir de 15 salariés.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en place une telle représentation. C'est ainsi que la filiale mauricienne HDM a instauré des représentants du personnel malgré le fait que la loi locale ne l'impose pas.

Le budget CE 2014 au niveau du Groupe PHARMAGEST a progressé de 43,88% par rapport à l'année précédente compte tenu d'une subvention spéciale attribuée aux œuvres du CE et se répartit comme suit :

	PHARMAGEST	CP INTERACTIVE	EHLS	Total UES	HDM	Total Groupe
Budget CE 2012	141 995 €	3 575 €	4 722 €	150 292 €	3 000 €	153 292 €
Budget CE 2013	147 677 €	3 383 €	4 835 €	155 895 €	2 060 €	157 955 €
Budget CE 2014	211 932 €	5 075 €	6 778 €	223 785 €	3 486 €	227 271 €

1.3.2 Bilan des accords collectifs

1.3.2.1 Les accords antérieurs poursuivis

Plusieurs accords d'entreprise sont en vigueur au sein du Groupe PHARMAGEST. Le nombre d'accords (7 nouveaux en 2014 sur un total de 19) atteste de la richesse de ce dialogue.

• Au sein de l'UES PHARMAGEST :

- Aménagement et réduction du temps de travail (35 heures) en date du 6 décembre 2000 ;
- Mise en place d'un horaire variable en date du 6 décembre 2000 ;
- Astreintes en date du 18 janvier 2006 ;
- Organisation du temps de travail en date du 27 avril 2009 ;
- Reconnaissance d'une UES (PHARMAGEST INTERACTIVE, CIP, CP INTERACTIVE et EHLS) en date du 27 avril 2009 ;
- Participation des salariés de l'UES en date du 29 juin 2009 ;
- Plan épargne entreprise des salariés de l'UES en date du 9 mars 2010 ;
- Avenant à l'accord portant sur le plan épargne entreprise des salariés de l'UES en date du 28 mai 2010 ;
- Prévoyance complémentaire "frais de santé" au sein de l'UES en date du 22 décembre 2010 ;
- Prévoyance complémentaire "IID" des salariés cadres de l'UES en date du 22 décembre 2010 ;
- Prévoyance complémentaire "IID" des salariés non cadres de l'UES en date du 22 décembre 2010 ;
- Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en date du 1^{er} décembre 2012.

• Au sein des autres filiales :

- Accord d'intéressement chez MALTA INFORMATIQUE.

1.3.2.2 Le bilan des accords collectifs de 2014 pour l'UES PHARMAGEST :

- Procès-verbal de désaccord sur la négociation annuelle obligatoire au sein de l'UES PHARMAGEST en date du 24 avril 2014 ;
- Intéressement des salariés de l'UES PHARMAGEST pour les exercices 2014 à 2015 en date du 30 juin 2014 ;
- Plan d'action unique triennal relatif à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières) et contrat génération en date du 1^{er} octobre 2014 ;
- Harmonisation des congés pour événements familiaux au sein de l'UES PHARMAGEST en date du 13 octobre 2014 ;
- Mise en place du vote dématérialisé par Internet dans le cadre des élections des instances représentatives du personnel au sein de l'UES PHARMAGEST en date du 27 novembre 2014 ;
- Protocole d'accord préélectoral relatif aux élections des représentants du personnel de l'UES PHARMAGEST en date du 29 décembre 2014 ;
- Accord de prorogation des mandats des instances représentatives du personnel de l'UES PHARMAGEST en date du 29 décembre 2014 ;
- Trois avenants à l'accord de prévoyance complémentaire de l'UES PHARMAGEST : « Frais de Santé », « IID (Invalidité - Incapacité - Décès) » des salariés cadre et « IID » des salariés non cadre en date du 29 décembre 2014.
- Un avenant à l'accord portant sur la reconnaissance d'une UES (PI, CPI, EHLS, DIATELIC, CPSI) en date du 29 décembre 2014.



1.4 Santé et Sécurité

Le Groupe PHARMAGEST veille au respect d'une politique de santé et de sécurité des salariés depuis des années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, un projet d'ampleur a été lancé en 2014 visant à mettre en place un système de management de la Santé et de la Sécurité au Travail, inspiré de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series).

1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Au niveau de l'UES PHARMAGEST, un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) se réunit chaque trimestre (5 réunions en 2014, taux d'assiduité de 84%). Ci-après une synthèse des travaux menés :

- Un Plan de Prévention des Risques est déployé et piloté par la Direction des Ressources Humaines en concertation avec le CHSCT ;
- Une démarche de refonte du Document Unique a été initiée en 2013 ;
- Des audits réguliers des différents sites et des infrastructures sont réalisés et mènent à des actions concrètes (travaux, réaménagement) ;
- Des études de postes sont réalisées avec l'appui des services « Ergonomie » de la médecine du travail ;
- Le principal risque identifié étant le risque routier, au regard du nombre de collaborateurs itinérants, un suivi de la sinistralité est assuré et une charte de prévention des risques routiers a été élaborée. Le niveau de sinistralité routière observé étant faible, l'objectif fixé l'est avant tout en matière de prévention et de sensibilisation.

1.4.2 Le bilan des accords signés avec les représentants du personnel

Au cours de l'exercice 2014, aucun accord portant sur la santé ou la sécurité n'a été signé.

1.4.3 Les accidents du travail

Le Groupe PHARMAGEST (hors HDM) n'a constaté aucune maladie professionnelle, mais a déclaré 13 accidents de travail en 2014 ayant généré 189 jours d'absence au total, répartis comme suit :

- Au niveau de l'UES PHARMAGEST, 10 accidents du travail ont engendré un cumul de 182 jours d'absence (soit 18 jours en moyenne) ;
- Pour DIATELIC, 1 accident du travail n'ayant pas entraîné d'arrêt de travail ;
- Pour MALTA, 2 accidents du travail ayant entraîné 7 jours d'absence.

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 8,53% pour un taux de gravité de 0,13%.

Aucun accident au sein du Groupe PHARMAGEST n'a généré d'incapacités permanentes.

1.5 Politique de formation

Depuis son origine, le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe PHARMAGEST.

1.5.1 Les politiques mises en œuvre

L'UES PHARMAGEST propose tous les ans un plan de formation. Pour l'année 2014, les axes prioritaires définis portaient sur :

- Le management : accompagnement des Managers dans le pilotage de leurs équipes ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs, chefs de projets et sponsors) ;
- Les techniques de vente et l'accompagnement des commerciaux vers une dimension conseil ;
- L'accompagnement de la nouvelle offre « PHARMAGEST Consulting » par une formation aux techniques d'audit et de conseil ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes dans l'adaptation des compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques ;



- La sécurité au travail : accompagnement du déploiement des plans de préventions des risques dans l'entreprise.

Deux catégories de formation sont proposées dans l'UES PHARMAGEST :

- La formation externe destinée au développement des compétences des salariés en matière de management, techniques de vente, développement informatique ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métier ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients.

Par ailleurs, les autres filiales françaises du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

1.5.2 Bilan annuel de formation

Au titre de l'exercice 2014, l'UES PHARMAGEST était redevable des versements suivants :

- Dans le cadre de la formation professionnelle continue (0,90% de la masse salariale) d'un montant de 202 275 € ;
- Dans le cadre de la professionnalisation (0,50% pour PHARMAGEST INTERACTIVE et EHLS et 0,35% pour CPI), d'un montant de 111 587 € ;
- Dans le cadre du FONGECIF (0,20% pour PHARMAGEST INTERACTIVE ET EHLS, CPI non concernée), d'un montant de 43 900 € (hors 1% CDD).

Le budget global consacré à la formation professionnelle continue, était de 319 766 €, hors frais de gestion, représentant 1,42% de la masse salariale 2014 (versus une obligation de 0,90%), se répartissant en :

- Formation externe : 198 935 € hors frais de gestion ;
- Formation interne : 120 831 €.

Grâce à ce budget, 427 salariés de l'UES PHARMAGEST ont pu bénéficier de 7 561 heures de formation, soit en moyenne près de 17,7 heures par salarié formé.

Le montant des formations externes non prises en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) est de 12 816 €. Ces formations étaient plus particulièrement dédiées à la sécurité des collaborateurs (à titre d'exemple, formation d'Équipier de Première Intervention - EPI) ainsi qu'à la formation des nouveaux membres du CHSCT renouvelé.

1.6 Égalité de traitement

1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe PHARMAGEST pratique l'égalité de rémunération à l'embauche.

L'étude du rapport entre les rémunérations moyennes des femmes et les rémunérations moyennes des hommes du même statut par an au sein de l'UES PHARMAGEST, montre un rattrapage du salaire moyen des femmes cadres par rapport au salaire moyen des hommes cadres, alors que ce rapport reste quasiment stable dans la population non cadre.

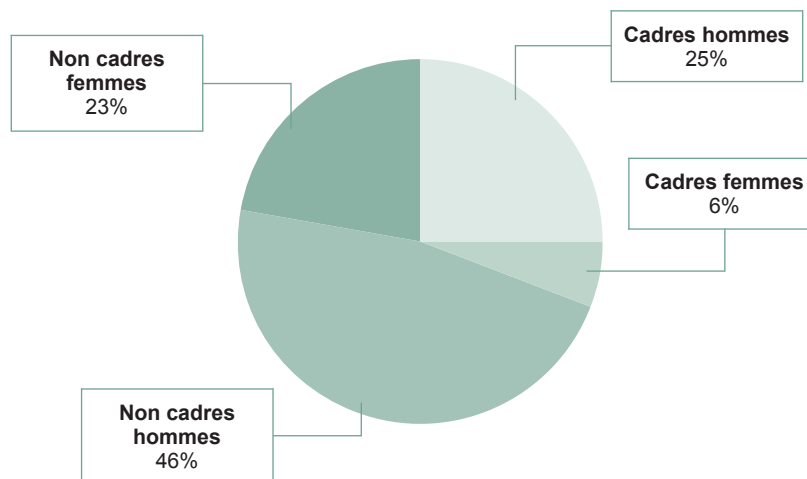
Evolution du rapport du salaire* moyen Femmes / Hommes par catégorie cadre - non cadre

	2012	2013	2014
Femmes cadres	83%	80%	86%
Femmes non cadres	94%	95%	94%

* Périmètre : UES PHARMAGEST (temps complet, présent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Ces observations sont cohérentes avec l'évolution du salaire moyen qui diverge selon le statut cadre et non cadre (cf. tableau de la rubrique 1.1.3). En 2014, l'augmentation des salaires moyens est plus forte pour les femmes cadres par rapport à leurs collègues masculins (4,47% pour les femmes contre -2,97% pour les hommes) contre une augmentation plus faible pour les femmes non cadres (0,91% pour les femmes contre 2,10% pour les hommes).

Il est à noter que 31,4% des salariés du Groupe PHARMAGEST ont le statut cadre en 2014 contre 30,8% en 2013, décomposé en 6,5% de femmes et de 24,9% d'hommes (en légère progression par rapport à 2013).

**Répartition cadre / non cadre par sexe - Groupe PHARMAGEST :**

2014 a vu la poursuite de la démarche d'une évolution du nombre de cadres ayant pour objectif de renforcer son organisation par la mise en place de niveaux hiérarchiques intermédiaires et l'intégration de nouvelles compétences, avec deux objectifs :

- Asseoir son leadership en matière d'innovation et de compétences, dans le cadre d'un processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC) ;
- Poursuivre la montée en compétence des managers intermédiaires dans le cadre d'un management de proximité.

Le plan d'actions égalité hommes/femmes a été reconduit au niveau de l'UES PHARMAGEST en 2014 intégrant des objectifs de moyens et de résultats en matière de :

- Emploi :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire,
 - Augmentation du taux de féminisation de certaines fonctions avec des objectifs de +1% par an,
 - Favorisation de l'accès des femmes aux postes de management et rééquilibrage des taux de promotion, etc.
- Rémunération et évolution professionnelle :
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilité, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée,
 - Veille que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'événements personnels,
 - Evolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.
- Formation :
 - Taux d'accès à la formation pour les femmes et les hommes équivalent à celui de l'effectif,
 - Equilibre vie privée - vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, etc.
- Equilibre vie privée / vie professionnelle :
 - Aménagement et organisation du temps de travail (quand cela est possible, privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés,...),
 - Engagement que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc.
- Mobilité professionnelle.

1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au cours de l'exercice 2014 le Groupe PHARMAGEST employait 19 travailleurs handicapés (contre 17 en 2013) et perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées



- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés, à titre d'exemple la Direction des Ressources Humaines a défini avec la CHSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés ;
- Une participation régulière à des salons et forums pour l'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés ;
- Une sous-traitance de la gestion d'incidents réseaux et téléphonie à une société agréée insertion de travailleurs handicapés ;
- Une sous-traitance de création et édition de catalogues et supports de communication et fournitures de bureau à une société agréée insertion de travailleurs handicapés.

1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe PHARMAGEST se base sur une politique de recrutement fondée sur le principe de non-discrimination et ne pratique aucune forme de discrimination positive ou négative à l'égard des candidats désireux de le rejoindre.

En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe PHARMAGEST réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

Au niveau de :

- L'UES PHARMAGEST sont recensés des ressortissants d'Algérie (2), d'Allemagne (1), d'Angleterre (1), d'Espagne (1), de Madagascar (1), du Maroc (1), et enfin du Sénégal (1), soit 8 nationalités autres que française ;
- SABCO et SABCO Services : 23 belges, 1 italien, 1 luxembourgeois et 4 français ;
- DIATELIC, un ressortissant libanais ;
- KAPELSE, un ressortissant espagnol dans ses effectifs ;
- HDM, les 23 salariés sont de nationalité mauricienne.

1.7 Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (Office International du Travail)

Le Groupe PHARMAGEST, étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, respecte par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST confirme qu'il respecte les dispositions des conventions de l'OIT concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants.

Concernant la filiale HDM à l'île Maurice, les équipes sur place appliquent, dans le respect des lois en vigueur au niveau local, les règles européennes. Cette dernière bénéficie d'une organisation similaire à la France avec une mise en place d'une représentation du personnel, d'un système de rémunération structuré, d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec fiche de poste et entretiens annuels de développement.

2 Informations environnementales

2.1 Politique générale

Nous rappelons que l'activité principale des sociétés du Groupe PHARMAGEST est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, le Groupe PHARMAGEST n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental significatif.

2.1.1 La prise en compte des questions environnementales

Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.

2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

En 2014, aucune mesure particulière n'a été prise par le Groupe PHARMAGEST pour former ou informer ses salariés sur la protection de l'environnement.



2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe PHARMAGEST, n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque

2.2 La pollution et gestion des déchets

2.2.1 Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les activités du Groupe étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La principale catégorie de déchets générés par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.

Le Groupe a mis en place avec succès depuis plusieurs années un processus de récupération du matériel que ses 10 000 clients en France et BeLux restituent au terme de leurs contrats. La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2012	2013	2014	Variation 2013 - 2014
DEEE	19	20,92	17,58	-15,97%

Concernant les DIB, compte tenu de la multitude de prestataires (municipalités ou prestataires privés selon les agences) et les différentes unités de mesure utilisées par ces derniers, il nous est impossible de fournir un chiffrage exact et cohérent des déchets produits.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité

Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.

Seule la salle de serveurs génère un volume sonore important qui est traité par confinement et mise à disposition de casques pour les collaborateurs concernés.

2.3 L'utilisation durable des ressources

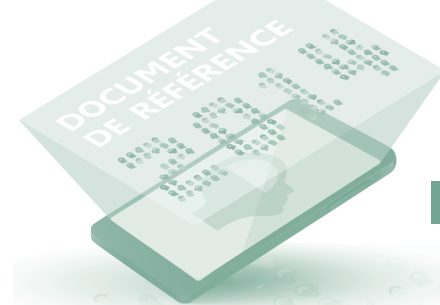
2.3.1 La consommation d'eau

Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressource hydraulique pour son activité. La seule consommation d'eau se limite à une consommation courante (sanitaires).

Le Groupe PHARMAGEST a systématisé l'installation de fontaines réseaux dans l'ensemble de ses sites en remplacement de fontaines bonbonnes d'eau en raison de leur faible impact écologique.

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour une meilleure utilisation

Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.



2.3.3 La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Le Groupe PHARMAGEST veille, dans le choix de ses locaux, à une parfaite conformité avec l'ensemble des normes en vigueur.

La consommation d'électricité du Groupe PHARMAGEST a diminué de -6% entre 2013 et 2014 passant de 2 078 189 KWh à 1 962 774 KWh et de -9% par personne. Les sites ayant la plus forte consommation sont le Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY ainsi que le site de QUEVEN, centralisant non seulement le plus grand nombre de salariés, mais aussi les outils informatiques communs au Groupe PHARMAGEST. La forte progression de consommation d'électricité au Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE s'explique par la présence d'un Data Center créé en 2013.

Agences	2012			2013			2014			Comparatif		
	Nombre Salariés	Cons. annuelle (KWH)	Cons. / pers	Nombre Salariés	Cons. annuelle (KWH)	Cons. / pers	Nombre Salariés	Cons. annuelle (KWH)	Cons. / pers	Variation volume	%	% / pers
Siège social QUEVEN	113 116	448 384 281 987	3 968 2 431	118 120	541 893 265 953	4 592 2 216	127 120	590 213 262 922	4 647 2 191	48 320 -3 031	8 -1	1 -1
Sous-total	229	730 371	/	238	807 846	/	247	853 135	/	45 289	/	/
Total Groupe	767	1 899 197	2 476	793	2 078 189*	2 621*	819	1 962 774	2 397	-115 415	-6	-9

* Ecart avec les chiffres communiqués dans le rapport de l'année 2013 suite au retraitement des données pour SABCO et SABCO Services (10 547 KWH).

Les consommations de gaz et de fioul sont non significatives (deux agences seulement ont recours au gaz).

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours aux énergies renouvelables.

2.3.4 L'utilisation des sols

Non significatif dans l'activité exercée.

2.4 Changement climatique

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

2.4.1.1 Flotte véhicules

La principale source d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe PHARMAGEST est sa flotte de véhicules.

- Tableau comparatif des kilomètres parcourus et du nombre de véhicules

	Société	Kilomètres parcourus			Nombre de véhicules		
		2012	2013	2014	2012	2013	2014
UES	CPI	179 223	178 981	183 020	9	9	9
	EHLS	47 763	51 079	32 108	3	3	3
	PHARMAGEST INTERACTIVE	11 653 066	11 133 847	11 261 651	325	330	332
Filiales	SABCO-SABCO SERVICES	1 001 182	1 041 202	739 027	27	26	25
	MALTA INFORMATIQUE	750 000	770 000	1 033 503	15	17	23
	ADI	370 000	320 000	310 000	23	20	20
	CPSI*	0	0	63 827	0	0	4
	HDM*	0	0	10 540	0	0	1
	INTECUM*	0	0	58 888	0	0	2
	HEALTHLEASE*	0	0	18 350	0	0	1
Total		14 001 234	13 495 109	13 710 914	402	405	420

* Flottes véhicules constituées sur l'année 2014



• Tableau des variations des kilomètres parcourus et du nombre de véhicules

	Société	Variation du nombre de kilomètres		Variation du nombre de véhicules		Part au sein du Groupe	
		2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
UES	CPI	-0,1%	2,3%	0,0%	0,0%	2,2%	2,1%
	EHLS	6,9%	-37,1%	0,0%	0,0%	0,7%	0,7%
	PHARMAGEST INTERACTIVE	-4,5%	1,1%	1,5%	0,6%	81,5%	79,0%
Filiales	SABCO-SABCO SERVICES	4,0%	-29,0%	-3,7%	-3,8%	6,4%	6,0%
	MALTA INFORMATIQUE	2,7%	34,2%	13,3%	35,3%	4,2%	5,5%
	ADI	-13,5%	-3,1%	-13,0%	0,0%	4,9%	4,8%
	CPSI	/	/	/	/	0,0%	1,0%
	HDM	/	/	/	/	0,0%	0,2%
	INTECUM	/	/	/	/	0,0%	0,5%
	HEALTHLEASE	/	/	/	/	0,0%	0,2%
TOTAL		-3,6%	1,6%	0,7%	3,7%	100%	100%

On constate une légère augmentation de la flotte automobile du Groupe PHARMAGEST qui s'accompagne d'une augmentation proportionnelle du nombre de kilomètres parcourus. PHARMAGEST INTERACTIVE représente 79% du parc véhicules du Groupe PHARMAGEST qui concentre l'essentiel des forces commerciales et techniques.

Au niveau du Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY, la société a adhéré au Plan de Déplacement Inter-entreprises du Technopole de NANCY-BRABOIS (PDIE) afin de favoriser le co-voiturage et d'améliorer la desserte en transports publics.

Le Groupe PHARMAGEST mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile, notamment par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement.

2.4.1.2 Gestion des déplacements

Le Groupe PHARMAGEST prône la limitation des voyages professionnels, la préférence du train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférence ont été encouragés pour limiter les déplacements professionnels, de même que pour les formations à distance.

Aussi, le nombre de trajets uniques réalisés au niveau de l'UES PHARMAGEST en train progresse sur les trois dernières années :

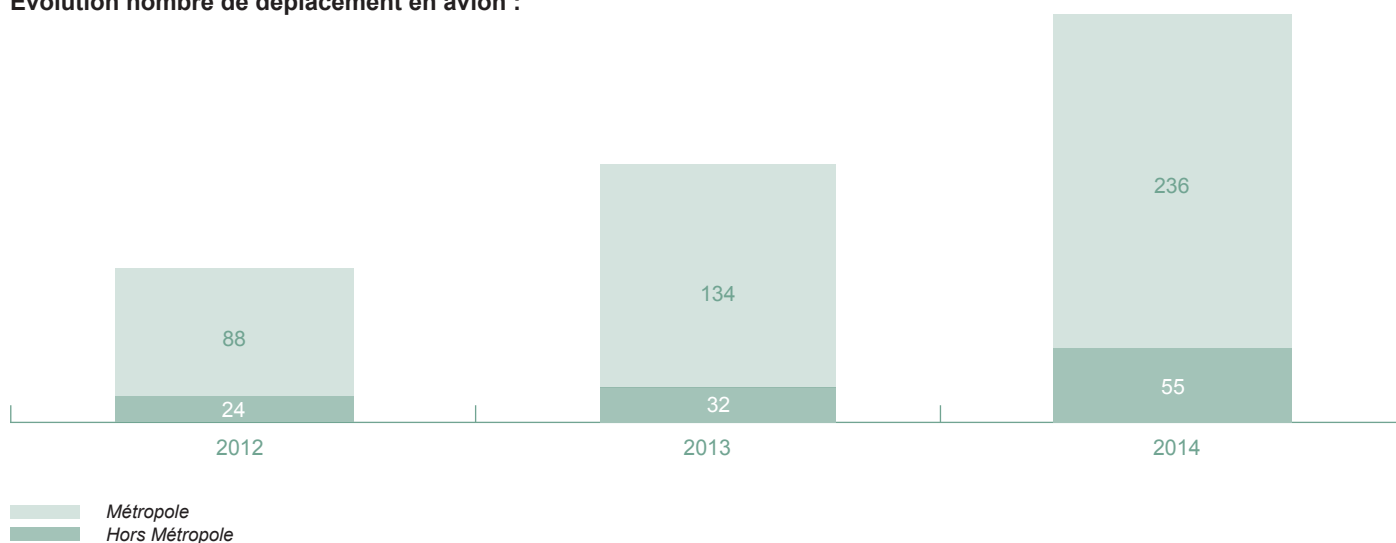
	2012	2013	2014	Variation 2012-2013	Variation 2013 - 2014
Nombre de trajets	1 649	2 263	2 534	37%	12%

L'UES PHARMAGEST représente la grande majorité des déplacements en train.

Concernant les déplacements en avions, l'année 2014 a été marquée par une forte hausse du nombre de vols (+75%). Cette hausse s'explique plus particulièrement par le démarrage de la commercialisation et des installations du robot SELLEN (filiale INTECUM située en Corse) ainsi que la création de la filiale CPSI dans les Antilles.



Evolution nombre de déplacement en avion :



2.4.1.3 Salles serveurs

A ce jour, aucune mesure de compensation des émissions CO₂ n'est prise.

2.4.1.4 Estimation des rejets de gaz à effet de serre (GES)

Compte tenu de l'activité du Groupe PHARMAGEST, un calcul des émissions de gaz à effet de serre a été effectué uniquement sur les consommations électriques et les déplacements (véhicules, trains et avions). Il en résulte :

- Des émissions directes de GES (ou SCOPE 1) de 96 tonnes équivalent CO₂. Les GES de SCOPE 1 sont des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe..) de ressources possédées ou contrôlées par le Groupe PHARMAGEST ;
- Des émissions indirectes de GES (ou SCOPE 2) de 142 tonnes équivalent CO₂. Ces émissions indirectes sont induites par l'achat d'électricité ;
- D'autres émissions indirectes de GES (ou SCOPE 3) de 2 038 tonnes équivalent CO₂. Ces GES sont calculés uniquement sur les trajets en avions, trains et voitures dont le Groupe PHARMAGEST est locataire.

2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'est pas impactée par le changement climatique.

2.5 Protection de la biodiversité

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte de ce fait la biodiversité.

3 Les informations relatives aux changements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et du développement régional, mais aussi sur les populations riveraines ou locales

Par sa volonté de proximité avec ses clients, le Groupe PHARMAGEST est présent sur l'ensemble du territoire français. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement de réseaux régionaux articulés autour d'une trentaine d'agences ou antennes commerciales. A titre d'exemple, le Groupe PHARMAGEST possède neuf succursales situées dans des départements à faible



densité de population :

- CHARLEVILLE-MAIZIERES (08 – Ardennes),
- REIMS (51 – Marne),
- TROYES (10 – Aube),
- DIJON (21 – Côte d'Or),
- BOURGES (18 – Cher),
- LIMOGES (87 – Haute Vienne),
- CLERMONT-FERRAND (63 – Puy de Dôme),
- PAU (64 – Pyrénées Atlantiques),
- BASTIA (2B – Haute Corse).

L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc double :

- En matière d'emploi et de développement régional, le Groupe PHARMAGEST favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires ;
- En matière de lutte contre la désertification rurale et médicale, les activités du Groupe PHARMAGEST facilitent le travail des professionnels de Santé :
 - L'activité Pharmacie de PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le robot SELLEN permettent aux pharmaciens d'optimiser la gestion de leurs officines ;
 - Les logiciels de MALTA INFORMATIQUE facilitent la gestion des EHPAD et leur développement ;
 - Les produits du Pôle e-Santé du Groupe PHARMAGEST ont pour vocation de créer un meilleur suivi et le maintien à domicile de patients âgés et/ou ayant des maladies chroniques.

Le Groupe PHARMAGEST est un véritable acteur économique et social, vecteur d'emplois directs et indirects. Il se positionne comme un partenaire des professionnels de Santé, luttant à leurs côtés contre la désertification rurale et médicale d'un grand nombre de régions françaises.

3.2 Les relations avec les parties prenantes

3.2.1 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

3.2.1.1 Les employés

En complément des obligations légales de représentation du personnel telles que détaillées en Rubrique 1.3 du présent rapport, le Groupe PHARMAGEST veille à établir un dialogue permanent avec ses employés.

Ainsi, en 2014, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi ses efforts de mise en place d'une gestion de projets participative et transversale impliquant des salariés de l'UES PHARMAGEST aussi bien du Siège que des différents établissements et en région.

L'objectif de ce projet, qui doit se poursuivre dans le temps, est double :

- En interne : responsabilisation, implication et motivation des salariés ;
- Vis-à-vis des clients : renforcement de la proximité.

Les premiers projets issus de ce processus se sont concrétisés en 2013, notamment avec la mise en place d'une nouvelle version du portail Intranet ayant pour objectif de simplifier et améliorer la communication interne et de rendre accessible aux collaborateurs l'ensemble de la documentation administrative, mais aussi professionnelle leur facilitant la réalisation de leur mission.

3.2.1.2 Les clients

3.2.1.2.2 Certification NF SERVICES

PHARMAGEST INTERACTIVE a pris la décision, en 2013, de s'engager dans un processus de certification de ses services « Assistance Logicielle ». Cette certification a pour but l'amélioration de la qualité du contact client et donc de la satisfaction client. Ce projet transversal a été initié en décembre 2013 et 2015 verra l'aboutissement de ce travail.



3.2.2 Les organismes d'enseignement, associations

Le Groupe PHARMAGEST s'investit auprès de ces organismes principalement à trois niveaux :

- L'Activité Pharmacie mène une action suivie dans le temps auprès des établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement auprès des facultés de pharmacie dans toute la France :
 - Interventions dans le cadre des assemblées générales de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) ;
 - Remise de prix de thèse (1 remise en 2014, à Nancy) ;
 - Participation aux forums et salons étudiants ;
 - Mise à disposition aux Universités de Pharmacie de matériels informatiques et logiciels de gestion.
- Le Groupe PHARMAGEST procède à des versements réguliers de la taxe d'apprentissage à des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), aux facultés de Pharmacie ainsi qu'à des écoles partenaires ;
- En termes de mécénat, le Groupe PHARMAGEST n'a pas, à ce jour, défini une politique générale, mais s'engage ponctuellement sur des actions auprès d'association liées à la santé, humanitaires ou au tissu régional.

A titre d'exemple :

- PHARMAGEST INTERACTIVE est membre fondateur du fonds de dotation « MESA-MIRABELLE », Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire ayant pour objectif de faciliter l'aide à la Banque Alimentaire et participe au fonds de dotation entrepreneurial d'Alexis-Lorraine, dédié à l'innovation et aux initiatives entrepreneuriales ;
- HEALTHLEASE soutient depuis des années par des dons l'Organisme Non Gouvernemental de parrainage d'enfants, Vision du Monde.

3.3 Les fournisseurs et sous-traitants

3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux et sociétaux

Le Groupe PHARMAGEST, dans le cadre de ses appels d'offres veille, dans le choix de ses partenaires, fournisseurs et de sous-traitants, à l'engagement de ces derniers dans une politique RSE et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

3.3.2 La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs

Le poste de sous-traitance externe représente, pour l'exercice 2014, 1 343 507 € HT. La sous-traitance intragroupe s'élève, quant à elle, à 1 716 458 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires.

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place un suivi des engagements de ses partenaires en termes de RSE et de certifications (principalement ISO 14001) pour l'ensemble de ses domaines d'activité.

A titre d'exemple :

- La Direction des Ressources Humaines de l'UES PHARMAGEST fait appel à des cabinets de conseil garantissant l'éthique des pratiques ;
- Le principal fournisseur de matériel informatique du Groupe PHARMAGEST, DELL, a pour objectif, de la conception au recyclage du matériel, via la fabrication et l'expédition, l'emploi, de proposer des produits éco énergétiques ayant un impact minime sur l'environnement ;
- Concernant la logistique, les principaux transporteurs retenus sont ou certifiés 14001 ou activement engagés dans une démarche RSE ;
- Concernant les autres fournisseurs de services le Groupe PHARMAGEST suit attentivement leurs engagements environnementaux. Qu'il s'agisse de fournitures de bureau, de mobilier de bureau, de fournisseurs liés à la flotte automobile ou encore de fournisseurs spécialisés dans le recyclage et le traitement des déchets, ils sont, dans leur ensemble, engagés dans une politique du développement durable et/ou sont certifiés et/ou primés pour leurs engagements environnementaux.



3.4 La loyauté des pratiques

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Il est rappelé que l'activité principale du Groupe PHARMAGEST, c'est-à-dire, l'édition et la commercialisation de logiciels pour pharmacies, n'étant pas soumis à des appels d'offres, le Groupe n'est a priori pas exposé au risque de corruption.

Néanmoins, le Groupe PHARMAGEST porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe PHARMAGEST.

Les principaux sites du Groupe PHARMAGEST se trouvent en France ou en Europe et ne nécessitent pas de préventions spécifiquement dédiées à la corruption. Le seul site se trouvant dans un pays potentiellement à risque est la filiale HDM basée à l'Ile Maurice. L'Ile Maurice est passée en 2014 de la 52ème à la 47ème place des Etats au monde perçus comme les moins corrompus par le site internet : <http://www.transparency.org/country#MUS>. Le Groupe PHARMAGEST est attentif à ce phénomène.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST ne déplore aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust ou encore pratique monopolistique.

3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits et services proposés par le Groupe PHARMAGEST ne génèrent aucun risque sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Le Groupe PHARMAGEST est au service de la Santé à travers ses différentes activités :

- L'activité Pharmacie en France, Belgique et Luxembourg met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc.),
 - Des outils de formation (e-learning) ;
- L'activité Maisons de Retraite, avec son logiciel, permet d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ;
- L'activité Laboratoires fait du Groupe PHARMAGEST un acteur de santé publique à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable ;
- Le Pôle e-Santé a pour objectif de favoriser, à travers ses logiciels et produits, le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, de contribuer à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.

Concernant le respect de la vie privée des consommateurs, en ce qui concerne l'activité d'Hébergement de Données de Santé du Groupe PHARMAGEST, une architecture spécifique et fortement sécurisée a été mise en place afin d'en assurer la sécurité, ce qui a permis d'obtenir trois agréments du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes le 4 janvier 2012, le 6 juillet 2012 et le 10 décembre 2013.

3.5 Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe PHARMAGEST étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

Pour autant, le Groupe PHARMAGEST reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 1.7 du présent rapport), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

En ce qui concerne la filiale HDM à l'Ile Maurice, la Charte Internationale des Droits de l'Homme est respectée. L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, le fonctionnement de cette filiale a été mis en harmonie avec le fonctionnement des sociétés en France avec mise en place d'une représentation du personnel et la souscription d'un plan de retraite pour l'ensemble des salariés. Ces démarches ont été réalisées à l'initiative du Groupe PHARMAGEST en dehors de toute obligation légale locale.

Aucun incident de discrimination n'a été déclaré sur l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST.



4 Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013 le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

4.1 Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

4.2 Périmètre

L'ensemble des données quantitatives ou qualitatives fournies dans le rapport RSE sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- **UES PHARMAGEST** : Union d'Economie Sociale qui regroupe les entités PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE (CPI) et EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS). Par avenant en date du 29 décembre 2014 à l'accord collectif relatif à la constitution de l'UES, les filiales CPSI et DIATELIC intègrent l'UES à compter du 1er janvier 2015 ;
- **Groupe PHARMAGEST** qui comprend l'UES PHARMAGEST, DIATELIC, INTECUM, KAPELSE, SABCO, SABCO SERVICES, HDM, MALTA INFORMATIQUE, APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), HEALTHLEASE, CPSI (société créée en janvier 2014).

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

4.3 Indicateurs

Dans le cadre de la construction de ses indicateurs le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ici que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires au rapport RSE étaient nécessaires :

- **Effectif** : employés ayant un contrat de travail CDI ou CDD avec une société du Groupe PHARMAGEST ;
- **ETP** : Equivalent Temps Plein mensuel au 31 décembre 2014 ;
- **Temps partiel** est un emploi qui n'est pas à temps plein, c'est-à-dire dont le temps de travail est inférieur à la durée de travail de référence dans le pays concerné ;
- **Âge moyen** : l'âge moyen communiqué correspond à la pondération de l'âge moyen par entité par rapport à l'effectif total du Groupe PHARMAGEST ou de l'UES PHARMAGEST ;
- **Départs** : sorties des effectifs au titre des retraites, licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, fins de contrats
- **Turnover** : rapport entre le nombre de départs au sein de la tranche d'âge et le nombre de départs total (excluant les mouvements intra-groupe) ;
- **Evolution annuelle des salaires par catégorie et sexe** : évolution sur 4 ans des salaires moyens par statuts (cadre ou non cadre), et sexes. Les effectifs utilisés correspondent à ceux de l'UES PHARMAGEST en temps complets, présents du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, hors cas particuliers générant des salaires inférieurs au SMIC annuel. NB : jusqu'en 2013 le calcul de l'évolution de la moyenne globale était établi à partir de la moyenne des moyennes des rémunérations par catégorie : à partir de 2014 ce calcul est réalisé sur la base de l'évolution globale des salaires fournie par le service des Ressources Humaines ;
- **Taux d'absentéisme** : rapport entre le nombre d'heures d'absences et le nombre d'heures contractuelles ;
- **Accident de travail** : est considéré comme accident du travail un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause (y compris accident de trajet), déclaré et reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- **Maladie professionnelle** : une maladie professionnelle est une maladie qui résulte de l'exposition à un risque, auquel est exposée une personne à son poste de travail. Sont comptabilisées les maladies professionnelles déclarées et reconnues comme telles par le CPAM ;
- **Nombre de jours d'arrêt** : le nombre de jours d'arrêt correspond au nombre de jours pendant lequel un employé est dans l'incapacité de travailler suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Le nombre de jours d'arrêt est calculé en jours ouvrés ;



- **Taux de fréquence d'accidents de travail** : Nombre d'accidents avec arrêt multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures contractuelles total ;
- **Taux de gravité des accidents de travail** : Nombre de journées perdues multiplié par 1 000 et divisé par le nombre d'heures contractuelles total ;
- **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : un suivi est fait trimestriellement pour l'UES PHARMAGEST du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction ;
- **Nombre de trajets en train** : ces informations sont transmises directement par le prestataire de voyages ;
- **Nombre de trajets en avion** : ces informations sont transmises directement par le prestataire de réservations ou par la comptabilité pour les réservations directes ;
- **Calcul des gaz à effet de serre** : les gaz à effet de serre pour le train sont transmis directement par le prestataire de voyages. Pour les déplacements en avion, les émissions soit fournies directement par les prestataires, soit calculées à partir du calculateur <http://eco-calculateur.aviation-civile.gouv.fr/>.

Les gaz à effet de serre pour la voiture ont été calculés sur une base de consommation de 7 litres d'essence tous les 100 kms. Au total estimé du nombre de litres d'essence consommé a été appliqué le facteur de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), V7 BC. Il existe 3 catégories d'émissions :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel ;
- Emissions à énergie indirecte (ou SCOPE 2) associées à l'achat ou la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour des activités de l'organisation ;
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) produites indirectement par les activités de l'organisation (ex. déplacement des salariés et transport, etc.).

- **Régions du Groupe PHARMAGEST** sont constituées des départements suivants :

- La Région Nord : 02, 14, 27, 59, 60, 62, 76, 80 ;
- La Région Ile-de-France (IDF) : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 ;
- La Région Grand-Est : 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90 ;
- La Région Rhône-Alpes : 01, 07, 26, 38, 42, 43, 69, 73, 74 ;
- La Région Sud-Est : 04, 05, 06, 13, 30, 34, 48, 83, 84, 98, 2A et 2B ;
- La Région Sud-Ouest : 09, 11, 12, 16, 17, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82 ;
- La Région Centre : 03, 15, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 58, 63, 72, 86, 87 ;
- La Région Grand-Ouest : 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 79, 85 ;
- Les DOM (Départements d'Outre-Mer) : 971, 972, 973.

4.4 Recommandation sur la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »

L'article R. 225-105 du Code de commerce dispose que les sociétés doivent indiquer, parmi les informations mentionnées à l'article R. 225-105-1 du même code, « *celles qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de la société, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes, en fournissant toutes explications utiles* ».

En conséquence, lorsqu'une information ne peut pas être produite ou ne paraît pas pertinente, l'AMF recommande aux sociétés de fournir des explications suffisamment circonstanciées et adaptées à la situation particulière de la société.

Pour plus de transparence, le Groupe PHARMAGEST propose un tableau de synthèse des informations qui, eu égard à la nature de ses activités ou de son organisation, ne peuvent être fournies ou ne paraissent pas pertinentes.

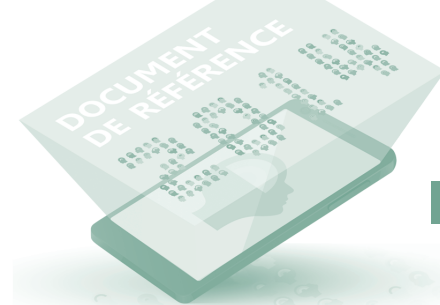


Tableau de synthèse des informations non fournies :

Informations non fournies	Motif	Justification
2.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Non pertinent	Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.
2.1.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.
2.1.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non pertinent.	N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.
2.2.1. Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol.	Non pertinent	Les activités du Groupe étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.
2.2.3. La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.
2.3.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressources hydrauliques dans le cadre de son activité.
2.3.2. Consommation de matières premières : les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.
2.3.4. Utilisation des sols	Non pertinent	Non applicable dans le cadre de l'activité exercée.
2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent	Les activités du Groupe PHARMAGEST ne sont pas impactées par d'éventuels changements climatiques.
2.5. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent	Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité. Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte donc de ce fait la biodiversité.

24.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Pharmagest Interactive, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.



Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Guide des Procédures du Groupe Pharmagest utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre les mois de février et mars 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 .

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

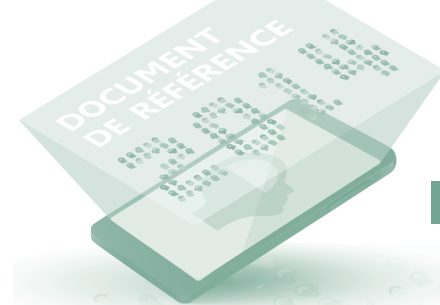
Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4. « Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs » du Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :



- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'UES Pharmagest, sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'UES ainsi sélectionnée représente en moyenne entre 21% et 100% des indicateurs sociaux publiés, entre 30 % et 100% des indicateurs environnementaux publiés et 100% des indicateurs sociétaux publiés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2015

L'organisme tiers indépendant,

DELOITTE & ASSOCIÉS

Anne Philipona-Hintzy
Associée

Julien Rivals
Associé, Sustainability Services

⁽¹⁾ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Indicateurs sociaux : Effectif total au 31 décembre 2014 ; Effectif par type de contrats (CDI et CDD) ; Effectif hommes ; Effectif femmes ; Nombre de cadres femmes et pourcentage de cadres femmes ; nombre d'embauches ; nombre de licenciements ; La masse salariale 2014 ; Evolution des salaires sur les deux dernières années selon les catégories cadres/non cadres et le sexe pour l'UES Pharmagest ; Le taux d'absentéisme ; le nombre de maladies professionnelles ; nombre d'accidents du travail et nombre de jours d'absence associés ; taux de fréquence des accidents du travail, taux de gravité ; nombre total d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : quantité de DEEE ; Consommation annuelle d'électricité Groupe ; Kilomètres parcourus (total) ; Nombre de véhicules (total) ; Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

Indicateur sociétal : Postes de sous-traitance externe et sous-traitance intra-groupe.

Informations qualitatives : Le bilan des accords collectifs de 2014 pour l'UES Pharmagest ; Les politiques mises en œuvre ; Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ; L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi ou du développement régional mais aussi sur les populations riveraines ou locales ; Conditions du dialogue avec les parties prenantes dont la certification NF Services ; La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs ; Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs dont l'activité d'Hébergement de Données de Santé du Groupe Pharmagest.



24.3 Le rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 JUIN 2015

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et statutaires, notre rapport concernant des projets qui sont soumis à vos votes dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces projets vous sont expliqués ci-après :

1 - EPARGNE SALARIALE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, votre Conseil d'Administration a l'obligation de proposer au vote des actionnaires un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés :

- A l'occasion de chaque augmentation de capital par apports en numéraire ; dans ce cas le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Et régulièrement tous les trois ans, lorsque la part du capital social détenue par les salariés est inférieure à 3%, cette consultation devant intervenir au cours de la troisième année.

Il est alors rappelé que :

- Les actionnaires ont eu, en dernier lieu, à se prononcer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en date du 22 juin 2012. Ce projet avait été rejeté ;
- Le rapport de gestion pour le dernier exercice clos indiquait, en application de l'article L. 225-102 du Code du commerce, le nombre d'actions détenues par les salariés du Groupe PHARMAGEST dans un cadre d'épargne tel que défini au dit article : la proportion de détention était nulle.

En conséquence, il vous est soumis un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cela signifie que cette augmentation de capital sera réservée aux adhérents d'un plan partenarial d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne salariale volontaire, existant ou à créer.

Le montant de cette augmentation de capital a été fixé à 50 000 €. Le capital serait ainsi porté de 3 034 825 € à 3 084 825 € par création et émission de 50 000 actions de un (1) € chacune ou par création et émission de 250 000 actions de 0,20 € si la résolution concernant la division de la valeur nominale de l'action est adoptée.

Il serait conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les modalités de cette augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence.

Toutefois, il est rappelé que ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale. Votre Conseil d'Administration ne le jugeant pas opportun, vous invite à ne pas réaliser une telle augmentation de capital et à ne pas créer un plan adéquat et en conséquence à rejeter la résolution qui sera soumise à vos votes.



2 - DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION

Le cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE devient important et des particuliers peuvent hésiter à acheter des actions de PHARMAGEST INTERACTIVE en raison du coût que cela pourrait représenter par action.

Aussi, afin de permettre à PHARMAGEST INTERACTIVE de garder un actionnariat ouvert, votre Conseil d'Administration vous propose de diviser par 5 la valeur nominale de l'action. Cette valeur sera donc fixée à 0,20 € au lieu de 1 € actuellement.

Dès lors, le nombre d'actions sera multiplié par cinq. Le capital social de PHARMAGEST INTERACTIVE qui s'élève à 3 034 825 € sera divisé en 15 174 125 actions de 0,20 € au lieu d'être divisé en 3 034 825 actions de 1 €.

Si vous agréez ce projet, l'article 7 des statuts sera corrélativement modifié.

3 - DROIT DE VOTE DOUBLE

L'article 7.1-2° de la Loi Florange (loi 2014-384 du 29 mars 2014) a instauré un droit de vote double « de droit » dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, sauf clause contraire des statuts adoptée après le 29 mars 2014 ; ce droit de vote double est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire.

Il est relevé qu'à ce jour, il n'existe pas de clauses statutaires accordant un droit de vote double.

Pour autant, votre Conseil d'Administration souhaite maintenir le principe statutaire existant actuellement, à savoir : UNE ACTION, UNE VOIX. En conséquence, il propose aux actionnaires de ne pas instituer un droit de vote double prévu par l'article L. 225-123 du Code de commerce.

Si vous acceptez de suivre la proposition de votre Conseil, l'article 10 des statuts sera modifié en conséquence.

4 - REPARTITION DU DROIT DE VOTE EN CAS DE DEMEMBREMENT DES ACTIONS

Actuellement, en cas de démembrement de l'action, le droit de vote est réparti entre l'usufruitier et le nu-propiétaire de la manière suivante :

- Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- Le droit de vote appartient au nu-propiétaire pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

Votre Conseil vous propose de maintenir ce principe et d'ajouter une nouvelle répartition qui s'appliquerait en cas de transmission à titre gratuit opérée sous le régime d'exonération prévue à l'article 787 B du Code général des impôts. Dans ce cas de figure, le droit de vote de l'usufruitier serait limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-propiétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Si vous adoptez cette proposition, le paragraphe 2 de l'article 13 des statuts sera modifié en conséquence.

5 - MODIFICATION ET MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Par ailleurs, il vous sera proposé de modifier plusieurs articles des statuts en vue notamment d'harmoniser le pacte statutaire avec les dispositions légales en vigueur ou de rappeler certaines dispositions légales.

Les articles suivants des statuts seraient modifiés :

- Article 4 - Siège social :

Le dernier alinéa de l'article « le Conseil d'Administration peut créer, transférer et supprimer, en France et à l'étranger, tous établissements, agences, succursales et dépôts » serait supprimé, ces pouvoirs appartenant à la Direction Générale.



- Article 12 - Transmission des actions - seuils légaux

Il serait rajouté à la fin de l'article 12 des statuts « L'inobservation d'information en cas de franchissement de seuil entraînera la privation du droit de vote pour les actionnaires excédant la fraction non déclarée conformément aux dispositions de l'article L. 223-14 du Code de commerce ».

- Article 13 - Indivisibilité – nue-propriété – usufruit

Il serait précisé à cet article « qu'en cas de démembrement de la propriété d'une action, l'usufruitier et le nu-propriétaire ont le droit de participer aux décisions collectives ».

- Article 15 - Organisation et délibérations du Conseil

Il serait précisé :

- Au paragraphe IV (représentation) que l'Administrateur peut donner mandat également par « courrier électronique » à un autre Administrateur ;
- Au paragraphe VI (procès-verbaux des délibérations), il serait rajouté que « le nom des Administrateurs représentés ainsi que le nom des Administrateurs assistant par visioconférence doivent être indiqués dans le procès-verbal ».

- Article 17 - Direction Générale

- Au paragraphe I (principes d'organisation), il serait corrigé une erreur matérielle en rajoutant au quatrième alinéa « le Conseil d'Administration fixera la durée de l'option » ;
- Au paragraphe III (Directeurs Généraux Délégués), un nouvel alinéa serait rajouté à la fin du paragraphe : « Le Directeur Général Délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts ».

- Article 18 - Conventions réglementées

Cet article est mis en harmonie avec les dispositions légales en vigueur.

- Article 20 - Assemblées Générales

Les modifications de cet article relèvent de la mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales en vigueur tant pour les convocations à l'Assemblée, l'accès aux Assemblées, le quorum des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires.

- Article 22 - Inventaire – comptes annuels – information comptable et financière

La mise en harmonie de cet article avec les dispositions légales en vigueur entraînera la suppression de deux alinéas dont les dispositions ont été abrogées.

Si vous agréez ces modifications, nous vous demandons d'adopter les résolutions qui vous seront proposées.

Le Conseil d'Administration



24.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de 50 000 euros, réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-19 du Code du travail sans que la méthode qui sera retenue soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Laurence FOURNIER



24.5 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel :

- De la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe PHARMAGEST.

Il a également pour objet de présenter :

- Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société ;
- Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (information prévues par l'article L.225-100-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Etabli à la suite de discussions et d'entretiens, notamment avec la Direction Financière, les Avocats conseils du Groupe PHARMAGEST et le Comité d'Audit, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 mars 2015.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 (le « code MiddleNext ») comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance de ces points de vigilance lors de l'adoption du code.

Au cours des années précédentes, le Conseil d'Administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code MiddleNext. PHARMAGEST INTERACTIVE applique désormais toutes les recommandations du code à l'exception de la périodicité de l'évaluation du Conseil (recommandation N°15 prévoyant un an), qui est portée à trois au sein du Groupe PHARMAGEST (cf. § I.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil / Evaluation du Conseil du présent rapport).

Par ailleurs, au regard de la recommandation N° 7 sur la limitation du nombre de mandats à 3 dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe, une réflexion a été menée par le Conseil d'Administration. Elle a conduit ce dernier lors de sa séance du 5 décembre 2014, à modifier le règlement intérieur du Conseil d'Administration en ramenant de quatre à trois le nombre de mandats supplémentaires pouvant être exercés dans des sociétés cotées.

Mode d'exercice de la Direction Générale

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général avec les principales missions suivantes :

- Le Directeur Général, par application de l'article L.225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitation de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.
- Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président rend compte également à l'Assemblée des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et les restrictions que le Conseil



d'Administration pourrait apporter, le cas échéant, aux pouvoirs du Directeur Général. Enfin, le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

I.1 COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration était composé de dix Administrateurs dont deux membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2019 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2014 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Monsieur Michel DUSSERRE <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2014
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2016
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
GRUPE WELCOOP , représenté par Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Variations dans la composition du Conseil

Néant.

Conformément à la recommandation N°7 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de trois autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Les informations sur les mandats exercés sont reprises en Rubrique 14.1.3 du présent Document de Référence.

Une information sur les compétences et fonctions des Administrateurs est reprise en Rubrique 14.1.2 du présent Document de Référence.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

La loi sur la parité hommes-femmes (Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011) a été appliquée par la nomination au Conseil d'Administration de membres féminins, et ce pour la première fois en 2011.

Suite à la nomination d'un nouvel Administrateur le 22 juin 2012, le Conseil présente un quota de membres féminins égal à 20% des membres du Conseil d'Administration.

Le premier quota visé par la Loi (20% de femmes au sein du Conseil au plus tard en 2014) étant déjà atteint, le Conseil d'Administration veillera à maintenir ce quota et à atteindre un quota de 40% de femmes au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suivra le 1er janvier 2017. Si le Conseil venait à être composé au plus de 8 membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne pourrait être supérieur à 2.



Administrateurs Indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N°8 du code MiddleNext, à savoir :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative d'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

Désignation par les salariés de membres du Conseil

Les statuts de la Société ne prévoyant pas la nomination d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés, aucun Administrateur représentant des salariés ne siège au Conseil.

Par ailleurs, notre société, dotée d'un Comité d'entreprise, n'atteignant pas le seuil de salariés prévu par la loi du 14 juin 2013, il n'est pas prévu de nommer d'administrateur représentant des salariés.

Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Notre société ne remplissant pas les conditions imposées par l'article L 225-23, alinéa 1 du Code de commerce (participation au capital des salariés supérieure à 3%, étant rappelé que le recensement ne porte que sur les actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective ou sont frappées d'incessibilité), aucun Administrateur représentant des salariés actionnaires n'a été nommé.

Durée des mandats

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans comme l'autorise la loi et les statuts.

Conformément à la recommandation N°10 du Code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. PHARMAGEST INTERACTIVE estime que, compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années n'est pas de nature à limiter l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N°7 du code MiddleNext, chaque Administrateur, ancien ou nouveau, a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Chaque Administrateur se doit de respecter les règles de déontologie suivantes :

- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de trois mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;
- L'Administrateur doit enfin :



- S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires. A cet égard, la société étant soumise à des obligations légales de communication à l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations sur titres effectuées par les Administrateurs et les personnes qui lui sont liées, chaque administrateur s'engage à informer le secrétariat du Conseil dans les 30 jours de la réalisation d'une telle opération.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Choix des Administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition du public conformément à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale au sein de l'espace Relations Investisseurs et conformément à l'article R 225-83 du Code de commerce, envoyée à l'actionnaire qui en fait la demande.

La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

I.2 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans l'espace Relations Investisseurs, rubrique Gouvernance d'entreprise.

Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires au moins 8 jours avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation N°11 du code MiddleNext.

Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur validé par le Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L225-35, alinéa 1 du Code de commerce).



En outre, conformément au règlement intérieur arrêté le 16 juin 2011, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation N°13 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

A l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Le pourcentage de présence à ces Conseils d'Administration a été de 95% de moyenne générale sur l'année. Le pourcentage de présence par Administrateur est détaillé dans le tableau suivant

ADMINISTRATEUR	27/03/14	27/06/14	27/06/14	12/09/14	05/12/14	05/12/14
Thierry CHAPUSOT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Dominique PAUTRAT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Thierry PONNELLE	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Denis SUPPLISSON	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Daniel ANTOINE	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Michel DUSSERRE	Présent	Présent	Présent	Excusé	Excusé	Excusé
François JACQUEL	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Anne LHOTE	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente
Sophie MAYEUX	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente
GROUPE WELCOOP, représenté par Hugues MOREAUX	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent

C'est ainsi que le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année 2014, dont deux réunions de travail. Il a été débattu des principaux points ci-après :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- Proposition de fixation et de répartition du montant des jetons de présence ;
- Examen des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes ;
- Ouverture et arrêté d'un plan d'options d'achat d'actions et attribution d'options d'achat d'actions ;
- Examen des conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Examen des textes des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale, du rapport de gestion et du rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- Approbation du Rapport du Président ;
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité d'Entreprise ;
- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;
- Mise en place de la base de données économiques et sociales ;
- Modification de la rémunération de M. Dominique PAUTRAT, Directeur Général, versée au titre de son contrat de travail
- Renouvellement des mandats du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;



- Autorisation d'affiliation du Président du Conseil d'Administration, mandataire social assimilé aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire ;
- Examen des situations trimestrielles et semestrielles ;
- Examen du rapport semestriel ;
- Autorisation de cession de 30% du capital social de la filiale KAPELSE ;
- Délibération sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Examen de modification des statuts notamment suite à la loi « Florange » ;
- Examen de modification du règlement intérieur ;
- Autorisation de création d'un périmètre d'intégration fiscale ;
- Proposition d'amélioration suite à l'enquête sur le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration considère qu'une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans est suffisante et que les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration sont abordés par les Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration (dans les questions diverses) sans nécessiter une mise à l'ordre du jour.

Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat.

La dernière évaluation a été réalisée au cours du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013 et la prochaine interviendra au plus tard en décembre 2016.

Dans le cadre de cette évaluation, un questionnaire nominatif a été envoyé avec la convocation au Conseil à chaque Administrateur et Mandataire de la société. Chaque membre a répondu. Le résultat est le suivant :

Sur les 6 questions posées :

- Deux ont bénéficié d'une réponse de 100% « Satisfaisant » ; cela concerne :
 - Qualité de la documentation remise aux membres du Conseil ;
 - Disponibilité des membres du Conseil ;
- Trois ont bénéficié d'une réponse de 90% « Satisfaisant » et de 10% « Besoin d'Amélioration » ; cela concerne :
 - Pertinence des sujets à l'ordre du jour au regard des missions du Conseil ;
 - Suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil ;
 - Prise de parole et expression des opinions au cours du Conseil ;
- Une question a obtenu une réponse à 80% « Satisfaisant » et 20% « Besoin d'amélioration » ; cela concerne :
 - En 2013, il y a eu une séance d'informations en dehors du Conseil. Estimez-vous cela suffisant ?

Afin de répondre aux besoins d'amélioration découlant de cette enquête, le Président du Conseil d'Administration a souhaité mettre en place deux réunions de travail annuelles sur les objectifs économiques envisagés. En outre, il a souhaité que soit évoqué lors de chaque Conseil, le suivi des affaires en cours.

Mise en place de comités

Conformément à la recommandation N°12 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix de PHARMAGEST INTERACTIVE en matière de comité spécialisé.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que sa structure et sa taille associées à la taille de son Conseil d'Administration ne nécessitent pas la mise en place d'un Comité des Rémunérations et d'un Comité des Nominations.

Les activités du Groupe PHARMAGEST, principalement l'édition et la commercialisation de logiciels en France, s'apparentent à des prestations de services n'ayant pas d'impacts environnemental et sociétal significatifs. Pour cette raison, le Groupe PHARMAGEST ne juge pas nécessaire la mise en place d'un Comité de suivi RSE (Responsabilité Société des Entreprises).

Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006 bien qu'elle soit codifiée VaMPS (sociétés cotées sur les compartiments B et C d'Euronext).

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre est conforme au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.



Au cours de l'année 2014, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Michel DUSSERRE, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'Administration.

Michel DUSSERRE, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit depuis le 1^{er} juillet 2010.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par le Président du Comité.

Sur recommandation du « Code de gouvernement des sociétés cotées », le Comité d'Audit ne comprend aucun membre du Conseil d'Administration exerçant une fonction de Direction.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2014. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- De l'efficacité des systèmes du contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Il doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont de la publication le document de référence, le rapport semestriel et les communiqués de presses trimestriels ;
- S'assure de l'adéquation du système de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Emet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2014 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière tant annuelle que semestrielle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- Analyse des prises de participations de filiales ;



- Contrôle Interne - Invitation des Directions concernées à présenter les zones de risques et de fraudes de leurs secteurs d'intervention.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité par la remise de son rapport annuel.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2015 sont résumés ci-après :

- Poursuite de l'analyse du Contrôle Interne avec les Directions concernées afin de présenter les zones de risques et de fraudes de leur secteur ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice ;
- Examen des cartographies de risques et des plans d'actions qui en découlent ;
- Présentation par les Membres de la Direction Générale :
 - des projets de croissance,
 - des principaux contrats ;
- Suivi des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Révision de l'Audit Interne.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs qui rendent compte à la Direction Générale.

Comité de Direction Financier et Social

Ce comité est constitué de neuf personnes.

Nom et Prénom	Fonction(s)
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur Stratégie commerciale
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Directeur Activité Pharmacie France
Madame Liza NATAN	Directeur e-Business et e-Media
Monsieur Thierry POIVEY	Administrateur Délégué de SABCO Directeur Activité Pharmacie Belgique et Luxembourg
Monsieur Gregory ROUSSEAU	Directeur Technique R&D
Monsieur Jean-Yves SAMSON	Directeur Administratif et Financier
Monsieur Rodolphe ZIMMER	Directeur des Ressources Humaines

Ce Comité de Direction s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2014, avec un pourcentage de présence de 97%.

Il a pour mission l'étude de la politique générale et de la stratégie de la société ainsi que de l'impact financier des décisions prises sur les résultats de l'entreprise.

Chaque activité (activités d'exploitation : Pharmacie France, Pharmacie BeLux, Laboratoires, e-Santé, Maisons de Retraite ainsi que la Recherche et Développement) du Groupe PHARMAGEST dispose de son propre Comité de Direction. Il est chargé de mettre en pratique la stratégie du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement les décisions concernant chaque activité.

Par ailleurs, l'entreprise a adopté un mode de travail transversal qui rassemble projet par projet un représentant de chacun des services acteurs du projet depuis sa conception jusqu'à sa pérennisation, dans le cadre de différents Comités de Pilotage. Les chefs des différents projets rapportent au Comité de Direction Financier et Social.



I.3 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence.

Les principes de fixation des jetons de présence, en conformité avec la recommandation N°14 du code MiddleNext sont les suivants :

- Les jetons de présence sont alloués aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans le Groupe WELCOOP et touchant à ce titre une rémunération ;
- Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique et en fonction de l'assiduité.

Un montant de 150 € par séance est alloué aux Administrateurs proches tandis qu'un montant de 250 € par séance est alloué aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète).

Au titre de l'année 2014, les jetons de présence sont affectés, d'une part à un Administrateur n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans le Groupe WELCOOP suivant les éléments ci-dessus, puis aux Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 €, et d'autre part, à Monsieur Michel DUSSERE pour un jeton de présence complémentaire de 10 000 € au titre de ses missions spécifiques liées à ses 'compétences particulières en matière financière ou comptable'.

Les jetons de présence pour l'année 2014 ont été payés pour le 31 décembre 2014.

Le montant global des jetons de présence pour l'année 2015 proposé à l'Assemblée Générale du 26 juin 2015 est de 33 000 €.

Cumul du contrat de travail avec un mandat social

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de Monsieur Dominique PAUTRAT avec son mandat social.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté du dirigeant au sein de la société (ce dernier ayant déjà un contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social), de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de son mandat eu égard aux risques réels encourus.

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le rapport de gestion, en application des dispositions de l'art L225-102-1 du Code de commerce, mentionne l'ensemble des rémunérations et avantages divers des membres du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

PHARMAGEST INTERACTIVE se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Egalement, le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation N°2 du code MiddleNext.

Les rémunérations fixes peuvent être réactualisées suivant l'évolution générale des salaires ou en fonction de l'évolution des périmètres de responsabilité. En cas de modification substantielle du contrat de travail, les rémunérations fixes sont modifiées après autorisation du Conseil d'Administration.

1) La rémunération versée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués se compose en général d'une rémunération fixe dans le cadre du mandat social, d'une rémunération dans le cadre du contrat de travail comprenant, outre un fixe, un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et des éléments de rémunération variable établis selon les performances réalisées, elles-mêmes appréciées en fonction du secteur d'activité, de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations fixes peuvent être réactualisées suivant l'évolution générale des salaires ou en fonction de l'évolution des périmètres de responsabilité. En cas de modification substantielle du contrat de travail, les rémunérations fixes sont modifiées après autorisation du Conseil d'Administration.

Les rémunérations variables sont rattachées comptablement à l'exercice au titre duquel elles sont calculées, même si elles ne sont versées qu'au cours de l'exercice suivant ou ultérieurement.



Les principes de fixation de ces rémunérations sont les suivants :

- Au niveau des Administrateurs titulaires d'un contrat de travail au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, sont appliquées les modalités définies dans le contrat de travail.

La partie variable de la rémunération est calculée suivants les modalités suivantes :

Le référentiel est constitué du reporting interne aux normes 99.02

- En fonction d'objectifs sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST pour Monsieur Dominique PAUTRAT ;
- En fonction d'objectifs quantitatifs basés sur le Résultat Courant Avant Impôt du Groupe PHARMAGEST et de l'Excédent Brut d'Exploitation pour l'activité Pharmacie France, mais aussi en fonction d'objectifs qualitatifs (lancement PHARMAGEST Consulting et Certification des Commerciaux) pour Monsieur Thierry PONNELLE ;
- En fonction d'objectifs sur le Résultat d'Exploitation de l'activité Pharmacie France pour Monsieur Denis SUPPLISSON ;
- Par ailleurs, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, il a été décidé d'allouer à Messieurs PAUTRAT, SUPPLISSON et PONNELLE, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années (période 2013-2016), lesdits objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et de leur présence dans leurs fonctions actuelles au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, lors du versement des primes le 31 mars 2017 :

* Pour Monsieur Dominique PAUTRAT une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000 € bruts, ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014 d'un montant plafonné à 150 000 € bruts ;

* Pour Messieurs SUPPLISSON et PONNELLE, une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000 € bruts pour Monsieur SUPPLISSON et d'un montant de 80 000 € bruts pour Monsieur PONNELLE ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe PHARMAGEST sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014, ladite prime étant affectée collégialement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social (hors Monsieur PAUTRAT) pour un montant maximum de 150 000 € bruts.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

S'agissant des rémunérations versées au titre du mandat social :

- Concernant Monsieur Dominique PAUTRAT, sa rémunération au titre de son mandat social a été fixée le jour de sa nomination (en qualité de Directeur Général Délégué) le 8 mars 2008 à 150 € par mois puis à 2 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010 lors de sa nomination au poste de Directeur Général.
- Concernant Monsieur Thierry PONNELLE, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination (en qualité de Directeur Général Délégué) le 30 mai 2002 à 762,25 € par mois, a été portée à 2 062,50 € par mois à partir du 1^{er} janvier 2007 pour la prise en compte de ses mandats dans les nouvelles filiales (SABCO et SABCO Services) puis à 1 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010 (suite à la fin de ses fonctions au sein des sociétés SABCO et SABCO Services).
- Concernant Monsieur Denis SUPPLISSON, son mandat social de Directeur Général Délégué n'a pas été rémunéré sur l'exercice 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2011, une rémunération mensuelle a été versée à hauteur de 200 € qui a été portée à 1 000 € au 1^{er} janvier 2013.

2) Concernant Monsieur Thierry CHAPUSOT, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination (en qualité de Directeur Général) le 30 mai 2002 à 1 524,49 € par mois et a été portée à 2 000 € par mois depuis le 20 juin 2008. Elle est maintenue dans le cadre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} janvier 2010.

3) Les mandataires sociaux bénéficient de la prise en charge par PHARMAGEST INTERACTIVE d'un contrat « article 83 » au taux de cotisation définie de 8% portant sur la totalité du salaire afférent au contrat de travail et à la rémunération du mandat social.

4) Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités (hormis la clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière pour Monsieur Dominique PAUTRAT dans le cadre de son contrat de travail), avantages susceptibles d'être versés en cas de départ ou bien de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies, visés aux recommandations N° 3 et 4 du code MiddleNext.



5) PHARMAGEST INTERACTIVE ne met en œuvre aucune politique d'actions gratuites. Un nouveau plan d'attribution d'options d'achat d'actions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2014, a été mis en place par le Conseil d'Administration réuni le 5 décembre 2014. Appliquant la recommandation N° 5 du code MiddleNext, ce plan a exclu les dirigeants mandataires sociaux, les Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués, Gérants et Administrateurs de PHARMAGEST INTERACTIVE et des Filiales ainsi que les membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (En €)

Nom et Prénom	2014	2013
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	24 000	24 000
PAUTRAT Dominique - Directeur Général/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	223 612	201 408
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	30 000	30 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	253 612	231 408
PONNELLE Thierry - Directeur Général Délégué/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	129 052	121 652
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	22 000	8 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	151 052	129 652
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué/ Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	163 953	157 561
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	42 250	10 250
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	206 203	167 811

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (En €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2014		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social	24 000	24 000	24 000	24 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000



PAUTRAT Dominique Directeur Général/Administrateur	2014		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	146 004	146 004	135 000	135 000
Rémunération variable annuelle	49 000	27 000	37 800	37 800
Rémunération variable pluriannuelle	30 000	0	30 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	13 000
Mandat social	24 000	24 000	24 000	24 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	4 608	4 608	4 608	4 608
TOTAL	253 612	201 612	231 408	214 408

PONNELLE Thierry Directeur Général Délégué/Administrat	2014		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	92 652	92 652	89 652	89 652
Rémunération variable annuelle	22 400	19 750	20 000	21 750
Rémunération variable pluriannuelle	22 000	0	8 000	0
Rémunération exceptionnelle	2 000	2 000	0	0
Mandat social	12 000	12 000	12 000	12 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
TOTAL	151 052	126 402	129 652	123 402

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué/Administrateur	2014		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	105 600	105 600	105 600	105 600
Rémunération variable annuelle	42 000	28 500	36 000	36 000
Rémunération variable pluriannuelle	42 250	0	10 250	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social	12 000	12 000	12 000	12 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	4 353	4 353	3 961	3 961
TOTAL	206 203	150 453	167 811	157 561



Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (En €)

Nom et Prénom	2014	2013
MOREAUX Hugues-(Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP)		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
ANTOINE Daniel		
Jetons de présence	900	750
Comité d'audit	4 000	4 000
TOTAL	4 900	4 750
DUSSERRE Michel		
Jetons de présence	450	600
Comité d'audit	14 000	14 000
TOTAL	14 450	14 600
JACQUEL François		
Jetons de présence	1 500	750
Comité d'audit	4 000	4 000
TOTAL	5 500	4 750
LHOTE Anne		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie		
Jetons de présence	750	450
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	750	450

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achats d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Non applicable

Tableaux 6 et 7 : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Non applicable

**Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n°2	Plan n°1
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014	10/09/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	47 891	53 150
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux (*) :		
- Thierry CHAPUSOT	0	1 000
- Dominique PAUTRAT	0	1 000
- Thierry PONNELLE	0	1 000
- Denis SUPPLISSON	0	1 000
- William LE BELLEGO	0	1 000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2018	10/09/2008
Date d'expiration	04/12/2022	09/09/2012
Prix de souscription	100,57 €	28,79 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	0	43 300
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0	9 850
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	47 891	0

* Lors de la période de levée des stock-options. A noter que les mandataires sociaux ont été exclus du plan n°2 et que Monsieur LE BELLEGO a quitté le Groupe au 31 décembre 2012.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Plan n°2		Plan n°1	
	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées (*)	Prix moyen pondéré (*)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	5 000	100,57 €	0	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites et le plus élevé.	0		0	

* Fin du plan n°1 au 9 septembre 2012.

Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Non applicable.



Tableau 11 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019		X	X			X		X
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019 (fonctions de Directeur Général)	X		X			X	X ⁽¹⁾	
PONNELLE Thierry								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 30/05/2002 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010 et ensuite Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013 Date fin de mandat : 31/12/2019 (fonctions de Directeur Général Délégué)	X		X			X		X

⁽¹⁾ Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.



I.4 AUTRES ELEMENTS VISES A L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Par ailleurs, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale.

II. PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport a été établi en s'appuyant à la fois sur les guides et recommandations de l'AMF : « Cadre de référence de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » actualisé en juillet 2010, « Rapport des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » émis en novembre 2013, la recommandation 2015-01 du 12 janvier 2015 (disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org), et à la fois sur les contributions de l'Audit Interne, de la Direction Financière et du Comité d'Audit.

II.1 Définition et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management de la société qui contribue à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe PHARMAGEST ont pour objet :

- D'assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ;
- De faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- De veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe PHARMAGEST reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques du Groupe PHARMAGEST. Les risques, dépassant les limites acceptables fixées par le Groupe PHARMAGEST, sont traités et le cas échéant, font l'objet de plans d'actions.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser.

II.2 Organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne

Gestion des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle.

Une actualisation est faite en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement, et à minima tous les 3 ans, mais aussi en fonction des changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques selon la perception de ces derniers par les directions successives.



Des risques identifiés découle la rédaction de cartographies des risques hiérarchisant les risques au travers de la notion de probabilité de survenance et de la notion d'impact financier sur le Groupe PHARMAGEST.

Ces différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement du risque est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque.

Gestion du contrôle interne

Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un process de contrôle est mis en place.

L'ensemble des procédures est recensé dans un manuel de procédures.

Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre, et ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment :

- De définir les étapes à suivre dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- De décrire les conditions de réalisation des opérations ;
- De définir les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- De connaître les outils mis à la disposition des intervenants ;
- D'identifier les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe...).

Les différents process identifiés par le Groupe PHARMAGEST concernent :

- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes et l'activité commerciale et marketing ;
- Le service clients (installation, formation, hotline, SAV - Service Après Vente) ;
- L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle financement, cycle trésorerie...) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2014 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent visant à poursuivre l'identification de nouveaux risques, de les évaluer, de mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Ainsi, sur l'exercice 2014, les principales actions ont été ciblées sur :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque financier sur les filiales ;
- Contrôle de l'étanchéité des Systèmes d'Informations ;
- Suivi par le Comité d'Audit des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Evaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées.



Pour 2015, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de la mise à niveau des process de pilotage pour répondre à la Direction Générale ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque client et financier sur les filiales ;
- Révision de l'audit interne par le Comité d'Audit ;
- Mise à jour de la cartographie des risques du Groupe PHARMAGEST avec hiérarchisation.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne actualisé et mis en ligne par l'AMF le 22 juillet 2010, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

II.3 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont appliqués aux sociétés sous managements directs.

Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les sociétés ADI, MALTA INFORMATIQUE et la société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

II.4 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont placés sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière assistée de l'Audit Interne et des responsables opérationnels selon leur domaine de compétence.

La Direction de PHARMAGEST INTERACTIVE est assurée par le Conseil d'Administration qui se réunit de manière régulière, décide des orientations de la société, avec la connaissance des comptes, tableaux de bord, budgets et situations financières.

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans sa gestion quotidienne, sur :

- La Direction Générale ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité de Direction Financier et Social ;
- Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ;
- L'Audit Interne ;
- Le Contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont des organes permanents.

II.5 Identification des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques identifiés sont :

Risques juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officines, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Les logiciels qu'elle commercialise doivent cependant bénéficier de l'agrément SESAM-Vitale afin de pouvoir proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc.).

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas tenu à des contraintes de confidentialité particulières en ce qui concerne les logiciels de gestion puisqu'il n'a pas connaissance de données médicales.

Cependant, pour son activité d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel, suite à l'obtention de trois agréments par décision du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes en 2012 et 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place une organisation et des procédures destinées à assurer la sécurité des traitements, la protection et la confidentialité des informations afin de garantir l'intégrité des données à caractère personnel, la disponibilité et la continuité des services.



Par ailleurs, le service en charge de l'Hébergement de Données de Santé utilise la méthodologie ITIL Version 3 « Information Technology Infrastructure Library » (Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information) depuis fin 2010 (2 salariés certifiés). Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour le management du système d'information visant, entre autres, la réduction des risques.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui la placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont PHARMAGEST INTERACTIVE a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.

Risques industriels et environnementaux

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'étant pas industrielle, elle n'est donc pas exposée à des risques industriels ou environnementaux. Ainsi, elle ne stocke pas de produits dangereux ou inflammables et n'est pas soumise à des contraintes particulières en matière de respect de l'environnement.

La sécurité des installations est assurée par la mise en place d'alarmes et de procédés de télésurveillance en ce qui concerne le siège social et les différents sites régionaux.

Risque de crédit/contrepartie

Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation (retards très majoritairement inférieures à 6 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 36% du chiffre d'affaires consolidé 2014 dont 35% sont réalisés par les leasers travaillant avec HEALTHLEASE (dont les principaux sont BNP LEASE, SIEMENS et FRANFINANCE).

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2014 ont été analysées sur une base individuelle ; un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (cf. notes annexes consolidées en Rubrique 20.3.1.5 - Note 7.4 du présent Document de Référence).

Risques opérationnels / inhérents à l'activité

Concurrence :

Le Groupe PHARMAGEST est leader de son marché et donc exposé à une concurrence forte. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.

Environnement économique / Risques indirects liés à des décisions gouvernementales :

Les différentes activités du Groupe PHARMAGEST, et plus particulièrement l'activité Pharmacie, pourraient être impactées par des décisions du gouvernement touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST.

En effet, l'activité Pharmacie France représente plus de 80% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST. Aussi, une décision du gouvernement portant, à titre d'exemple, sur les remboursements de médicaments et ayant une incidence sur le niveau de revenus des pharmaciens pourraient impacter leur niveau d'investissement et, par conséquent, les revenus du Groupe PHARMAGEST. Or, à ce jour, il s'est avéré que la forte capacité d'anticipation et la recherche permanente du Groupe PHARMAGEST de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation, a eu un impact positif sur le Groupe PHARMAGEST.

Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.

Risques technologiques :

Les risques technologiques auxquels est confronté le Groupe PHARMAGEST se situent à différents niveaux :

a) Propriété intellectuelle :

Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France. Les filiales du Groupe, DIATELIC, INTECUM, KAPELSE et GROUPE DOMEDIC INC., détiennent les brevets des systèmes développés.

L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen.



Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

b) Sécurité des systèmes d'information et des réseaux :

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'hébergement de données à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs partiellement redondés à ce jour.

Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été initiés en 2013 et perpétués depuis sur les services estimés les plus critiques.

Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.

Risques sociaux :

Le Groupe PHARMAGEST emploie, au 31 décembre 2014, 801 salariés (en Equivalent Temps Plein - ETP) et est très actif dans sa politique de distribution des résultats (en plus de la participation aux bénéfices, l'entreprise a un accord d'intéressement, un système de booster régional). Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

Risque de fraude et d'erreurs :

Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.

Risques d'assurance :

L'ensemble des risques est couvert et il n'existe aucune franchise significative.

Le Groupe PHARMAGEST fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par le GROUPE WELCOOP et estime que les polices d'assurance souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Risques de liquidité

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face aux échéances à venir.

Au 31 décembre 2014, le Groupe présente une trésorerie nette disponible de 12 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe PHARMAGEST dispose de lignes de découvert non utilisées de 8 M€ mais aussi d'un solde titres disponibles à la vente de 35 M€ (la pénalité en cas de sortie anticipée ne concernant que les intérêts courus).

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 55 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées dans les notes annexes consolidées en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.5 du présent Document de Référence.

Les différentes sources de financements utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



Echéancier de liquidité

En K€	Valeur comptable	6 mois ou moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5ans
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires garantis	1 014	142	143	292	437	
Prêts bancaires non garantis	76	26	27	23		
Découverts bancaires	200	200				
Autres dettes financières	285				285	
Dettes fournisseurs	6 303	6 303				
Autres dettes	0	0				
Total	7 878	6 671	170	315	722	
Swaps de taux d'intérêt*	0					
Swaps de taux de change	0					
Total	0					

* Plus de Swap au 31 décembre 2014.

Risques de marché

Risque de taux :

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux). A noter, l'absence d'endettement à taux variable à court et moyen terme au 31 décembre 2014.

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Taux fixe				
	Valeur comptable	Inférieur à 3%	Entre 3% et 4%	Plus de 4%	Taux variable
Echéance :					
2015	337	219	47	71	0
2016	316	226	16	74	0
2017	300	222	0	78	0
2018	81	0	0	81	0
2019	56	0	0	56	0
Au-delà	0	0	0	0	0
Total	1 090	667	63	360	0

Risque de change :

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes sont réalisés en euros.

Risque sur actions et autres instruments financiers :

Pas d'exposition à ce risque identifié par le Groupe PHARMAGEST.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation (titres disponibles à la vente).



II.6 Les limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe PHARMAGEST et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques sont éliminés.

II.7 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les principaux éléments du dispositif de contrôle du Groupe PHARMAGEST

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le contrôle de gestion et l'audit interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié développé par la société Lefebvre Software ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE et des informations transmises aux actionnaires sont soumis à la certification des comptes annuels des deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.



24.6 Le rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 23 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes

Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes

Laurence FOURNIER



24.7 Projet du texte des résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes dudit exercice, du rapport d'information sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale et du rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial du Président ;

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 18 041 507,20 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 124 529 € et qui ont donné lieu à une imposition de 41 510 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 18 041 507,20 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 041 507,20 €
Report à nouveau	27 240 918,75 €
À la disposition des actionnaires	45 282 425,95 €
Dividendes 2,90 € par action	
Le solde, soit	8 800 992,50 €
est affecté au compte « report à nouveau »	36 481 433,45 €



Les capitaux propres s'élèveront alors à 59 543 240,38 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 2,90 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 3 juillet 2015 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Par ailleurs, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,5% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende précité distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2011	1,80 €	1,80 €	1,80 €
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €
31/12/2013	2,50 €	2,50 €	2,50 €

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code du commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce sont applicables, approuve la nouvelle convention autorisée le 5 décembre 2014, ayant trait à l'entrée de DIATELIC dans le périmètre d'intégration fiscale créé par PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 1er janvier 2015.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code du commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce sont applicables, approuve la nouvelle convention autorisée le 5 décembre 2014, ayant trait à l'entrée de CP INTER@CTIVE dans le périmètre d'intégration fiscale créé par PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 1er janvier 2015.



SEPTIÈME RÉSOLUTION

Poursuite d'anciennes conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce, prend acte de la poursuite des anciennes conventions antérieurement approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003,

Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE à procéder à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 303 482 actions ou 1 517 410 actions si la 14ème résolution concernant la division de la valeur nominale de l'action est adoptée.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que :

- Le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 200 € (ou 40 € si la 14ème résolution concernant la division de la valeur nominale de l'action est adoptée) ;
- Le montant maximal des fonds que PHARMAGEST INTERACTIVE pourra consacrer à l'opération est de 60 696 400 € pour 10% du capital social.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 25 décembre 2016. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale de PHARMAGEST INTERACTIVE du 27 juin 2014.



Le Conseil d'Administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer à 33 000 € le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'année 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique PAUTRAT

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique PAUTRAT, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Denis SUPPLISSON

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Denis SUPPLISSON, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur Indépendant, en remplacement de Monsieur Michel DUSSERRE dont le mandat vient à expiration :

- Madame Marie-Louise LIGER
Demeurant 11 rue Edouard Pierson – 54000 NANCY

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.



En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- Que le Directeur Général disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail ;
- D'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum d'un an à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 50 000 € qui sera réservée aux salariés adhérant audit Plan d'Epargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix d'émission des actions émises sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et à cet effet :

- Fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié ;
- Fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- Fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- Fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- Constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- Procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

(A noter que le Conseil d'Administration n'a pas agréé cette résolution et qu'il est demandé aux actionnaires de ne pas l'adopter, la proposition de cette résolution étant faite dans le cadre des dispositions légales.)

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Division de la valeur nominale de l'action

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de diviser par cinq (5) la valeur nominale de l'action. Cette valeur sera donc fixée à 0,20 € au lieu de 1 € actuellement.

Dès lors, le nombre d'actions sera multiplié par cinq (5). Le capital social sera divisé en 15 174 125 actions de 0,20 € au lieu de 3 034 825 actions de 1 €.

Cette décision prendra effet après le versement du dividende.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de rédiger ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS TRENTE QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ (3 034 825 €).

Il est divisé en 15 174 125 (QUINZE MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT-CINQ) ACTIONS de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Non institution d'un droit de vote double

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du dispositif visé à l'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, considérant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, décide de ne pas instituer de droit de vote double au bénéfice des actionnaires visé au troisième alinéa de l'article L. 225-133 du Code de commerce et confirme en conséquence la règle selon laquelle chaque action de la Société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.



En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de rédiger comme suit l'article 10 des statuts :

ARTICLE 10 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

Chaque action de la Société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.

3 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Répartition du droit de vote en cas de démembrement des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de prévoir une répartition des droits de vote spécifique entre usufruitier et nu-propiétaire lorsqu'il s'agit des titres démembrés par suite d'une transmission à titre gratuit opérée sous le régime d'exonération prévue à l'article 787 B du Code Général des Impôts. En conséquence l'article 13 des statuts, paragraphe 2, sera ainsi rédigé :

ARTICLE 13 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - NUE-PROPRIETE -USUFRUIT

(le début de l'article reste inchangé)

2. En cas de démembrement de la propriété d'une action, le nu-propiétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives. Le droit de vote est attribué comme suit :

S'agissant des titres démembrés par suite d'une transmission à titre gratuit opérée sous le régime d'exonération prévue à l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote de l'usufruitier sera, conformément aux dispositions de l'article susvisé, limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-propiétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Dans tous les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, et hors le cas prévu au paragraphe précédent, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention du Président du Conseil d'Administration, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.



DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide de supprimer à l'article 4 des statuts (Siège social) les termes du 4ème alinéa « le Conseil d'Administration peut créer, transférer et supprimer en France et à l'étranger, tous établissements, agences, succursales et dépôts ».

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide de rajouter à la fin de l'article 12 des statuts intitulé « Transmission des actions – seuils légaux », le paragraphe suivant :

« L'inobservation d'information en cas de franchissement de seuil entraînera la privation du droit de vote pour les actionnaires excédant la fraction non déclarée conformément aux dispositions de l'article L. 233-14 du Code de commerce ».

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide de modifier à l'article 15 des statuts, intitulé « Organisation et délibérations du Conseil » :

- Au paragraphe IV - Représentation :
Que l'Administrateur peut donner mandat également « par courrier électronique » à un autre Administrateur de le représenter à une séance de Conseil ;
- Au paragraphe VI - Procès-verbaux de délibérations :
Il est rajouté que dans le procès-verbal de séance, il doit être indiqué également « le nom des Administrateurs représentés ainsi que le nom des Administrateurs assistant par visioconférence ».

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide d'apporter les modifications suivantes à l'article 17 des statuts, intitulé « Direction Générale » :

- Au paragraphe I - Principes d'organisation : Il est corrigé une erreur matérielle en rajoutant au quatrième alinéa « le Conseil d'Administration fixera la durée de cette option » ;
- Au paragraphe III - Directeurs Généraux Délégués : Il est rajouté à la fin de ce paragraphe l'alinéa suivant : « Le Directeur Général Délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts ».



VINGT-ET-UNIÈME RESOLUTION

Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide d'harmoniser l'article 18 « Conventions réglementées » avec les dispositions légales en vigueur. De fait, l'article 18 des statuts sera désormais ainsi rédigé :

ARTICLE 18 – CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'exception des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales, des conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou de l'article L. 225-1 du Code de commerce et des conventions interdites par la loi, toute convention intervenant dans les conditions définies par l'article L. 225-38 du Code de commerce est soumise à la procédure d'autorisation et d'approbation prévue par la loi.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Modifications statutaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide de procéder, à l'article 20 des statuts, à des modifications et à une mise en harmonie avec les dispositions légales en vigueur.

En conséquence les paragraphes ci-après seront désormais rédigés comme suit (modifications en italique) :

Paragraphe 20-1. Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales :

Quatrième alinéa, nouvelle rédaction : « Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée, *sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation* ».

Le sixième alinéa, nouvelle rédaction : « La Société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, *trente-cinq jours* au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R 225-73 du Code de commerce.

Septième alinéa, nouvelle rédaction : Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées *dix jours* au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Paragraphe 20-3. Accès aux Assemblées - Pouvoirs

La nouvelle rédaction est la suivante :

Le droit de participer à l'Assemblée Générale est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En cas de participation physique à l'Assemblée,

- *S'agissant de titres au porteur, l'actionnaire devra produire l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité ;*
- *Les propriétaires de titres nominatifs seront admis sur simple justification de leur identité.*

Tout actionnaire peut se faire représenter *par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire pacsé ou par toute personne physique ou morale de son choix* ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat écrit.



Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Lorsque l'actionnaire se fait représenter par une autre personne que son conjoint ou son partenaire pacsé, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien. L'information de ce mandat et de sa révocation éventuelle devra être faite en respect des dispositions légales et réglementaires.

Toute personne qui procède à une sollicitation active de mandats doit publier sa politique de vote dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Paragraphe 20-5. Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

Dans ce paragraphe, les termes « vote par correspondance » sont substitués par ceux de « vote à distance ».

Paragraphe 20-6. Assemblée Générale Ordinaire

Au troisième alinéa, le quorum du quart des actions ayant droit de vote est remplacé par un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote.

Paragraphe 20-7. Assemblée Générale Extraordinaire

Au deuxième alinéa, le quorum, sur première convocation, du tiers des actions ayant droit de vote est remplacé par un quorum du quart des actions ayant droit de vote. Et sur deuxième convocation, le quorum du quart des actions ayant droit de vote est remplacé par un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide d'harmoniser l'article 22 des statuts avec les dispositions légales en vigueur. En conséquence :

- Les deuxième et troisième alinéas ne forment plus qu'un seul alinéa ainsi écrit « A la clôture de chaque exercice le Conseil d'Administration dresse l'inventaire, les comptes annuels ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat » ;
- Le quatrième alinéa est supprimé ;
- Le dernier alinéa est supprimé.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.



24.8 Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2015
Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2015
Les résultats semestriels 2015
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2015
Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2015
Les résultats annuels 2015

Le 13 mai 2015
Le 6 août 2015
Le 22 septembre 2015
Le 12 novembre 2015
Le 11 février 2016
Avant le 31 mars 2016

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de PHARMAGEST INTERACTIVE est présenté dans les annexes aux comptes sociaux en Rubrique 20.3.2.3.5 du présent Document de Référence.





DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014
PHARMAGEST
WELCOOP SOLUTION

5, allée de Saint Cloud
54 600 Villers-lès-Nancy

Tél. : 0820 90 81 00
Fax : 03 83 15 98 05

www.pharmagest.com